YVELINES ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Assemblée Générale
Rapport Moral pour l'Année 2016

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles
Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

Sommaire

1 Avant-propos **p.4**

1-1	Le Grand Paris et les transports	p.4
1-2	Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)	p.6

2 Réalisations pendant l'année 2016 **p.8**

2-1	Cycle d'Education à l'Environnement	p.8
2-2	Journées de formation dans le cadre du cycle d'éducation à l'environnement 2016-2017	p.9
2-3	Brèves	p.9
2-4	Commissions et Comités	p.9

3 Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2016 **p.10**

3/A – les Dossiers

3-1	La Plaine de Versailles	p.10
3-2	Quels projets pour Versailles ?	p.11
3-3	L'OIN de Saclay – l'EPAPS	p.13
3-4	L'OIN Seine Aval	p.15
3-5	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.16
3-6	Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)	p.16
3-7	Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines	p.18
3-8	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique	p.18
3-9	Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Chantiers (PREDEC)	p.18
3-10	Les rivières d'Ile-de-France – Agence de l'eau Seine Normandie	p.18
3-11	La Tangentielle ouest – le Tram-Train, « Tram13 Express »	p.19
3-12	Le PLUI de GPS&O	p.21

3/B – les Commissions et Comités départementaux

3-13	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Chavenay	p.22
3-14	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome des Mureaux	p.22
3-15	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.23
3-16	Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay	p.25
3-17	Commission Consultative des Services Publics Locaux de GPS&O	p.26
3-18	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM)	p.26
3-19	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)	p.27
3-20	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC)	p.28
3-21	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.29
3-22	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.29
3-23	Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.29
3-24	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.30
3-25	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.30
3-26	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CNDPS)	p.31
3-27	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	p.31
3-28	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.31
3-29	Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du plateau de Saclay	p.31
3-30	Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.33
3-31	Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA	p.33
3-32	Commission de Suivi de Site de la Société ITON SEINE à Bonnières sur Seine	p.34

3-33 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt p.34
3-34 Commission de Suivi du Site (CSS) Seine Aval – SIAAP p.34
3-35 Commission de Suivi de Site (CSS) du bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières-sous-Poissy
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU p.35
3-36 Commission de Suivi de Site (CSS) pour l'usine d'incinération « CRISTAL » à Carrières-sur-Seine
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU p.36
3-37 Commission de Suivi de Site (CSS) du site STORENGY – stockage souterrain gaz naturel de Beynes p.36
3-38 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de la Seine p.36
3-39 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay p.36
3-40 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines p.36
3-41 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet p.37
3-42 Comité Départemental de suivi des épandages de boues des stations de traitements d'affluents p.37
3-43 Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Marly p.37
3-44 Comité de gestion patrimoniale de la forêt de Saint Germain en Laye p.37
3-45 Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles p.38
3-46 Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Sites chiroptères du Vexin français » p.38
3-47 Comité de Suivi de Site inter entreprises à Porcheville p.38
3-48 Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt p.39
3-49 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny sur Seine p.40
3-50 Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la Société TRAPIL à Coignières p.41
3-51 Comité technique départemental de la SAFER p.41
3-52 SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent - Pollutions industrielles) p.41

4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2017 p.43

4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement p.43
4-2 Les Journées de Chèvreloup p.43

5 Résolutions et conclusions p.44

5-1 Résolutions p.44
5-2 Conclusions p.47

6 Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement en 2016 p.48

6-1 ACURDI p.49
6-2 ADERIS p.49
6-3 Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly p.49
6-4 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE) p.50
6-5 Association des Naturalistes des Yvelines (ANY) p.56
6-6 Association La Saint Lambert (LSL) p.57
6-7 Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV) p.58
6-8 Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY) p.62
6-9 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP) p.64
6-10 Association SAUVER p.67
6-11 Association Villepreux Environnement p.73
6-12 DELTA Commune des Essarts le Roi p.75
6-13 Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines p.76
6-14 Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui p.79
6-15 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE) p.82
6-16 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE) p.84
6-17 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY) p.84
6-18 Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV) p.86

Avant-propos

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année 2016 approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 30 mai 2017.
L'année 2016 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, comme l'aménagement du Plateau de Saclay et de Satory, la ligne 18, le tram 13 et les aménagements programmés en vallée de Seine, dans le cadre du Grand Paris défini par la loi du 3 juin 2010.
Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de nombre de ces projets.
Yvelines Environnement déplore toutefois d'avoir été dans l'obligation de recourir et poursuivre des actions en justice contre des projets qui portent atteinte à l'environnement, en particulier contre des projets de construction d'éoliennes.

NB : Comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

1-1 Le Grand Paris et les transports

Rappels **Voir rapport moral 2015 d'Yvelines Environnement**

Un réseau de transport moderne et étendu (*extrait du site de la Société du Grand Paris*)

8,5 millions de voyageurs empruntent quotidiennement les transports en commun en Île-de-France. Les infrastructures ferroviaires d'Île-de-France accueillent sur 10% du réseau près de 40 % du trafic national. Elles ont besoin d'être modernisées et développées pour faire face à l'augmentation importante du trafic (+ 21 % en 10 ans).

C'est un enjeu de qualité de vie en Île-de-France, pour que les conditions d'exploitation du réseau soient plus fiables, plus confortables, et apportent une meilleure qualité de service aux usagers. À moyen terme, 90 % des Franciliens habiteront à moins de 2 km d'une gare. Et le temps de transport quotidien, qui n'a cessé d'augmenter pour atteindre 24 min en moyenne, contre 10 min il y a 60 ans, redeviendra un temps raisonnable.

C'est un enjeu de solidarité au sein de la région, par le désenclavement des territoires les plus défavorisés d'Île-de-France, qui ont besoin d'un accès facilité aux zones d'emploi.
C'est un enjeu d'attractivité de l'Île-de-France et de la France, car le développement équilibré de la région capitale est un sujet d'intérêt national.

C'est un enjeu d'emploi, avec environ 15 000 à 20 000 emplois directs créés par les travaux, puis plus encore, une fois les projets mis en service, grâce à une meilleure efficacité du système métropolitain qui bénéficiera à toutes les entreprises.
Dans ce cadre, le Gouvernement et les collectivités territoriales portent ensemble la réalisation d'un ambitieux projet de modernisation et de développement des transports en Île-de-France. Il articule de manière cohérente les besoins de modernisation et d'extension du réseau existant, et la réalisation de nouvelles lignes de métro automatique : c'est le «Nouveau Grand Paris des transports» présenté par le Gouvernement, le 6 mars 2013.

Un nouveau métro pour le Grand Paris (*extrait du site de la Société du Grand Paris*)

Le Grand Paris Express est un projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France : le prolongement et la construction de 200 km de lignes de métro pour relier les territoires de la région.

Le Grand Paris Express doit permettre dans le même temps de :
- désaturer le RER et les transports existants ;
- réduire la congestion et la pollution automobile ;
- lutter contre l'étalement urbain et le grignotage des terres agricoles ;
- favoriser le développement économique de la région Île-de-France ;
- contribuer, par effet d'entraînement, à la compétitivité de la France dans son ensemble.

À l'horizon 2030 :
- 200 km de lignes de métro automatique seront créées ;
- 68 nouvelles gares relieront les pôles du Grand Paris, les 3 aéroports et les gares TGV ;
- 2 millions de voyageurs emprunteront chaque jour ce nouveau réseau ;
- les temps de trajet seront considérablement réduits, notamment de banlieue à banlieue, avec des lignes en rocade et des métros roulant de 55 à 60 km/h (vitesse d'exploitation moyenne).

Des lignes interconnectées aux existantes

- Le Grand Paris Express est constitué d'une ligne en rocade autour de Paris (ligne 15) et de lignes, de périphérie à périphérie, à capacité adaptée pour la desserte des territoires en développement (lignes 16-17-18).
- La Ligne 15 de métro ferré et souterrain vise à désaturer la zone dense, en passant par Noisy-Champs, Villejuif, Pont de Sèvres, Nanterre, La Défense, Saint-Denis Pleyel, Bobigny, Rosny-Bois-Perrier et Champigny Centre. Elle est en correspondance avec les radiales RER A, B, C, D, E et M14.
- La ligne 16, de Saint-Denis Pleyel à Noisy-Champs via Le Bourget RER, Aulnay-sous-Bois et Clichy-Montfermeil, contribue au désenclavement de l'est de la Seine-Saint-Denis. Elle est en correspondance avec les radiales ferrées desservant la Seine-et-Marne (RER A, RER E, RER B, lignes Transilien) et permet une liaison directe vers les pôles du Bourget et de la Plaine Saint-Denis.
- La Ligne 17 de Saint-Denis Pleyel au Mesnil-Amelot en passant par Le Bourget RER, Gonesse et l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle, comporte un tronc commun avec la ligne 16, entre Saint-Denis Pleyel et Le Bourget RER. Elle assure, notamment, la desserte des territoires du Bourget, de Gonesse et du Grand Roissy, en les reliant directement à la Plaine Saint-Denis.
- La ligne 18 relie la plate-forme d'Orly à Versailles Chantiers, via Massy-Palaiseau et le plateau de Saclay, sera prolongée à terme jusqu'à Nanterre.

La ligne 18 (*extrait du site de la Société du Grand Paris*)

La Ligne 18 parcourt 35 km et comprend 10 nouvelles gares entre Versailles et l'aéroport Paris Orly. Elle permettra des correspondances rapides à Massy – Palaiseau avec les RER B et C, à Versailles Chantiers avec le RER C et les Transilien et, à Orly, avec la ligne 14 prolongée.

La mise en service de la ligne 18 est prévue en deux temps. En 2024, entre les gares Aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin, et, en 2030, jusqu'à Versailles Chantiers. Chaque jour, quelque 100 000 voyageurs jour sont attendus à terme.

La Ligne 18 traversera 14 communes et six communautés d'agglomération rassemblant plus de 840 000 habitants, dans les Yvelines, l'Essonne et les Hauts-de-Seine. Elle s'inscrit dans un patrimoine naturel et culturel d'exception.

De nombreuses entreprises, établissements universitaires et centres de recherche sont déjà présents sur ce territoire et prévoient de s'y installer. La Ligne 18 répondra aux besoins de déplacements des habitants, étudiants, chercheurs et salariés qui vivent, étudient ou travaillent à proximité, notamment à Antony, Massy, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles.

Sa mise en service contribuera ainsi à préserver l'environnement et à favoriser la transition vers une ville sobre en carbone. Elle permettra également :

- de desservir le territoire stratégique de Paris-Saclay ;
- de favoriser la décongestion du RER B ;
- de faciliter l'accès au réseau ferroviaire à grande vitesse et à l'aéroport Paris Orly ;
- d'être une porte d'entrée pour les départements de grande couronne vers le réseau du Grand Paris Express qui relie les grands pôles économiques franciliens.

Enquête publique du 21 mars au 26 avril 2016

La Commission d'enquête publique, présidée par M. Jean-Pierre Chaulet, a remis au préfet de la région Ile-de-France et au président du tribunal administratif de Paris, son rapport et ses conclusions le 13 juillet 2016.

Extrait du rapport de la commission d'enquête :

« *…. Pour ce qui concerne l'environnement, dans ses aspect protection de la flore et de la faune, préservation de la qualité de l'air (odeurs et rejets polluants), respect des zones boisées et/ou des terres agricoles, maîtrise des effets sonores et des vibrations, tant en souterrain qu'en aérien, et insertion paysagère du viaduc, que la SGP ait prévu de réduire, compenser ou corriger les atteintes identifiées par des mesures adaptées, …* »
……. « *Recommande notamment que la Société du Grand Paris ….. prenne contact avec l'ASN pour l'éclairer sur les risques pouvant être générés par CISBIO eu égard à une évolution probable de l'accident de référence relatif à cette installation.* »
…. « *Mais surtout recommande que la Société du Grand Paris respecte comme elle s'y est engagée la ZPNAF …* »

En conclusion, la commission donne un avis favorable avec trois réserves.

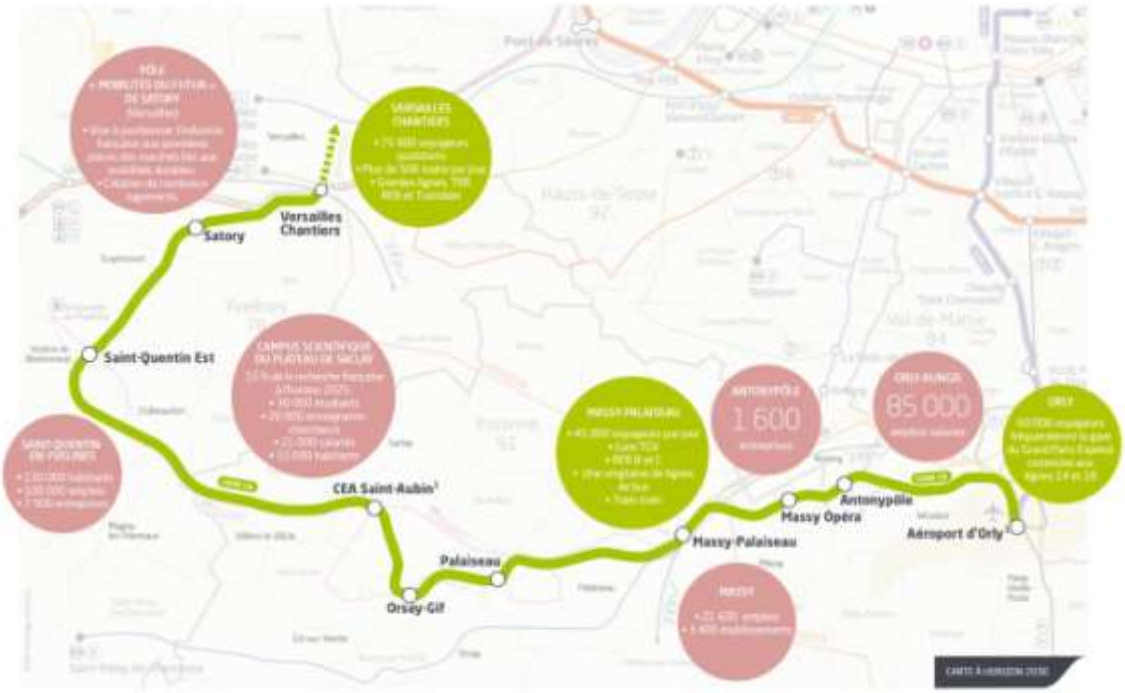

1-Les gares Aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin ne sont pas incluses dans le périmètre de l'enquête publique.

1-2 Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)

Les **c**ontrats de **d**éveloppement **t**erritorial (extrait du site de la Société du Grand Paris)

Les contrats de développement territorial (CDT) sont définis dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, modifiée par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement. Ils mettent en œuvre le développement économique, urbain et social de territoires définis comme stratégiques et, en particulier, ceux desservis par le réseau de transport public du Grand Paris.

Ces démarches contractuelles, à visée opérationnelle, engagent l'État, représenté par le préfet de région, les communes et leurs groupements signataires. La région Île-de-France, les départements et un certain nombre d'acteurs institutionnels du Grand Paris, dont Paris Métropole, l'Atelier international du Grand Paris et l'Association des maires d'Île-de-France sont invités à s'associer à ces démarches. La région Île-de-France et les départements concernés peuvent dorénavant, à leur demande, être signataires des CDT.

Les CDT devront, en principe, préciser le nombre de logements et de logements sociaux à construire, mentionner les zones d'aménagement différés (ZAD) et les bénéficiaires des droits de préemption, établir le calendrier de réalisation des opérations d'aménagement et des grandes infrastructures de transport, évaluer leur coût et indiquer les opérations pour lesquelles il vaut déclaration de l'intérêt général. Les CDT sont soumis à évaluation environnementale. Ils doivent être compatibles avec le Schéma directeur régional (Sdrif).

La loi relative au Grand Paris, modifiée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (art. 21) repousse au 31 décembre 2014 la date butoir pour lancer les enquêtes publiques.

Parmi les 22 CDT engagés :
- 21 d'entre eux sont actifs, un périmètre n'étant pas encore défini ;
- 13 CDT ont été arrêtés, parmi lesquels 9 CDT ont été signés après enquête publique ;
- 15 territoires ont signé des accords-cadres (documents fixant les grandes orientations des futurs contrats).

Ces projets couvrent 8% du territoire régional, 157 communes (12% des communes franciliennes), 4,4 millions d'habitants (38% de la population francilienne) et 2,1 millions d'emplois (39% des emplois franciliens).

Site de référence : http://www.grand-paris.jll.fr/fr/projet-grand-paris/cdt/

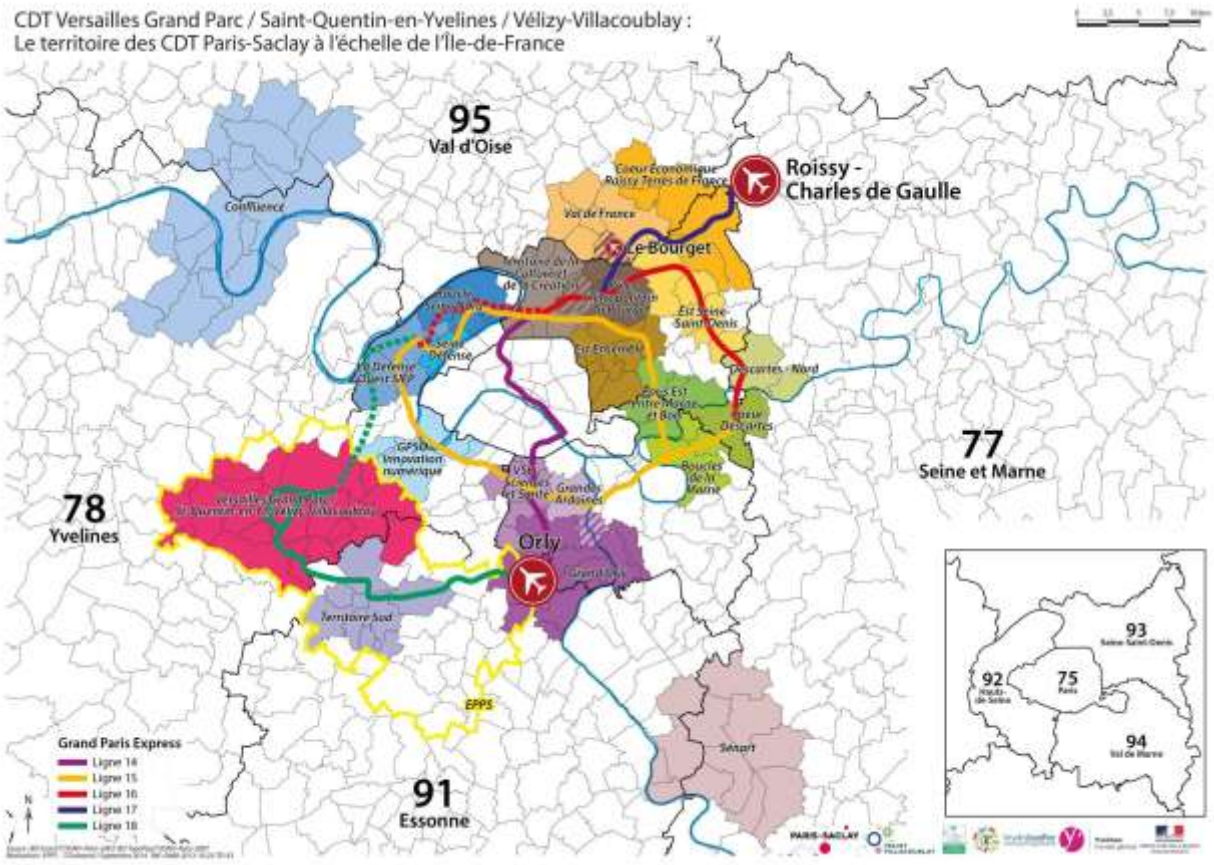

L'EPAPS (Etablissement Public d'Aménagement du Plateau de Saclay) a été mandaté par les collectivités et l'Etat afin d'assurer l'ingénierie de l'élaboration des CDT sur son périmètre de compétence. Il n'est pas signataire du contrat.

Le contrat de développement territorial (CDT) des Yvelines a été signé et adopté le lundi 14 décembre 2015 par le préfet des Yvelines, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, et les maires des communes de Bièvre, Bois d'Arcy, Élancourt, Guyancourt, Jouy-en-Josas, La Verrière, Les Loges-en-Josas, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Trappes-en-Yvelines, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay et Voisins-le-Bretonneux, les présidents des communautés d'agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Versailles Grand Parc, ainsi que le président du conseil départemental des Yvelines.

Le Contrat de développement territorial (CDT) de Paris-Saclay Territoire Sud a été signé mardi 5 juillet 2016 par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et les maires des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Les Ulis, le président de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay, ainsi que le président du conseil départemental de l'Essonne.

« Ce CDT s'inscrit dans le grand projet de Paris-Saclay, qui vise à établir, au sud-ouest de Paris, un des plus grands pôles mondiaux de l'innovation, sur un territoire qui rassemble déjà 15 % de la recherche publique et privée française. L'État et les collectivités locales signataires du CDT Paris-Saclay Territoire Sud ont voulu traduire dans ce document un dessein politique partagé : faire de ce territoire le plus grand hub d'innovation et de recherche européen, en harmonie avec sa population et son environnement » (extrait du communiqué de Presse de la Préfecture de Paris).

2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2016

2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2015/2016

Notre Cycle d'Education à l'Environnement a été organisé sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il a été mis en place grâce au soutien de nombreux partenaires : le Conseil départemental des Yvelines, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines, l'INRA, l'ONF, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), SEOP/SEVESC, et a été diffusé grâce à la SNCF et « Toutes les Nouvelles ».

Ce cycle 2015/2016 avait pour thème : « **Nos Amis les arbres, leur influence sur le climat** ».
Il était destiné aux scolaires de 5 à 15 ans du département des Yvelines. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition dans toutes les gare SNCF du département.

L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les jeunes, scolaires ou individuels, aux questions concernant l'environnement, de susciter un travail collectif dans les classes sur le thème retenu.

Ce cycle a débuté par les journées de formation organisées à l'INRA de Versailles-Grignon : l'une pour les enseignants le mercredi 7 octobre 2015 et l'autre pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 8 octobre 2015. Pour compléter la journée du 8, une animation à la maison de la forêt Hamadryade à Trappes a été organisée de 9h30 à 13h.

Le lancement Presse du concours s'est effectué le jeudi 7 janvier 2016 à l'INRA de Versailles-Grignon.

Le concours s'est déroulé jusqu'au 9 avril 2016 pour les élèves de maternelle, du primaire, les collèges et les accueils de loisirs ainsi que pour les individuels et les foyers d'hébergement du département.

Comme toujours de nombreux participants et tous ne peuvent être lauréats, aussi Yvelines Environnement leur a délivré un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles le 17 mai 2016, honorée de la présence à la fois de Mme Nathalie QUENTIN, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la DDCS 78, de Mme Brigitte CAYLA, Directeur de l'Environnement au Conseil départemental des Yvelines, représentant M. Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines, de M. Guy GIQUELLO, membre de la CCI Versailles-Yvelines, représentant M. Gérard BACHELIER, Président de la CCI Versailles-Yvelines, de M. Frédéric JOURDAN, Responsable du Pôle Communication et Relations Institutionnelles à la SNCF, de M. Thierry QUILLIARD, Responsable de la Communication Suez Environnement, de Mme Nathalie LEMAITRE, chargée de mission pour RTE Ile-de-France, de M. Ambroise GRAFFIN de l'Office National des Forêts, de M. le Vicomte Edmond de La PANOUSE, pour le Parc zoologique et Château de Thoiry, et bien d'autres partenaires.

Les prix décernés aux lauréats s'inscrivent dans un suivi pédagogique à l'environnement et leur mise en œuvre au sein des entreprises car les récompenses sont des visites de sites et des livres sur des thèmes environnementaux. Ces récompenses ont pu être offertes aux lauréats grâce à la participation à ce concours de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, l'APR2, ASTRIUM-AIRBUS GROUP, la Base de Loisirs de St-Quentin-en-Yvelines, la Bergerie Nationale de Rambouillet, le Domaine de Madame Elisabeth (CD 78), EBS Le Relais Val de Seine – l'Espérance, l'Espace Rambouillet (ONF), Les Ecuries de la Panetière à Autouillet, l'Etablissement Public – Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré (Autolib'), l'Imprimerie Wauquier, Lafarge Granulats, le Muséum National d'Histoire Naturelle - l'Arboretum de Chèvreloup, le Musée National de Port-Royal des Champs, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), Séquoïa, la Serre aux Papillons, SEOP/SEVESC/Suez Environnement, et le SIDOMPE.

Les livres sont gracieusement offerts par le Conseil départemental des Yvelines, Gibert Joseph, l'Ecole des Loisirs et la SHARY.

2-2 Journées de formation : Cycle d'éducation à l'environnement 2016-2017

En juin 2016, une réunion préparatoire du 28ème cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2016-2017 a été défini avec nos partenaires : « NOTRE AMIE LA VIE DES MARES ».

En octobre 2016, deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu au Parc zoologique et Château de THOIRY :

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 12 de 13h30 à 16h30 ;
- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 13 de 9h30 à 16h30.

Pour compléter ces journées, une visite guidée par le docteur vétérinaire Cathy GIBAULT du Parc de THOIRY, a été organisée à « l'Arche des petites bêtes ».

Nous remercions très sincèrement toute l'équipe du Parc et Château de THOIRY, particulièrement Messieurs le Comte et le Vicomte de La PANOUSE, qui ont été tout à fait formidables.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation sont accessibles sur le site de l'association : https://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement-2016-2017/

Le jeu-concours se déroulera du 5 janvier (date du lancement Presse à l'INRA, partenaire fidèle de nos actions) au 1er avril 2017. Il est destiné aux jeunes de 5 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines. Les individuels pourront eux aussi participer car les bulletins seront mis à leur disposition dans toutes les gares SNCF du département.

Yvelines Environnement délivrera à ceux qui ne sont pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix aura lieu le mardi 16 mai 2017 à 18h au Palais des Congrès de Versailles.

2-3 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions.
Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux publiées par des spécialistes.
Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées sur papier et par courrier, mais par courriel et sur notre site https://www.yvelines-environnement.org/les-breves/

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

2-4 Commissions et Comités

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions ou commissions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000… et les commissions locales d'information (CLI, CLIS, CLIC,…), remplacées par des commissions de suivi de sites (CSS).

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines et/ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

3- Dossiers, Commissions et Comités suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2016

3/A --- les dossiers

3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre

La Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles, créée en 1975, s'étend du Château de Versailles à Septeuil, de l'A13 à la N12.

L'Union des associations et des usagers de la Plaine de Versailles, connu sous le nom « les Amis de la Plaine de Versailles », a été créée en 1972.

L'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV) lui a succédé en 2004, toujours sous l'appellation « Les Amis de la Plaine de Versailles ».

Cette association, sans subvention publique, regroupant des associations locales, actuellement de Bailly-Noisy jusqu'à Crespières, tente de sauvegarder l'essentiel du Patrimoine paysager, naturel et rural de cette zone, qui est la proie de promoteurs immobiliers.

Le secteur de Plaisir, pourtant riche d'excellentes terres agricoles et d'un patrimoine historique a déjà été transformé en une vaste zone commerciale bétonnée où l'on a oublié de sauvegarder des zones naturelles pourtant nécessaires à la survie des espèces animales et végétales.
Malheureusement, on poursuit l'urbanisation sur les terres agricoles entre Villepreux et Plaisir sans préserver les nécessaires espaces naturels et de cultures vivrières.

Le seul espace de cette grande Plaine, à vocation rurale, qui a pu jusqu'à ce jour être sauvegardé est le site classé par décret du 7 juillet 2000 qui est représenté ci-dessous, dans le prolongement du parc du Château de Versailles.

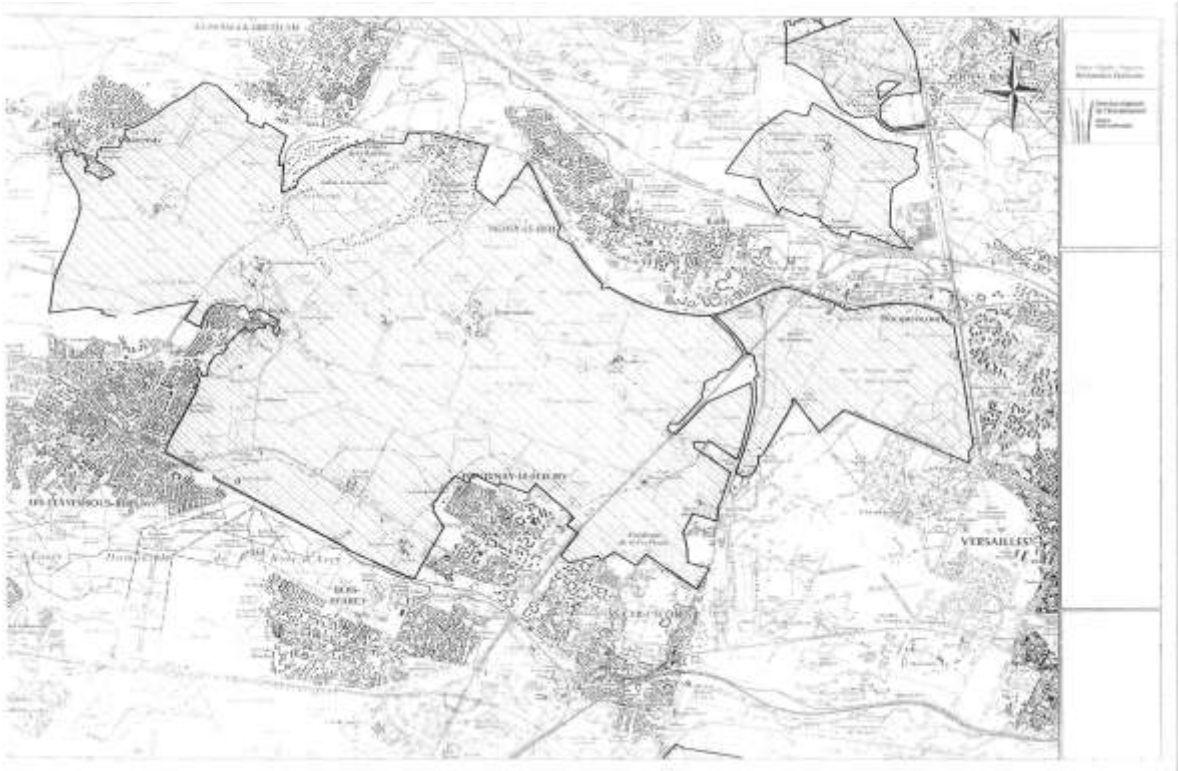

Le site classé le 7 juillet 2000

Même dans cette zone protégée par le classement, on n'hésite pas à venir y aménager des « Installations classées » (ICPE) dans les zones agricoles, telles cette plate-forme de compostage de déchets verts, en lisière du Parc du Château de Versailles, triplement classé, à proximité de la « cueillette » de la Ferme de Gally.

L'aménagement, à grand frais, de la D307, épine dorsale de la Plaine jusqu'à Maule, et des saignées transversales telles la D98, la D30 et le projet de Voie Nouvelle de la vallée de la Mauldre sont des signes d'une volonté d'urbanisation plus que de protection.

Le démembrement territorial de la Plaine de Versailles à partir des communautés de communes et maintenant des communautés d'agglomérations de plus de 400000 habitants, continue de sonner le glas de ce qui devait être une Zone Naturelle d'équilibre avec vocation à de »venir un Parc Naturel Régional.

Au lieu de protéger cette zone au Patrimoine millénaire, on l'utilise comme « dépotoir » pour des déchets de chantiers, comme cette vaste étendue de 25 hectares de bonne terre agricole devenue zone de stockage de 3 ,5 millions de tonnes de déblais de chantiers à Thiverval-Grignon ou les collines édifiées sur 25 hectares de bonnes terres agricoles à l'orée du Parc animalier de Thoiry, sur la commune de Villiers-le Mahieu, avec les déblais du tunnel de l'A86, …..
Quand arrêtera-t-on de polluer les terres agricoles avec des déblais et déchets de toutes sortes qu'il faut de fait surtout revaloriser puis éliminer dans des usines dédiées.

Quant au riche Patrimoine naturel et bâti de la Plaine de Versailles, nous constatons depuis longtemps qu'il est en danger et qu'il faut une mobilisation constante des habitants et des usagers pour le sauvegarder. C'est en particulier le rôle de toutes les associations de protection et de sauvegarde de l'environnement.

Parmi les cas récents, très médiatisés, nous pouvons citer la sauvegarde du Domaine de Grignon, haut lieu de l'agronomie française depuis Charles X, et propriété de l'Etat.
Alerté par Yvelines Environnement dès septembre 2015 sur le risque de vente du Domaine aux propriétaires du PSG, les anciens élèves et les professeurs de l'Ecole Nationale d'Agronomie, ainsi que des membres de l'INRA, se sont mobilisé pour « sauver Grignon », d'abord en évitant l'installation du PSG puis en recherchant des solutions pour installer dans le domaine historique où vibre l'âme des ingénieurs de « l'Agro » des activités pérennes.

Nous n'avons pas perdu espoir d'une prise de conscience collective de l'Administration et des élus, avec les associations et les acteurs professionnels, de l'urgence de prendre des mesures efficaces pour la protection effective de la Plaine Versailles en tant que Zone Naturelle d'Equilibre.

3-2 Quels projets pour Versailles ?

SAVE, association membre d'Yvelines Environnement, a participé aux différentes enquêtes publiques concernant des dossiers du Grand Paris touchant notre région, notamment :

*Enquête publique sur le RLP de Versailles
*Enquête publique sur la modification simplifiée du PLU de Versailles
*Enquête publique sur la TGO St Germain St Cyr
*Enquête publique sur la ligne 18 du Grand Paris

Réunions et contributions écrites lors de consultations publiques :

*Etude des conséquences des implantations nouvelles sur le PEM des Chantiers (Ilots, Parkings, gare routière)
*Projet sur l'espace PION
*Relances multiples concernant les opérations de fibrage optique (FTTH) de nos communes

Recherches actives pour anticiper sur des dossiers prochains porteurs de modifications majeures :

*Dossier de modification des transports urbains sur VGP
*Etudes liées à des projets sur Satory en anticipation de la ZAC prochaine
*Ajustements du CPER 2015 2020

Le fonctionnement des divers conseils de quartier de Versailles a fait l'objet d'une enquête qui a mis en évidence de grandes disparités entre les quartiers. Il est vivement souhaité qu'il soit remédié à ces dysfonctionnements.

De nouvelles relances concernant notamment le CDT Yvelines ont été faites en direction de la Préfecture. Les préparatifs de déploiement de la fibre optique ont donné lieu à investigations et à communication.

Le détail de ce travail ainsi que les documents concernant ces sujets sont mis en ligne sur le site de SAVE dont la fréquentation traduit l'intérêt des contenus affichés.

Les groupes de travail de SAVE ont poursuivi leurs activités en particulier :

- **Groupe pollutions (air, bruits, vision-affichage)** : ce groupe maintient des contacts avec Airparif pour tenter d'améliorer les protocoles et méthodes de mesure de la pollution de l'air dans nos quartiers. Une action d'information exploitant les dossiers ONF a également été lancée dans le domaine de la sensibilisation des scolaires à la nécessaire protection des espaces forestiers. Le groupe doit définir et déployer une communication vers tous nos membres en vue de faire connaitre ses thèmes de réflexion et ses propositions.
- Groupe en création sur **déplacements et infrastructure de transports** : l'année 2016 avait mis en avant plusieurs dossiers importants sur ces sujets. Le groupe de travail avec des volontaires motivés a commencé l'étude des dossiers. (TGO, TTMA, Lignes RER, Contrats Autobus STIF,….)

L'association, les élus et les administrations sur nos territoires :

Les échanges entre l'association et les élus et administrations se cantonnent un peu trop à Versailles et manifestement nos lettres vers les conseillers départementaux ne provoquent pas de réponses, ce qui témoigne d'une reconnaissance insuffisante de nos actions.

Notre lettre au Préfet des Yvelines au sujet de la mise en place du suivi du CDT Yvelines a donné lieu à une réaction annonçant de prochaines réunions. Nous n'avons toujours aucune date pour l'instant malgré des relances faites aux services.

Le Site internet de SAVE (http://www.save1.fr) continue de s'enrichir des nombreux documents publics concernant les grands dossiers du moment, mais également de documents de travail et de réflexion à l'usage des associations membres.

Perspectives pour 2017 et 2018 :

Les nouveaux dossiers qui attirent déjà notre attention et sur les quels nous allons continuer à nous mobiliser sont entre autres :

- le PEM chantiers (circulations dans les rues voisines de la gare routière),
- la ZAC de Satory (compréhension des zones mobilisables et équipements préalables),
- la ZAC de Viroflay,
- le RLP (extensions éventuelles au-delà de Versailles vers ses voisins),
- le CPER,
- la ligne 18,
- et bien évidemment la fibre optique (absence de bilans périodiques des déploiements).

❖ Nous avons regroupé ces thèmes par grandes catégories :

Environnement

Eau, Assainissement, Air Bruits, RLP et Bâtiments durables

Urbanisme

Les PLU de chaque commune, l'éventuel PLUi de VGP

Les ZAC et les grands projets actuels

Transports et déplacements

Contrats STIF et évolutions

PLD de chaque commune et de VGP

Stationnements dans nos rues (sujet urgent avant 2018)

Nouvelles technologies

Fibre FTTH, SmartCity, Véhicules autonomes

Territoires de l'agglomération VGP

CDT CPER, Gestion des Ordures, Finances, Mutualisations dans VGP

❖ D'autres thèmes sont mentionnés mais avec des priorités plus faibles :

Cadre de Vie

Tourisme Hôtels, Pôles de compétitivité, Santé

Patrimoine

Château dans VGP/ PSMV, Autres lieux

Institutions locales

OdJ et CR des assemblées, DSP, Métropole parisienne.

3-3 L'OIN du Plateau de Saclay – L'EPAPS

Rappels **:** La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.

Cette zone instituée par décret doit impérativement et principalement être préservée pour les activités agricoles, après les milliers d'hectares prélevés à l'agriculture par l'urbanisation et ses abords doivent être tout autant préservés, afin de conserver toutes vies animale et végétale, ainsi que les zones humides, nécessaires à la survie de l'humanité.

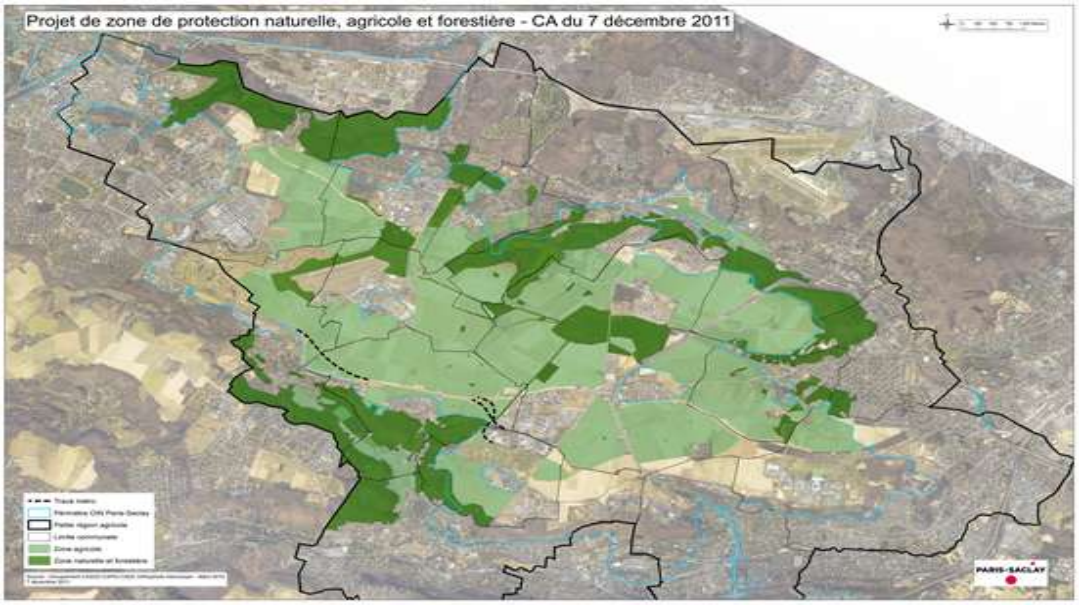

Carte de la ZPNAF

La commission d'enquête avait émis clairement la nécessité d'établir un règlement pour la ZPNAF, qu'Yvelines Environnement n'a cessé de réclamer.

La réponse officielle a été que la loi ne prévoit pas un tel règlement, mais qu'il sera établi une Charte en même temps que le programme d'action par l'EPAPS. L'organisation de ces travaux a été confiée par l'EPAPS à « Terre et Cité ».

A cette fin, après la rédaction de projets, des ateliers ont été organisés fin 2016 dont le « rendu » est prévu début 2017.

Yvelines Environnement reste très attentive au contenu de cette Charte, pour la sauvegarde des terres agricoles, et aussi des espaces naturels et forestiers, des zones humides et la protection de la flore et de la faune – en respectant les trames vertes et bleues du schéma de cohérence écologiques – en traitant avec soin, et avec les acteurs ruraux, les zones de transition entre les espaces urbains et la ZPNAF – en recréant là où c'est nécessaire un réseau de rigoles.

L'avancement des projets sur le Plateau de Saclay a été communiqué aux associations lors de plusieurs réunions de concertations

Jeudi 4 février 2016

- Point sur la nouvelle gouvernance par Philippe Van de Maele, Président-directeur-général de l'EPA Paris-Saclay
- Point sur le projet d'aménagement de l'échangeur de Corbeville
- Point sur les différentes opérations en cours et à venir sur le Campus Paris-Saclay :

- programmes immobiliers, espaces publics, enquêtes parcellaires Corbeville et quartier de l'école Polytechnique
- Point sur le programme d'action de la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière
- Point sur les Contrats de développement territorial

Lundi 23 mai 2016

- Point sur les différentes opérations en cours et à venir sur le Campus Paris-Saclay : programmes immobiliers, espaces publics, enquêtes parcellaires Corbeville et quartier de l'école Polytechnique
- Point sur la concertation de l'échangeur de Corbeville
- Point sur les travaux à venir
- Présentation de la carte interactive des chantiers sur epaps.fr
- Inscriptions à l'atelier de travail sur l'Hydrologie et la gestion de l'eau du 23 juin 2016 de 17 heures à 19 heures au plateau des projets, 8 boulevard Dubreuil à Orsay

Lundi 10 octobre 2016

- Point sur les concertations préalables et enquêtes publiques :
    - Enquête publique sur les forages du Réseau de chaleur et de froid sur les quartiers de Moulon et de La Vauve (Quartier de l'Ecole polytechnique)
    - Concertation préalable pour l'aménagement de l'échangeur de Corbeville
    - Concertation préalable de la ZAC de Satory
- Point sur l'avancement des projets de construction : écoles, laboratoires, résidences étudiantes et familiales, équipements publics, etc…
- Point sur la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité pour Paris-Saclay

Opérations immobilières – quartier du Moulon

Opérations immobilières – Quartier de la Vauve

Satory Ouest

Une carte interactive des chantiers a été créée et mise sur le site de l'EPAPS en juin 2014, elle est accessible sur :

http://carte.epaps.fr/#accueil

Des réunions du comité de suivi de chantiers et des visites ont été organisées par l'EPAPS en 2016.

Point sur les Contrats de développement territorial Voir § 1-2

3-4 L'OIN Seine Aval

Pas de réunion en 2016.

Projet d'extension du port de Limay- Porcheville :

Un projet dans un contexte très urbain, nécessitant d'importantes modifications des infrastructures viaires, de nombreuses acquisitions foncières de parcelles bâties/habitées.
Un périmètre de projet agrandi de 10 hectares depuis le périmètre de ZAD de 2008.

Les arguments ne semblent pas justifiés aux yeux des riverains. Les craintes sont récurrentes et les questionnements nombreux ;
Choix des entreprises, augmentation du trafic, des risques, de la pollution sonore et atmosphérique, qualité de vie dégradée, dépréciation des quartiers riverains, développement de l'industrie au détriment de l'urbain.
Dés lors les propriétaires des parcelles à acquérir, fortement mobilisés, se sont constitués en association pour intenter des recours.

3-5 Conseil Départemental Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Durant l'année 2016, les problèmes liés à l'eau ont mobilisé 35 à 36% des dossiers, le fonctionnement des installations industrielles 20%, le traitement des sols pollués 15 à 16% ; le reste se répartit à égalité entre agriculture, servitudes d'utilité publique, aménagements de ZAC (zones d'aménagement concerté).

En ce qui concerne **l'eau**, il s'agit de demandes d'autorisation de prélèvement, de traitement et de distribution d'eau pour la consommation humaine, la recherche et la réduction de micropolluants dans les eaux brutes et usées traitées en stations de traitement des eaux usées de plus de 10 000 Eq/H (ce point suscite toujours des réactions liées à la nature de certains micropolluants recherchés, à la fréquence et au coût financier de certaines analyses), des déclarations d'utilité publique des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau.

Parmi les arrêtés relatifs au **fonctionnement des sites industriels** on note, ce qui est très rare, des prescriptions complémentaires suite à un accident significatif dans une aciérie électrique (débordement de lingotières), sans toutefois avoir de conséquences pour le personnel.

Le traitement des **sols pollués**, qu'il s'agisse de sites industriels ou de stations distributrices de carburants, n'a pas appelé de remarques particulières.

Peu de dossiers ont concerné des problèmes liés à l'**agriculture** : mesures de prévention sur un terminal céréalier, augmentation du nombre de vaches laitières dans un élevage, installation d'un abattoir temporaire de moutons (fête musulmane) ; rien de notable n'a été remarqué sur ces dossiers.

Cent sept communes des Yvelines ont été concernées par un arrêté instaurant **des servitudes d'utilité publique** appliquées à la maitrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses.

Quelques arrêtés ont été émis pour des **zones d'aménagement concerté** (création, réalisation d'ouvrages spécifiques).

Enfin, la DRIEE a présenté **une instruction ministérielle** du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements SEVESO.

3-6 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

Projet de Port Seine Métropole Ouest (*source www.port-seine-metropole-ouest.fr*)
Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères, à proximité de la gare de fret d'Achères-Grand-Cormier et desservi par la RN184, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) constitue un carrefour modal idéal pour le transport de marchandises**.**

L'année 2016 a été riche en matière de concertation concernant Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) : des ateliers de travail, des tables rondes et réunions, des promenades d'observation et même des croisières sur la Seine !

2 février 2016 **Comité de Suivi Partenarial**

- L'actualité du projet et de la concertation,
- L'agenda de la concertation pour 2016 et 2017,
- Les thématiques de concertation ; contenu des ateliers et réunions du premier semestre 2016,
- Les modalités de travail en atelier,
- Les critères d'évaluation de la concertation.

Les temps forts du projet

- 1er semestre 2016 : études et préparation des dossiers réglementaires préalables à l'enquête publique,
- Automne 2016 : envoi du projet de dossier d'étude d'impact à l'Autorité environnementale,
- Hiver 2017 : avis de l'Autorité environnementale, et reprise éventuelle du dossier, si nécessaire en concertation,
- Printemps 2017 : saisine du Préfet pour l'enquête publique,
- Septembre 2017 : enquête publique,
- Mi 2018 : déclaration d'utilité publique (DUP),
- Fin 2018 : début des travaux.

12 mars 2016 **Journée de lancement de la concertation**

Atelier n°1 :

- Cadre de vie
- Paysage et environnement
- Aménagements portuaires.

2 avril 2016 **Atelier de synthèse et d'échange**

12 mai 2016 **Atelier n°2**

- Activités,
- Intermodalité,
- sécurité, sûreté.

16 juin 2016 **Comité de Suivi Partenarial**

- Présentation des enseignements de la concertation 1er semestre 2016 et les impacts,
- concrets sur le projet,
- Présentation des modalités, dates et thèmes de concertation pour le second semestre,
- Echange avec le CSP sur les enseignements de la concertation et sa suite.

Commentaire d'Yvelines Environnement : « *Tout le monde a su dire combien la concertation s'est bien déroulée. Toutefois, la fonctionnalité multimodale du port a été quelque peu oubliée. Dans ces débats, les futures liaisons (voies routières, voies ferrées) ont été peu abordées. Ne pourrait-on pas ajouter cette notion qui avait été soulevée lors du débat public ? Même si dans le cadre de l'enquête publique, une étude d'impact répondra à cette question, on pourrait préparer ce thème dans cette concertation* **»**

19 juin 2016 **Atelier n°3 :**

- relations au territoire,
- qualité de vie en phase chantier et exploitation)

28 juin 2016 **Réunion publique d'information**
Restitution des ateliers 1 à 3 (présentation du plan-guide arrêté en concertation en 3D et des premières solutions d'aménagement retenues)

5 juillet 2016 **3ième Comité de Pilotage PSMO**
- Rappel général du projet et de la concertation,
- Enseignement de la concertation du premier semestre 2016 sur l'emprise portuaire du projet,
- Partage des maîtrises d'ouvrage sur le territoire : emprise portuaire et sujets connexes,
- Agenda de la concertation fin 2016 et 2017.

17 octobre 2016 **Atelier n°4**
- Présentation des solutions d'aménagement retenues (AVP pour l'étude d'impact en maquette 3D)
- Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales.

24 novembre 2016 Atelier n°5
L'atelier N°5 a permis de travailler sur la VERSION N°1 du Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAPE), autour de 4 thématiques :
- Les prescriptions architecturales,
- Les prescriptions paysagères,
- Les prescriptions environnementales,
- Les prescriptions /espaces extérieurs au sein du port.

Rappels :
Yvelines Environnement (YE) s'est enquis d'un inventaire des zones humides – il reste à faire, avec l'étude Faune/Flore
Présentation du calendrier 2016 des ateliers.
A la question d'YE à la SNCF concernant les projets de la Tangentielle Ouest en relation avec le projet PSMO, la réponse suivante a été fournie par la SNCF le 14 janvier 2016 :

« …… ***Toutefois, la Grande Ceinture (GC) étant classée comme un itinéraire stratégique pour le développement du fret par l'Etat, le projet respecte un certain nombre de mesures conservatoires visant à éviter des reprises critiques de l'infrastructure dans le cas où l'Etat porterait un projet de réouverture de cette ligne au trafic fret : profil en long, gabarit des ouvrages d'art, électrification, charge à l'essieu. ……*** »

3-7 Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines

Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la France, qu'elle déplore que les institutions aient fait le choix du développement important de l'éolien, qui n'est de plus pas un moyen « productif actif et rentable », qui pollue les paysages, apporte des nuisances aux habitants riverains et à la faune sauvage.
De plus, ce n'est pas une technologie de pointe qui peut apporter des atouts notables à l'économie française.

Yvelines Environnement rappelle qu'elle soutient les associations locales contre les permis de construire un parc d'éoliennes à Allainville et d'autres projets dans le sud des Yvelines.

3-8 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Voir : www.srce-idf.fr

3-9 Plan Régional d'Elimination des Déchets de Chantiers (PREDEC)

Source CESER : www.ceser-iledefrance.fr/travaux/plan-regional-delimination-des-dechets-de-chantiers-dile-de-france-predec

3-10 Les rivières d'Ile de France – Agence de l'eau Seine Normandie

Voir : www.eau-seine-normandie.fr

3-11 Tangentielle Ouest – Tram Train – Ligne Tram 13 Express

Ligne Tram 13 Express – ex Tangentielle phase 1

La ligne Tram 13 express reliera St-Cyr-l'École à St-Germain-en-Laye pour desservir Saint-Germain-en-Laye, Mareil-Marly, L'Étang-la-Ville, Noisy-le-Roi, Bailly, Saint-Cyr-L'École.

Inscrit au Contrat de Plan État-Région 2015-2020, le projet a été déclaré d'utilité publique par le préfet des Yvelines le 3 février 2014 avant de voir sa phase avant-projet approuvée en juillet 2015 par le STIF.

Réunions des associations du 15 et du 29 septembre dans les locaux du STIF à Paris.

Des questions importantes sont posées, en particulier par Yvelines Environnement (YE) et d'autres associations :

- « *L'association Yvelines Environnement regrette qu'aucune mesure n'ait été prise contre le bruit généré par les trains de fret qui rouleront sur la Grande Ceinture.* »
  « *Le STIF indique que le projet Tram 13 Express ne prévoit pas la circulation de train de fret sur son tracé, la ligne est dédiée aux circulations de voyageurs.* »
  Or YE rappelle que le texte soumis à enquête publique mentionne bien la possibilité de faire circuler dans le futur des trains de fret – il est donc nécessaire de prévoir dès maintenant les protections contre les futurs nuisances

- Concernant la forêt de St-Germain-en-Laye, le STIF informe que « *2,5 hectares de forêt doivent être défrichés.* » et que « *Des coupes d'arbres auront également lieu en 2017 dans le parc du Château pour permettre la réalisation du tunnel de correspondance. Ces coupes, qui concernent des sujets âgés et dans un mauvais état sanitaire, ont été étudiées avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et le Jardinier en Chef du Parc du Château, …….* ».
  YE rappelle que ces dispositions prises en site classée n'ont pas été soumises à la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites) – l-ajout dans le compte-rendu de la réunion du 15 septembre, § 4, n'est pas fondé car ce sujet n'a pas été traité lors de la réunion de la CDNPSD du 7 avril 2015.

Concernant les « mesures compensatoires forestières », le STIF a noté que « *YE et Les Amis de la Forêt évoquent le cas des anciens terrains d'épandage du SIAAP au nord du massif de Saint Germain. Le STIF indique avoir connaissance de ces terrains. Toutes les possibilités de compensation au sein de la forêt de Saint-Germain sont étudiées, y compris celle-ci.* »

- Concernant St-Cyr-l'Ecole, manque de précision sur les surface forestière déboisées qui doivent faire l'objet de compensation – rappelle de demande de compensation sur le massif de Versailles – proposition d'YE et SAVE d'effectuer les compensations en lisière de Satory.

Les travaux démarrent alors que des questions restent sans réponses.

« Ces travaux préparatoires démarrent par une opération de coupe d'arbres…… celle-ci est indispensable pour implanter la plateforme du tramway. …. De nouveaux arbres seront plantés par la suite le long du parcours,….. Par ailleurs, les opérations de coupes feront l'objet d'une compensation. Le STIF s'engage à compenser au moins trois fois la surface défrichée et recherche pour cela des sites au plus près du projet, dans la forêt de Saint-Germain »

« Les travaux préparatoires commencent à l'automne 2016, en dehors de la période de reproduction de la faune (oiseaux et chauves-souris notamment). Ces opérations concernent plusieurs zones du tracé de la future ligne.
Au sud de la ligne, ces travaux se situeront à proximité de la gare Saint-Cyr RER et le long du tracé.
À Saint-Germain-en-Laye, ces travaux concernent plusieurs parcelles en bordure de forêt et des alignements le long des avenues Kennedy et des Loges.
Des travaux vont également se dérouler sur le chantier ferroviaire de Versailles Matelots pour le futur Site de Maintenance et de Remisage des rames. Les premières opérations consistent en la déconstruction des bâtiments existants, le nettoyage général du terrain et enfin les travaux sur le terrain militaire accolé au périmètre du projet.
Une partie de l'alignement d'arbres au niveau de la terrasse du château de Saint-Germain-en-Laye devra également être coupée et replantée, en accord avec les différents acteurs du site, pour permettre la réalisation du couloir de correspondance entre la future ligne et le RER A. »

Le patrimoine historique et naturel préservé dit le STIF.

« *La préparation des travaux a été menée en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'Office National des Forêts et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt afin de préserver les sites classés situés sur le tracé de la ligne (châteaux de Versailles et de Saint Germain-en-Laye, Plaine de Versailles), prendre en compte les impacts sur les milieux forestiers et agir pour les compenser au plus près du projet* ».

On peut toutefois déplorer que les travaux, en particulier les abattages d'arbres et aménagements en sites classés forestiers, n'aient pas été soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Lettre d'Yvelines Environnement au Préfet Jean-François CARENCO du 3 octobre 2016
C/Avis délibéré n" 2016-12 de l'Autorité environnementale (Ae)

Extraits : « *L'Ae note que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation présentées dans le dossier, ne le sont pas toujours dans des formes qui en feraient des engagements fermes. Elle recommande donc au maître d'ouvrage de préciser ses engagements* »

« *L'Ae recommande de joindre au dossier les éléments concernant la compensation forestière prévue, de vérifier que cette compensation couvre bien l'enjeu de conservation des milieux naturels et d'expliciter les mesures que le maître d'ouvrage s'engage à prendre en cas d'insuffisance de compensation écologique constatée lors du suivi du site du bois de la Duchesse* »

« *L'Ae recommande au maître d'ouvrage de préciser quels sont les principaux aménagements à prévoir pour réaliser le prolongement de la ligne à Versailles conformément au SDRIF, et d'indiquer ce que cela suppose pour le terminus de Saint-Cyr* ».

Enquête publique « Loi sur l'eau »

Enquête publique ouverte du jeudi 15 décembre 2016 au mercredi 25 janvier 2017 inclus.

3-12 Le PLUI de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)

Prescrit depuis le 14 Avril 2016, ce PLUI a fait l'objet de 6 réunions publiques de concertation à l'automne 2016 (la restitution de la concertation sera présentée le 16 mars 2017).
La concertation publique organisée par une agence de communication consistait à recueillir les impressions filmées de nombreux habitants sur leur vision de la nouvelle communauté d'agglomération, puis présenter les vidéos durant les réunions publiques et recueillir les impressions du public présent.
Dans cette grande agglo on fait le grand écart en termes d'identité communale (très urbain/ périurbain/rural).
Il paraît évident que l'objet était de définir une « base line » fondée sur le plus petit dénominateur commun. A contrario chaque intervenant faisait apparaitre ses particularités, ses différences et ses difficultés à se reconnaitre dans une identité commune.
On regrettera le peu d'informations sur le rôle et les attributions du GPS&O, le calendrier prévisionnel, qu'est qu'un PLUI ? Quelles sont les contraintes réglementaires ?
Cela aurait eu le mérite de recadrer les interventions qui semblaient le plus souvent des visions utopiques.
Ainsi chaque intervenant a laissé libre cours à ses objectifs rêvés en termes d'aménagement du territoire. Le réveil sera difficile car il y a une chose qui reste invariable *« on ne peut avoir* le *beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière* ».

On regrettera l'absence de consultation des associations en qualité de PPA **pendant l'élaboration du PADD** ; en effet ces dernières seront invitées à une réunion (le 26 avril 2017) après la clôture de la phase de concertation alors que le PADD était finalisé. Peut-on parler de concertation et de participation constructive dès lors que les associations sont invitées à posteriori ?

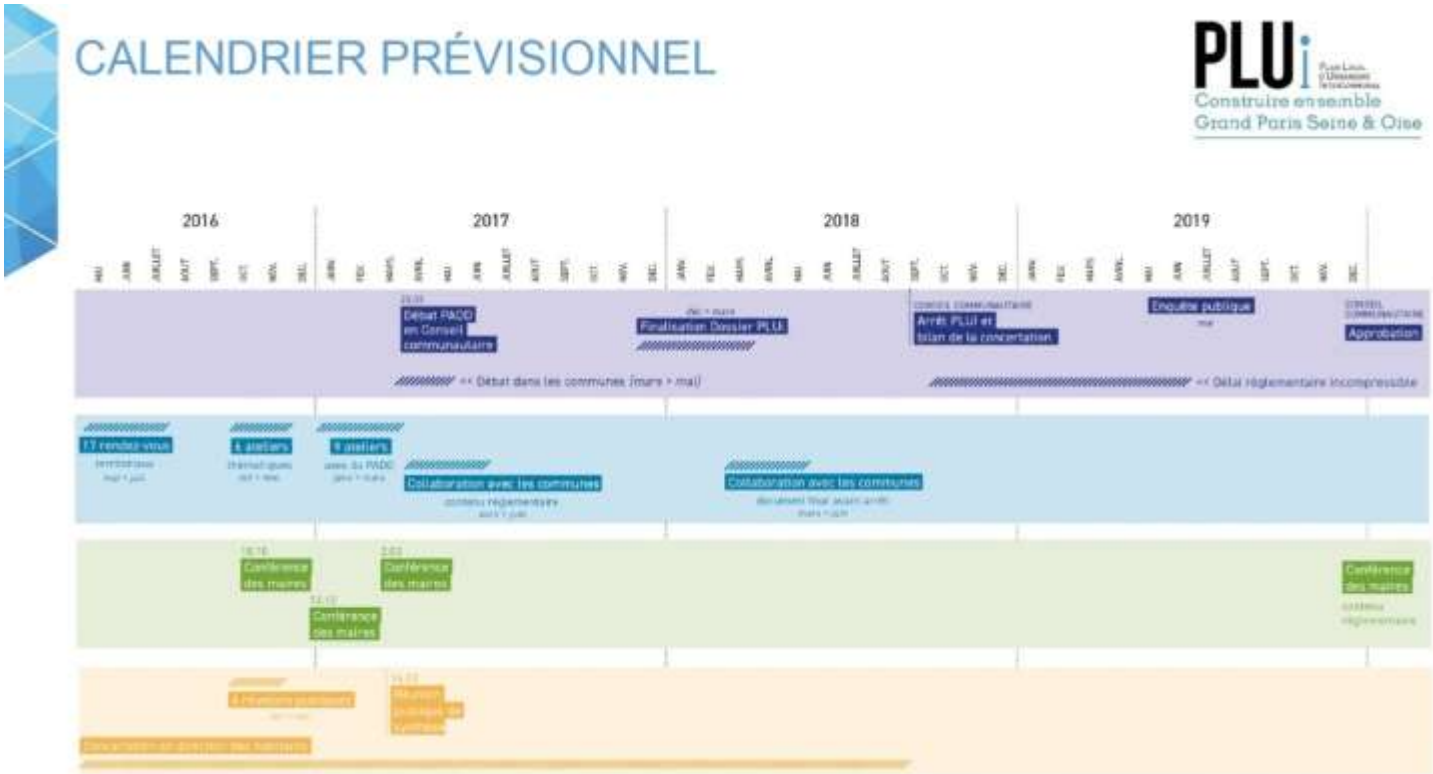

3/B --- les Commissions et Comités départementaux

3-13 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

***Rappels* :**

Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :
www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf

Réunion de la CCE du 22 novembre 2016

Ordre du jour / Compte-rendu
- Bilan de l'activité (ADP), 71000 mouvements en 2015 (en baisse), dont 63555 vols avions dont 60% en « tours de piste » et 27% en vols locaux.
- Bilan des contrôles (Gendarmerie des transports aériens), effectués en 2016 : 2 infractions relevées pour non-respect des circuits de piste. 47 plaintes de riverains.
- Etat d'avancement de la procédure du PEB (DGAC Nord) : Voir ci-dessous
- Bilan des actions pour l'environnement (Audace),
- Bilan des journées découvertes des métiers de l'aérien Audace.

Journée des Métiers de l'Aéronautique 28 mars 2014

M. Flamant souligne la nécessité de prolonger la piste 10/28, la moins bruyante, pour qu'elle soit plus utilisée.

Problèmes de bruit, en particulier à cause des voltiges – demande de suppression le dimanche.

Révision du PEB (Plan d'Exposition aux Bruits) : M Favarel (DSAC-Nord) expose les modalités d'élaboration de l'avant-projet de PEB, afin de réviser le PEB actuel qui date des années 1980 et rappelle que le PEB est un document d'urbanisme qui définit les contraintes de construction aux abords d'un aérodrome.
Le PEB définit 4 zones de bruits, A, B, C et D du plus élevé, au voisinage des pistes, au plus faibles auxquelles sont associée des contrainte d'urbanisme.
Les hypothèses de calculs des niveaux de bruits sont établies en fonction de l'activité de l'aérodrome (nombre de mouvements d'avions) et des types d'avions.
Pour l'aérodrome de Chavenay, l'étude de l'avant-projet de PEB révisé a pris en compte;
- 84100 mouvements dont 70000 d'avions,
- 195 jours d'activité avions et ULLM, 180 pour les hélicoptères,
- Répartition d'utilisation des pistes : 05/23 = 85%, 10/28 = 15%,
- 63% d'utilisation en tours de pistes.

M. Flamant fait remarquer que l'hypothèse d'un Traffic à terme de 84000 mouvements n'est pas réaliste, et que la zone C a des impacts importants sur les communes de Chavenay, Villepreux et Les-Clayes-sous-Bois ….. deux projets d'urbanisation de sa commune seraient touchés. ….
M. Gaillard émet le souhait qu'une nouvelle étude de contour du PEB soit faite en intégrant l'allongement de la piste 10/28.
M. le Président propose que la DGAC reprenne le travail sur projet de PEB en prenant pour hypothèse la stabilité du Traffic actuel, sans modification des pistes ;
L'agenda de la mise en révision du PEB est le suivant :
- Consultation de la CCE
- Arrêté préfectoral de mise en révision
- Consultation des communes et EPCI
- Avis de la CCE
- Enquête publique

3-14 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome des Mureaux

2016 12 05 _CCEAM (Commission **C**onsultative de l'**E**nvironnement de l'**A**érodrome des **M**ureaux**) à 15h00 en Sous-préfecture de Mantes la Jolie**

Ordre du jour :

- Bilan d'activité et projets 2017 présentations par M. Dalle, président du SIVU.

9 mai 2016_ Journée portes ouvertes aux enfants malades ou handicapés.

Pas de fête de l'air à l'été 2016, les conditions de sécurité requises dans le cadre de vigie pirate n'étaient pas respectées.
17 Octobre 2016 _ accord d'un permis de construire pour la création d'un restaurant de 60 couverts sur le terrain de l'aérodrome (dont salle de jeux avec simulateurs de vols).
1 activité nouvelle vient se greffer au Sud de l'aérodrome : création d'une école de pilotage de drones (utilisation partagée de la piste avec la section aéromodélisme) en matière de rassurance on nous dit que ces activités s'interrompent à chaque décollage ou atterrissage d'aéronefs (c'est la moindre des choses).
Création d'une voirie pour l'accès au chantier AEDS au Nord de l'aérodrome (en limite de la base de loisirs).

- Avis sur le projet de PEB (Plan d'exposition aux bruits)

L'avis de la CCEAM est requis sur le projet de PEB. Pas d'objection majeure, le PEB reçoit un avis favorable à la quasi unanimité (10 pour, 2 contre, 1 abstention).

- Point de situation de la charte de l'aérodrome.

Un projet de longue date, dont l'association AUCALM (mandatée par le SIVU) représentait les intérêts des usagers face aux intérêts des riverains représentés par l'ARQRV (amicale des résidents du quartier de la route de Verneuil) à défaut d'autres représentants d'associations de riverains ayant décidé de quitter le groupe de travail en cours d'élaboration de cette charte.

L'association AUCALM aujourd'hui est jugée peu représentative, car suppléée par une association nouvellement créée (le GUALM) qui a siphonné ses adhérents.

Un délai de 2 mois est proposé aux membres pour reprendre le travail d'élaboration de la charte de l'aérodrome (ce délai sera difficilement tenable de part la proximité des fêtes de fin d'année puis par l'indisponibilité de certains membres et enfin par la création tardive de l'arrêté préfectoral (20 janvier 2015) introduisant officiellement le GUALM (M. Toth) au sein de la CCEAM.

Remarques :
L'accord de principe, consenti par l'ancien sous-préfet M. Portal, que les documents présentés lors des réunions du CCEAM parviennent aux membres avant les réunions, n'est toujours pas respecté.
Pour information les réunions annuelles se déroulent en Décembre ce qui laisse largement le temps de produire un bilan pour l'année N-1 .Par ailleurs il conviendrait d'établir une trame pour ce compte rendu d'activité. En effet il importe, pour les représentants des associations riveraines, de connaitre le nombre de mouvements (seuls le nombre d'heures de vol sont visibles sur le site AERAL et non pas le nombre de mouvements), le nombre d'heures de formation dispensées, les plaintes éventuelles et le bilan financier de cet aérodrome.
On regrettera que le SIVU ne dispose pas d'un site internet pour l'information des riverains.

3-15 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

L'année 2016 a été marquée par la campagne de mesures des bruits émis par les aéronefs dans les communes riveraines de l'aérodrome.

Réunion du 14 janvier 2016

- Approbation du PV de la séance précédente
- Bilan de l'activité de l'aérodrome 2015
- Bilan des contrôles
- Rapport d'activité du Comité de Suivi de la Charte
- Point d'étape sur la mise en place des mesures d'amélioration envisagées antérieurement
  Présentation de la carte du bruit
- Points divers

. le trafic avion, après avoir atteint son maximum de 76 000 mouvements en 2011, a sensiblement décru en 2012 et 2013 pour remonter très légèrement ensuite et atteindre près de 67 000 mouvements en 2015.

. le trafic hélicoptère, qui représentait plus de 15 000 mouvements en 2010, n'a cessé de chuter (90 % de baisse) pour atteindre 1 493 mouvements en 2015.

. le trafic ULM est en augmentation constante pour atteindre 4 919 mouvements en 2015.

En 2015, le trafic avion a progressé légèrement (+1,4 %), le trafic hélicoptère poursuit sa forte baisse (-10,8 %) et l'activité ULM continue de croître (+28 %).

L'école de pilotage avec les tours de piste représente 59 % de l'activité, 24 % sont des vols locaux, c'est-à-dire principalement des vols d'entraînement, et 17 % des vols dits de voyage.

La PAF a effectué 23 contrôles sur l'aérodrome – aucune infraction relevée

Les plaintes ont diminué depuis la baisse de l'activité hélicoptère, toutefois les plaintes sont encore nombreuses sur certains secteurs, à Bailly, Noisy-le-Roi, Les Clayes-sous-Bois/Plaisir, Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-l'Ecole.
Les causes sont principalement dues au non respect des trajectoires.

Le rapport du Comité de Suivi de la Charte (CSC) met en évidence les difficultés de fonctionnement du CSC par défaut de présence de 3 associations qui contestent les règles de fonctionnement.
Il n'y a pas eu de réunion depuis mai 2015.
On rappelle le courrier du Président de l'APEBN (VPt d'YE) au Préfet, qui souligne ces difficultés, rappelle les nuisances subies par les riverains et demande son intervention pour une remise en marche sur la base de propositions.

Exposé par la DSAC sur l'avancement de la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

- M. Favarel (DSAC Nord) présente l'objectif, le contenu et les modalités techniques d'élaboration de la révision du PEB concernant l'aérodrome de Saint-Cyr l'Ecole (cf slides de présentation).

Voir la carte ci-dessous

- M. Sourisse (GUAS) revient sur l'objectif du PEB : document d'urbanisme isant à éviter l'installation de nouvelles populations dans les zones de bruit. Si le périmètre du nouveau PEB s'avérait plus réduit que l'ancien, serait-il opportun alors l'adopter un nouveau PEB moins protecteur pour les populations ?

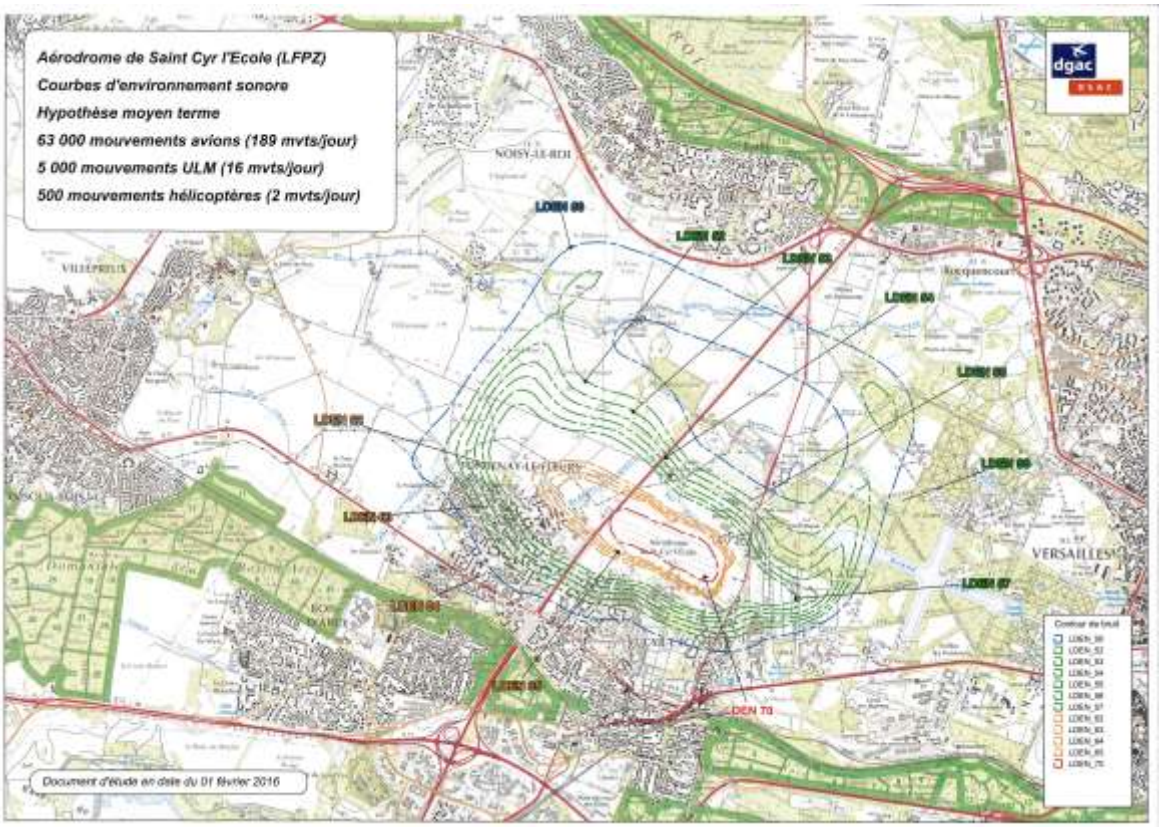

Carte de bruit de la DGAC

<u>Campagne de mesures de bruits avec BruitParif</u>

Du 20 mai au 31 juillet 2016

Résultats lors de la prochaine CCE

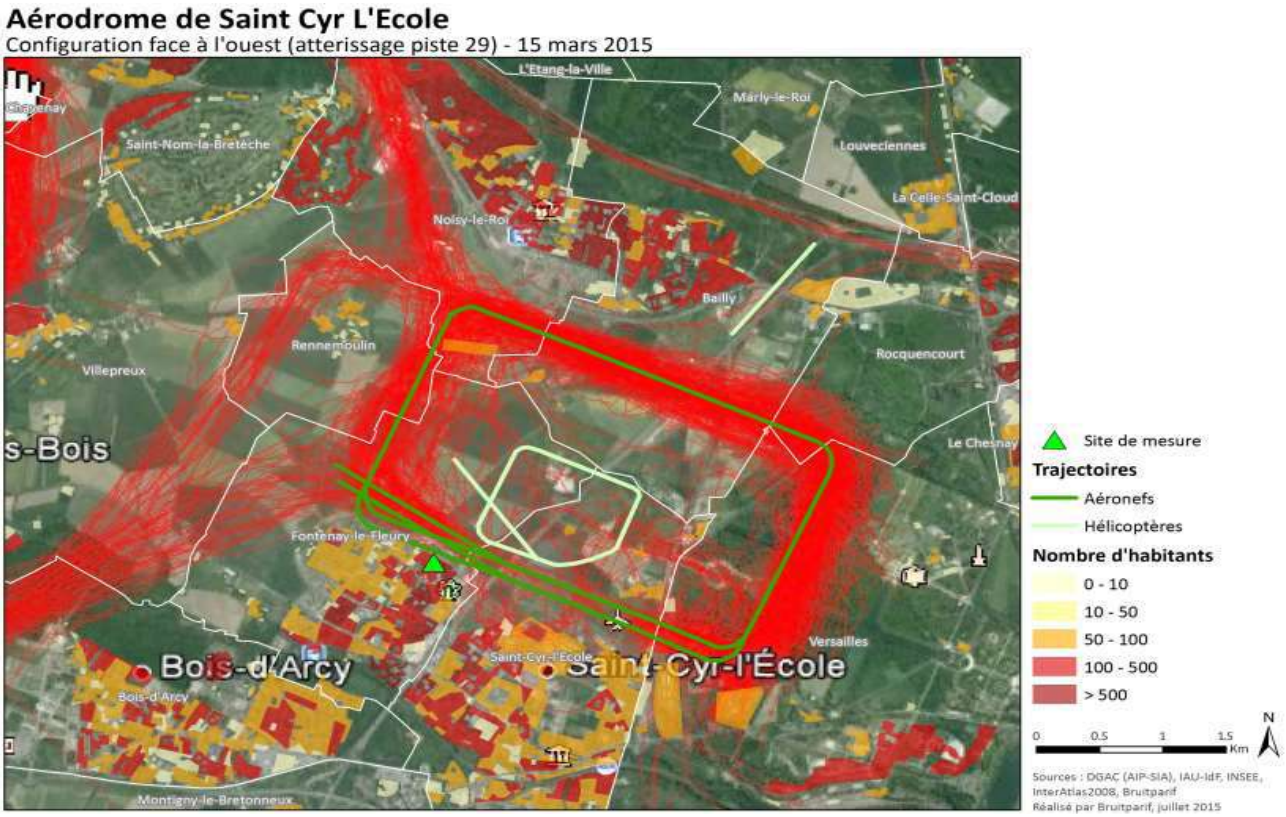

Zones d'intérêt pour la documentation de l'exposition au bruit des riverains

Les sites de mesures ont été retenus à Saint-Cyr-l'Ecole, Fontenay le Fleury, Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et Plaisir-Les Clayes.

3-16 Commission Consultative de l'Environnement de la Base Aérienne 107 de Villacoublay

Résultats de l'étude menée par BruitParif accessibles sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR

CCE du 2 février 2016 :

Point 1 : Approbation du PV de la séance précédente (15 décembre 2014)
Point 2 : Bilan des mouvements aériens pour l'année 2015 et bilan des plaintes reçues par la BA 107
Point 3 : Etat d'avancement du projet de révision du PEB
- Impact du zonage du projet de PEB sur le quartier des Metz à Jouy-en-Josas

Point 4 : Bilan du Comité de Suivi de la Charte (CSC)
- Ouverture du transit Nord/Sud le WE
- Elévation des hauteurs de survol sur W112-W113

1) Bilan de activités aériennes ; bilan des mouvements pour l'année 2015

En 2015, les mouvements totaux (tous types d'appareils), avec Toussus-le-Noble, (14500 mouvements pour la seule plate-forme de la BA), sont d'environ 25000 du même ordre qu'en 2014, avec une légère diminution du trafic hélicoptère.

2) Bilan des plaintes sonores

12 plaintes en 2015

3) **Etat d'avancement du projet de révision du PEB :**
   a. **Rappel de la DGAC:** ***« La réalisation d'un avant-projet de Plan d'Exposition aux Bruits correspond à une logique réglementaire extrêmement claire, nous intégrons l'ensemble des mouvements qui nous sont fournis par l'Autorité militaire exploitante de l'aérodrome. …. »***
   b. **Etat d'avancement de la procédure : La CCE a fixé les indices des zones B et C en 2013, le dossier est en préfectures pour établir l'arrêté de « mise en révision du PEB ».**

CSC du 24 mai 2016

ODJ :
-Point sur le trafic actuel : cf annexe II
-Point sur le trafic prévisible de l'été.
-Point sur les plaintes reçues par la BA 107 : cf. Annexe III
-Point sur l'état d'avancement du PEB.
La préfecture des Yvelines doit relancer celle de l'Essonne suite à une divergence d'appréciation sur la prise en compte de la zone D.

CSC du 15 décembre 2016

OdJ :
•Incidences de l'ouverture de la route nord de Toussus sur la base
•Plaintes des riverains depuis le dernier CSC
•Evolutions prévisibles du trafic à court terme
•Bilan de l'activité aérienne 2016

3-17 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de GPS&O

2016.10.06 _ CCSPL (Commission **C**onsultative des **S**ervices **P**ublics **L**ocaux**) GPS&O à 18H30 à « Autoneum » Aubergenville.** Première réunion CCSPL depuis la création du GPS&O.

ODJ :

1. Rapports annuels 2015 sur les 26 délégations de service public :
    - Accueil de loisirs, activités périscolaires, et animation du temps de midi (1)
    - Aire d'accueil des gens du voyage (1)
    - Assainissement (5)
    - Collecte et traitement des déchets (2)
    - Eau potable (10)
    - Gare routière (1)
    - Pépinière d'entreprises (1)
    - Sport (5)
2. Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public :
    - Eau potable
    - Assainissement
    - Collecte et traitement des déchets

La fusion des six EPCI dans le GPS&O n'implique pas moins de 26 rapports annuels de DSP. De profonds changements pour l'eau et l'assainissement suite à la dissolution réglementaire des syndicats. Des services publics facultatifs hérités des communautés de communes précédentes et qui ne seront pas repris (accueil de loisirs, activités périscolaires, et animation du temps de midi).
Un territoire hétérogène tant en prix que qualité de l'eau que le GPS&O entend harmoniser dans un délai de 10 ans.

2016 11 30_ CCSPL GPS&O à 18H30 à « Autoneum » Aubergenville.

Deuxième réunion CCSPL depuis la création du GPS&O.

Problème d'organisation au GPS&O. Une invitation quasiment la veille pour le lendemain n'a pas permis d'y assister.

3-18 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM)

Pour info, voir : www.etaso.fr

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel recouvre le territoire de : Versailles, Viroflay et de la communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest pour les communes de Chaville, Marnes La Coquette, Sèvres, Ville d'Avray et Vélizy-Villacoublay. Soit, 7 communes et une population de 137 686 habitants.

La zone Est de la Communauté d'Agglomération de St-Quentin–en-Yvelines est raccordée au réseau d'assainissement intercommunal pour ses seules eaux usées, au niveau de la place Louis XIV à Versailles.
Le bassin versant connecté à ce réseau s'étend sur près de 2 700 hectares, pour une longueur de 8 km environ, développée dans un vaste talweg allongé. La zone urbanisée occupe le fond de vallée tandis que la partie supérieure est couverte par des zones boisées.

Le réseau du SIAVRM reçoit les eaux unitaires communales ou communautaires et les transporte jusqu'aux émissaires interdépartementaux du SIAAP, à Achères, sur un linéaire cumulé de collecteurs de 33,8 km.

Réunion de la CCSPL du 28 juin 2016
- Examen du rapport établi par le délégataire du service public – Exercice 2015
- Examen du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du Service – Exercice 2015,
- Examen du rapport d'activités du SIAVRM

Rapport annuel exercice 2015

3-19 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)

Pour info, voir www.etaso.fr

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles est constitué de BAILLY - BOIS D'ARCY - FONTENAY LE FLEURY - LE CHESNAY - ROCQUENCOURT - SAINT-CYR-L'ECOLE - VERSAILLES et la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES, pour MONTIGNY et TRAPPES ; soit 9 communes représentant 190 369 habitants.
Il gère le transport des eaux résiduaires urbaines collectées par les réseaux communaux, jusqu'à la station d'épuration Carré de Réunion qui en assure le traitement. Les effluents épurés sont rejetés dans le ru de Gally.

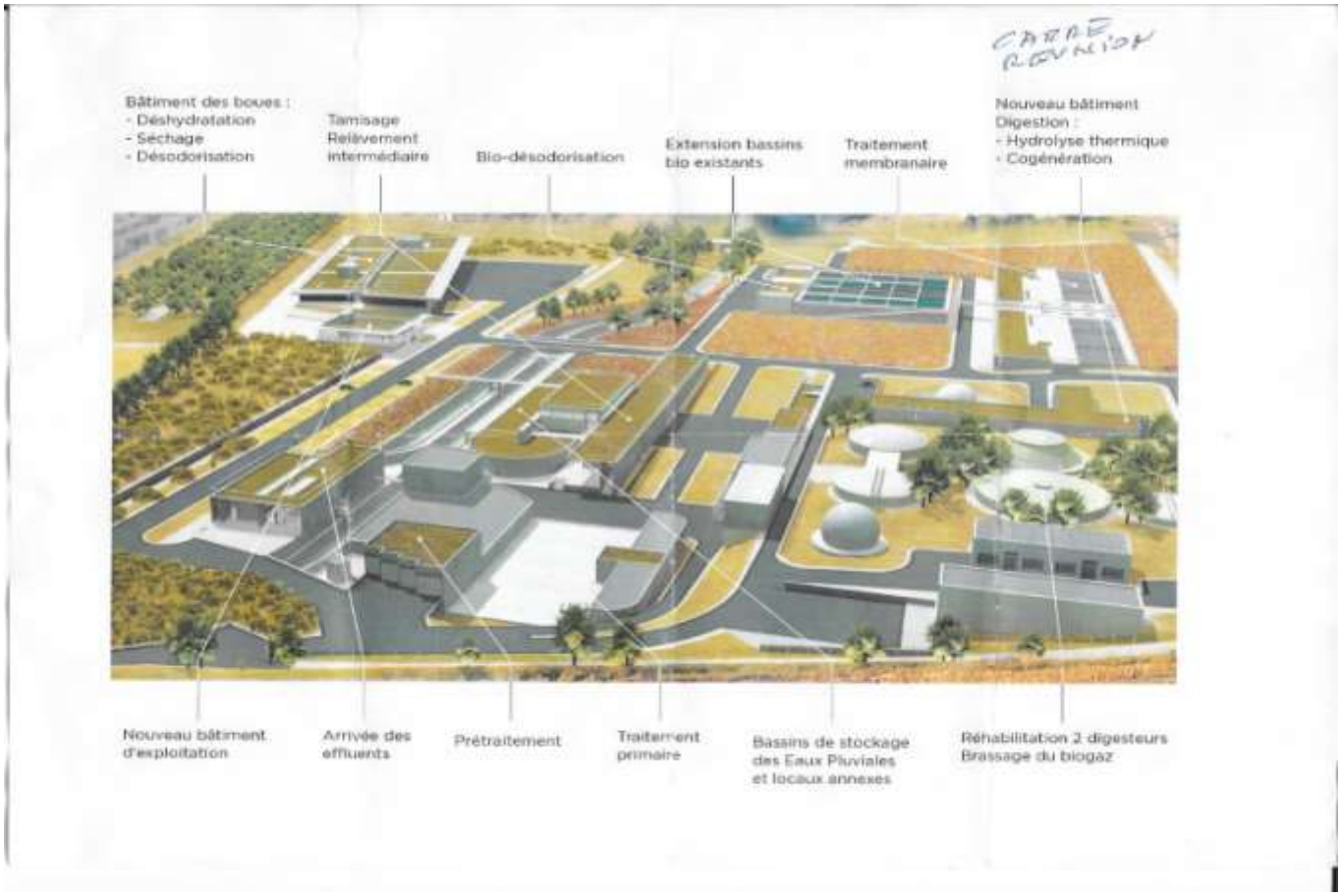

La nouvelle station d'épuration du Carré de la Réunion

Réunion de la CCSPL le 28 juin 2016

Le **Comité de Pilotage** réunit les principaux acteurs et partenaires de l'opération : la préfecture 78, la DDT, la DRIEE, l'Agence de l'eau Seine Normandie, le CEMAGREF, et l'ensemble des entreprises de la STEP du SMAROV.
En 2015, le COPIL s'est réuni le 26 juin. Cette instance permet de faire un point d'avancement des travaux, du planning et de présenter les résultats d'auto-surveillance.

Le **bilan d'auto-surveillance** sur toute l'année 2015 est conforme aux seuils réglementaires pour les valeurs de concentrations et pour celles des rendements.
Le rendement de la station ou la charge résiduelle de pollution rejetée dans le milieu doit respecter les valeurs suivantes :

Paramètres	**Concentration maximale (mg/l)**	**Rendement minimum (%)**
DBO5 (*)	25	80
DCO (*)	125(1)	75
MES (*)	35	90
NGL (**)	10	70
NTK (**)	5	85
Pt (**)	1	80

(**) apprécié en moyenne annuelle
(1) 50 mg/l au plus tard le 1/07/2016

En 2015, **la file temps sec** (traitement complet) a traité 12 161 603 m3 avec :
- 6 jours pour lesquels le débit de référence de 53 500 m3 a été dépassé,
- 29 jours pour lesquels le débit de pointe de 3 000 m3/h a duré plus de 2 heures consécutives.

Les **Performances du traitement de la pollution carbonée**, indiquent en 2015, 5 jours avec un dépassement de seuil : 29, 30,31 janvier, 18 juillet, 19 novembre.

Paramètres	**Nombre de jours avec dépassement de seuil (*), depuis le 1/1/2014**	**Nombre de jours de dépassement de seuil autorisé / an**
MES	5	25
DCO	0	25
DBO5	5	25

(*) : En concentration ou en rendement appréciée en moyenne journalière

Les résultats montrent que les exigences règlementaires pour les paramètres NTK, NGL et Pt sont atteintes. Pour ces trois paramètres, les résultats sont conformes aux seuils réglementaires en concentration et en rendement sur l'année 2015.
De plus, six campagnes de suivi pérenne de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées par la station au milieu naturel dont une campagne complète, ont été réalisées en 2015.

23 septembre 2015 : Inauguration de la plus grande filière membranaire d'Europe, à la Station d'Epuration du Carré de Réunion.

3-20 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC)

Pour info, voir www.etaso.fr

Le Syndicat Mixte pour la Gestion du Services des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) a en charge la production et la distribution de l'eau potable pour plus de 400 000 habitants.
Les objectifs du Syndicat sont :

- Assurer l'approvisionnement en eau aussi bien en qualité qu'en quantité,
- Garantir la sécurité et la permanence de la distribution.

En 2015, le SMGSEVESC regroupe 25 communes, dont 3 communautés d'agglomération situées sur les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Pour les Hauts-de-Seine :
Communes : Marnes-La-Coquette et Ville D'Avray.
CA COEUR DE SEINE : Garches, Saint Cloud, Vaucresson.

Pour les Yvelines :
CA Saint Quentin en Yvelines : Guyancourt, Montigny Le Bretonneux, Voisins Le Bretonneux, Trappes, 3 quartiers d'Elancourt.

CA Versailles Grand Parc : Bailly, Bois-d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay Le Fleury, Jouy en Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), La Celle Saint Cloud, Le Chesnay, Noisy Le Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint Cyr l'Ecole, Toussus Le Noble et Versailles.
Communes : Louveciennes

Le patrimoine du SMGSEVESC se compose :

 du dispositif de production :

- La ressource en eau constituée de **11 forages** dans le champ captant de Croissy-sur-Seine, 3 forages à Bois d'Arcy et 1 forage à Fontenay le Fleury
- **21 081 019 m3/an** prélevés dans la nappe
- L'usine élévatoire située à Bougival et **15,5 km** de canalisations d'adduction,
- Les bassins d'eau brute d'une capacité utile globale de **375 000 m3** à fin 2014,
- L'usine de traitement de Versailles et Saint-Cloud située à Louveciennes permettant de stocker **25 000 m3** d'eau traitée.

 du réseau de distribution :

- Le réseau de distribution d'une longueur d'environ **1 050 km**,
- **29** réservoirs de distribution pour une capacité de stockage **de 76 000 m3** environ,
- **5** stations de pompage intermédiaires, **37** intercommunications avec les distributeurs voisins,
- Le nombre de branchements s'élève, au 31 décembre 2014, à **46 359** unités (hors poteaux et bouches d'incendie).

Pour assurer la gestion de ce service, le SMGSEVESC a conclu 3 contrats de délégation de services publics, avec :
7
 SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien) du 01/01/2015 au 31/12/2026 pour l'essentiel du territoire du SMGSEVESC ;
 SAUR du 06/01/2009 au 05/01/2021 pour Bougival
 LDE du 31/05/1988 au 30/05/2018 pour Châteaufort

Le SMGSEVESC assure le contrôle des activités des délégataires et veille à la mise en œuvre des dispositions contractuelles. Dans le cadre de ce mandat de contrôle, deux réunions par mois avec le délégataire SEOP ont été mises en place.

Rappel : Le système d'alimentation en eau potable sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat est aujourd'hui délégué à :

- la SEVESC (Société des eaux de Versailles et St Cloud) pour 22 communes,
- Veolia pour 2 communes (Fontenay le Fleury et Bois d'Arcy),
- la Lyonnaise des Eaux (LdE) pour 1 commune (Châteaufort),
- la SAUR pour 1 commune (Bougival).

Réunion CCSPL du 2 juin 2016

3-21 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base de deux réunions par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoit tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice.
66 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines.

3-22 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2016.

3-23 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Cette commission n'a pas été convoquée depuis de nombreuses années.

NB : Elle n'est convoquée que sur demande des élus !

3-24 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Cette commission s'est réunie 6 fois durant l'année 2016.
C'est une commission consultative. Elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :
• d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
• de modernisation des exploitations agricoles,
• de boisement,
• de mesures agro-environnementales ;
• d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
• de prêts bonifiés,
• de mesures de redressement et de suivi,
• de réinsertion professionnelle,
• de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

3-25 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

La Commission s'est réunie 3 fois.

1°/ Juin 2016

+ Bilan des destructions (piégeages et autorisations particulières).

Pour la saison 2014-2015, cela concernait 1229 Corbeaux freux, 3512 Corneilles noires, 709 Renards, pour un total *toutes espèces* de 11.288 animaux.

Pour le premier semestre saison 2015-2016 : 0 Corbeau freux, 0 Corneille noire, 98 Renards !!!!

+ Projet d'arrêté ministériel de classement des espèces nuisibles du 1er groupe pour la période du 1/07/2016 au 30/06/2017 (se reporter au rapport 2015 pour les espèces concernées).

L'arrêté préfectoral n° SE-2016-000163 correspondant a été signé le 28 juin 2016.

A noter que sur 1600 piégeurs agréés dans les Yvelines, seuls 124 bilans ont été retournés ; quel respect de la réglementation et quelle représentativité des destructions et de leur justification !! Un toilettage de la liste des piégeurs agréés doit être effectué par la DDT.

La Bernache du Canada reste classée chassable et nuisible.

+ Pour les espèces classées nuisibles du 2éme groupe, le classement courre jusqu'en 2018.

+ Modalités particulières concernant le Sanglier, le Lapin de garenne et le Pigeon ramier classés dans le groupe 3.

2°/ Août 2016

+ Retenons que l'IKA moyen (Indice Kilométrique d'Abondance) du Lièvre a été de 11,54, soit à peu près stabilisé depuis 2012, grâce à une chasse raisonnable de cette espèce.

L'IKA Renard, quant à lui, continue à baisser : 0,39 en 2016, contre 0,45 en 2015 et 0,90 en 2000.

+ Point sur la réalisation des destructions de Sangliers au 1er semestre et des surfaces de cultures endommagées (colza, blé, pois, orge) : 285 ha.

+ Prise d'un arrêté préfectoral en Juin 2016 pour la lutte contre les campagnols.

3°/ Décembre 2016

+ In formation sur le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique des Yvelines pour 2016-2022 présenté par la Fédération des Chasseurs (FICIF), approuvé par arrêté préfectoral n° SE-2016- 000039 :

- Approche descriptive des milieux et enjeux pour une chasse durable
- Gestion de la ressource cynégétique
- Le grand gibier
- Le petit gibier
- Sécurité
- Comportement et éthique
- Information, formation, éducation

+ Dégâts aux cultures en 2016 : 546 ha détruits et indemnisation de 430.649,04 €

55,15% sont attribués aux Sangliers et 44,85% attribués aux cervidés.

+ Examen, pour avis du CDCFS, du « Plan d'actions régional de lutte intégrée contre les campagnols » défini par la FREDON Ile-de-France (Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Notons que récemment le terme NUISIBLE a été banni des documents officiels à venir ; on parle maintenant « d'espèces susceptibles de commettre des dégâts ». Cela ne change rien au statut des espèces concernées, mais signifie (enfin) qu'il n'y a pas d'espèces nuisibles en elles-mêmes.

En dehors de ses aspects techniques, ce document met en évidence les incohérences des comportements humains vis-à-vis des animaux et de la réglementation qui en découle.

La lutte contre les campagnols sera encadrée par la FREDON qui dispose seule des appâts empoisonnés et déterminera si oui ou non la lutte chimique doit être mise en œuvre dans tel ou tel secteur. Mais le toxique employé est un anticoagulant, la *bromadiolone* dont on connait la toxicité directe pour les rongeurs, mais également la toxicité secondaire pour les prédateurs des dits rongeurs tels que les Renards, Putois, Fouines, Belettes, Hermines et les rapaces. Certaines communes, dites à enjeux rapaces, seront exclues ou très surveillées en cas de lutte, sur la base des espèces dites « patrimoniales » que sont le Milan royal, le Busard St-Martin et le Hibou des marais. Mais le premier ne niche pas dans les Yvelines et il y passe rarement en déplacement migratoire ; le Busard St-Martin est effectivement nicheur (rare) et hivernant, tandis que le Hibou des marais est un nicheur exceptionnel et rare, n'étant pas présent régulièrement en hiver. C'est oublier les autres rapaces se nourrissant aux dépens des campagnols : le Faucon crécerelle qui se raréfie de façon inquiétante, les Chouettes hulotte, effraie, chevêche, sans oublier le Hibou moyen-duc.

Ainsi, d'un côté, on détruit des soi-disant nuisibles pour protéger des espèces gibier, lesquels sont de grands consommateurs de rongeurs, et de l'autre, pour limiter les dégâts aux cultures que peuvent occasionner ces derniers, on va être réduit à une lutte chimique qui risque de causer des mortalités chez les prédateurs.

C'est d'une logique imparable !!!!!!!

3-26 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.
Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel les membres de la commission doivent donner leur avis.
Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur le projet.

En parallèle se réunissent les Commissions « Nature », « Carrières » et « Publicité ».

3-27 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Cette commission consultative a changé d'intitulé (anciennement Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles – CDCEA) et inclut maintenant les espaces naturels et les forêts. Elle devient la **C**ommission **D**épartementale de **P**réservation des **E**spaces **N**aturels, **A**gricoles et **F**orestiers.
La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.
8 réunions CDPENAF se sont déroulées en 2016. 10 PLU, 1 PLUi.

3-28 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du Schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.
Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

- Retrait-Gonflement de l'argile ;
- Inondation ;
- Eboulement (carrières, falaises).

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

3-29 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Réunion du pôle Sciences et Société du 14 avril 2016

Ordre du jour et éléments de la réunion :

–Présentation de l'avis du département sur le projet de ligne 18
–Proposition de l'avis de la CLI sur le projet de ligne 18
o La problématique de la future gare CEA Saclay, exclue de l'enquête publique, et de la zone de danger

o L'interrogation sur la compatibilité du projet ligne 18 avec la présence d'une zone « non aedificandi » nécessite des études complémentaires concernant le transport de matières nucléaires
Ainsi, la CLI s'interroge sur :
- les motivations premières de la création de cette zone « non aedificandi » (zone de danger ? zone de sécurité défense ? zone d'aménagement du CEA ?) ;
- l'existence actuelle de cette zone et son lien potentiel avec la zone de danger prescrite par le PAC ;
- la compatibilité du projet avec la traversée de cette zone, notamment au niveau de la future gare CEA Saint Aubin.

o La non prise en compte des risques d'agressions du métro sur les installations du CEA
La CLI sera attentive aux moyens mis en œuvre par la SGP permettant de supprimer ce risque d'accident.
– Autres éléments issus de la réunion

Réunion de l'Assemblée plénière du 9 juin 2016

Ordre du jour et déroulé de l'assemblée plénière :

- Présentation des rapports Transparence et Sécurité Nucléaire (TSN) 2015
  - Avis de l'ASN sur la sûreté des INB,
- Projet ligne 18 du Grand Paris Express
  - Avis du Département de l'Essonne sur le dossier d'enquête publique,
  - Avis de la CLI sur le dossier d'enquête publique
  - Avis de l'ASN sur le dossier d'enquête publique
- Campagne de distribution d'iodes 2016

Réunion du pôle Sciences et Société du lundi 26 septembre 2016

Ordre du jour :

- Présentation de l'évènement significatif niveau 1 déclaré le 5 Février 2016 par le CEA portant sur l'INB 40 (Stationnement d'un véhicule de transport de sources scellées de Co60 de haute activité dans le périmètre de l'INB 40)
- Présentation de l'évènement significatif de niveau 1 déclaré le 10 Août 2016 par CIS bio International portant sur l'INB 29 (Non-respect de la Prescription Technique II.7 relative à l'efficacité des DNF PAI n°10 et 25 inférieure aux spécifications minimales des RGE)
- Présentation des études de sûreté réalisées par le CEA et CIS bio International vis-à-vis du projet de ligne 18 de la SGP

Réunion du pôle Information, Formation et Gouvernance le mercredi 5 octobre 2016

Ordre du jour :

- Evolutions du format et du mode de distribution de la lettre de la CLI
- L'organisation d'une formation/visite à l'attention des membres de la CLI d'ici fin 2016.
- Réunion publique 2016
- Point sur les actions à destination des établissements scolaires.

Quel est le rôle du pôle Information, Formation et Gouvernance ?
- Définir et mettre à jour la charte de l'information,
- Ecrire et valider les lettres d'information,
- Suivre les partenariats avec les publics scolaires,
- Organiser les manifestations publiques de la CLI,
- Définir et mettre en place les formations et les visites pour les membres,
- Conduire toute mission relative à l'information, la formation et la gouvernance,

Réunion de l'Assemblée plénière du 13 décembre 2016

Ordre du jour et déroulé de l'assemblée plénière :

o Actions des pôles de la CLI 2016
- Activités du pôle science et société
- Activités du pôle information, formation et gouvernance
- Activités du pôle de suivi des sites du Bouchet et élection du nouveau pilote
- Bilan financier
- Questions / discussions

o Projet de ligne 18 du GRAND PARIS EXPRESS
- Présentation du projet de Ligne 18 par la SGP
- Présentation des études de sûreté relatives au projet

- Questions / discussions

○ Management du démantèlement au CEA de SACLAY

- Inspection de revue sur le management du démantèlement
- La lettre de suite est accessible sur le site internet de l'ASN : http://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Lettres-de-suite-d-inspection-desinstallations-nucleaires/%28offset%29/150
- Questions / discussions

○ ANCCLI : une partie prenante sans partie pris

Lien vers le 3ème épisode du film de communication de l'ANCCLI « Julie et Martin »: quels comportements face à un évènement majeur ? : http://www.anccli.org/portfolio/chroniques-de-julie-et-martin-nucleaire-quels-comportementscitoyen-face-a-un-evenement-majeur

○ CONCLUSION

○ Madame VERMILET rappelle qu'en 2017 sera organisée la première réunion publique de la CLI.

3-30 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)

L'Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre a été reportée début 2017.

3-31 Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA

23 Juin 2016_Comission de Concertation et de suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA à Gargenville et de sa carrière à Guitrancourt.

ODJ :
Bilan Environnement 2015
Compte rendu d'activité usine et carrière.

5 accidents de travail à déplorer pour l'activité 2015.
Des dépassements ponctuels sur les émissions de poussières. Pas d'incidents concernant le respect des autres normes relatives à l'autorisation d'exploiter.
Des améliorations sont possibles mais ces investissements importants sont directement liés à l'obtention de l'autorisation d'extension de la carrière actuelle. Sur la carrière il y a eu plus de tirs mais moins puissants.

1er Juillet 2016 _ Commission de Concertation et de suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA _ Projet extension de la carrière de Guitrancourt vers Brueil en Vexin.
Réunion en Sous Préfecture de Mantes la Jolie à 15 h

ODJ :
Présentation de l'évolution du projet d'extension de la carrière de Guitrancourt sur la commune de Brueil en Vexin

Modification sensible du projet par rapport au document présenté lors de l'enquête publique relative au *« dossier de demande de qualification en projet d'intérêt général (PIG) du projet d'exploitation de carrière par la société Ciments Calcia sur les communes de Brueil-en-Vexin et de Guitrancourt »*. (Pour mémoire enquête du 22 sept. au 18 oct. 2014).
Après les nombreuses réunions de concertation, et les objections et remarques répétées des riverains, l'entreprise présente aujourd'hui un projet profondément remanié :
Il n'y aura plus de création de voie de circulation, coupant le bois d'Hanneucourt, reliant la zone d'exploitation actuelle à la zone d'exploitation future.
L'acheminement des matériaux se fera en souterrain sous le boisement par bandes transporteuses (moindre impact sur le boisement).
En conséquence, les « stériles » associés à la « découverte » de la future zone d'exploitation seront stockés et réemployés pour comblement sur le futur site. La majorité des terrains seront réaménagés en terres agricoles sauf une mince bande à la hauteur de la ligne de sources qui aura vocation à aménagement écologique (Mares).
Les ateliers et base vie seront coté Brueil en Vexin ainsi que le concasseur.

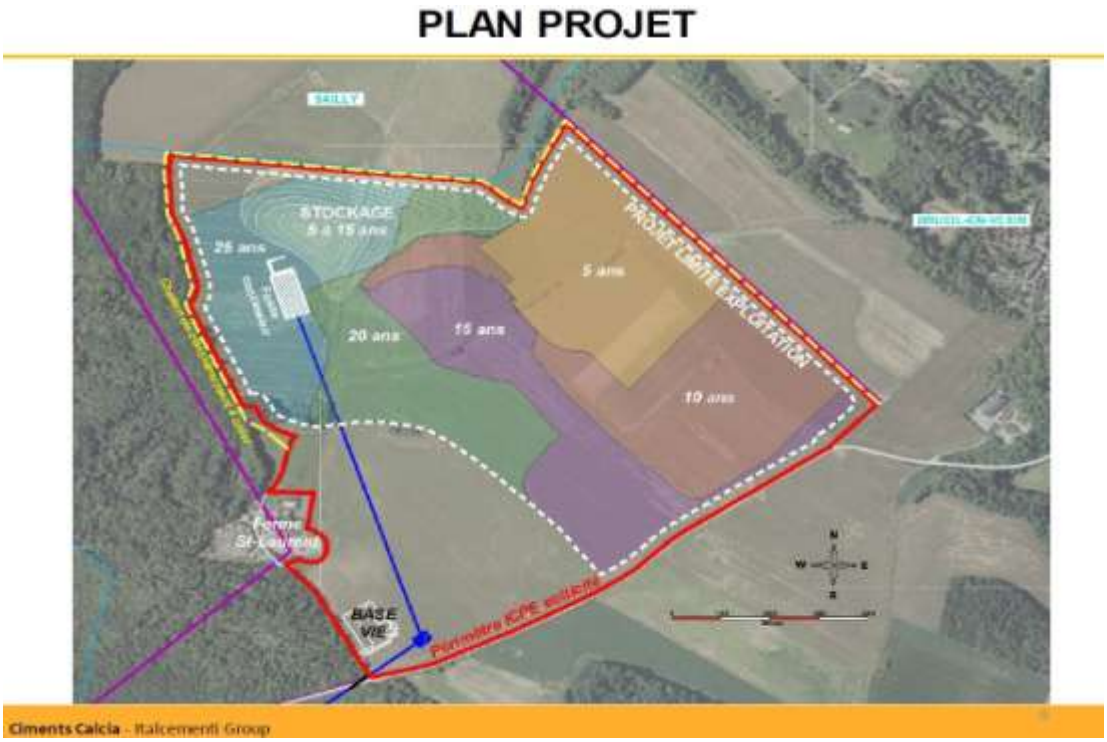

Présentation disponible à cette adresse :
http://www.calcaire-vexin.fr/upload/files/Presentation0107.pdf

3-32 Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine

Pas de réunion en 2016.

3-33 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt

Pas de réunion en 2016.

3-34 Commission de Suivi du Site de Seine Aval - SIAAP

Site du SIAAP à Achères

Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval

Pas de réunion de la Commission de Suivi de Site en 2016.

3-35 Commission de Suivi de Site (CSS) du bassin industriel de Triel sur Seine/Carrières sous Poissy
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU

Pas de réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) en 2016

Réunion du 6 octobre 2016 de la CCSPL du SIDRU

Ordre du jour :
I. Présentation du Syndicat
II. Les indicateurs techniques
III. Le coût de l'incinération
IV. Le coût des autres traitements
V. Le bilan de l'année 2015
VI. Les indicateurs économiques
VII. Détail des reversements de recettes aux communes

La totalité des tonnages collectés est en baisse par rapport à 2014, principalement dû à la baisse de tonnage des déchets végétaux (-14.65%) et celle des encombrants (-12.98%).

En 2015, le tonnage total réceptionné par l'usine AZALIS a été de 126 132 tonnes (soit plus que la capacité des 125 000 tonnes, sachant que NOVERGIE a complété les 100 000 tonnes du SIDRU à hauteur de 14 997 tonnes.

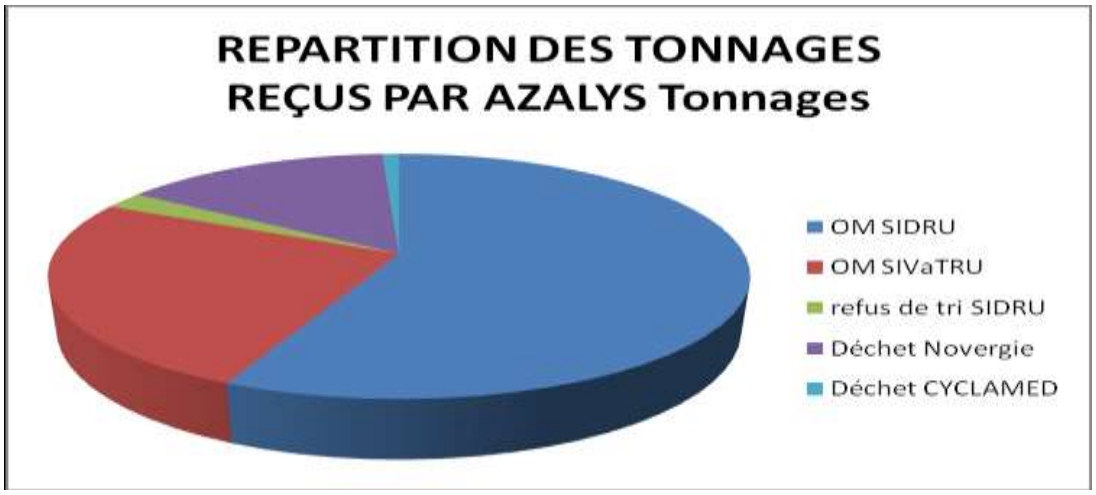

La part des déchets apportés par les communes du SIDRU a légèrement augmenté. L'année 2015 voit une augmentation des tonnages apportés par le SIVaTRU passant de 19 792 tonnes en 2014 à 25 265 tonnes en 2015, ce qui correspond à une année pleine de production.

BILAN DE L'ANNEE 2015

En 2015, le recyclage des emballages ménagers des communes du SIDRU a permis d'économiser :
- 348 tonnes de minerai de fer,
- 114 tonnes de coke,
- 36 tonnes de bauxite,
- 2 798 tonnes de bois,
- 445 tonnes de pétrole brut,
- 178 m3 de gaz naturel,
- 3 222 tonnes de sable,
- 146 900 m3 d'eau, en sachant que la consommation domestique est en moyenne de 55m3/hab./an, l'économie représente la consommation annuelle de 2 670 habitants,
- 47 240 MWh d'énergie, en sachant que la consommation domestique est en moyenne de 10,3 MWh/hab./an, l'économie représente la consommation annuelle de 4 586 habitants.
- 5 190 T éq CO2, en sachant que l'émission moyenne domestique est de 1,68 T/an/hab. L'économie représente l'émission annuelle de 3 091 habitants.

3-36 Commission de Suivi de Site (CSS) de Carrières sur Seine – Usine d'incinération « CRISTAL »
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU

Pas de réunion de la Commission de Suivi de Site en 2016

CCSPL SITRU

Voir le rapport annuel 2015 sur https://www.sitru.fr/

3-37 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES – site exploité par la Société STORENGY

Pas de réunion de la CLIC -Storengy de Beynes en 2016.

3-38 Comité Consultatif de Gestion la Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de la Seine

Présentation du bilan d'activités qui a été approuvé.
La problématique du Faucon pèlerin a été évoquée et des mesures d'interdiction d'accès au site en période de nidification ont été prises.

Deux commissions ont été créées :
1- l'une pour l'interdiction d'accès sur certaines zones ;
2- la seconde pour autoriser des activités telles que sportives, sous réserve de leurs bonnes conduites respectueuses de l'environnement et de la nature.

3-39 Comité Consultatif de Gestion la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay

Pas de réunion en 2016.

3-40 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines

Rappelons tout d'abord que la Réserve Naturelle Nationale a été créée le 14 Mars 1986 par décret ministériel et qu'elle a une superficie de 87 ha inclus dans l'Ile de loisirs de St-Quentin-en-Yvelines.
Cette réserve est également classée « site NATURA 2000 » depuis le 23 Décembre 2003. Elle est aussi incluse dans une ZNIEFF de type 1 de 233,10 ha dont elle représente 37%.
Sa gestion a été confiée au « Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs » créée le 25 Juin 1974. Pour être en conformité avec l'ordonnance relative aux réserves naturelles du 5 Janvier 2012, une révision des statuts du Syndicat a été effectuée le 21 Mars 2013. Ce dernier a donc dans ses missions « la protection du patrimoine naturel que représente la réserve ».
Le gestionnaire est assisté d'un « Comité consultatif de gestion » et d'un « Comité scientifique de la réserve naturelle ».

Le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) avait émis 6 recommandations à respecter pour valider le second Plan de gestion de la réserve 2015 – 2019. Trois d'entre elles étaient remplies avant 2016.

Cette dernière année a été mise à profit pour obtenir :

+ la signature de la convention de gestion des niveaux d'eau dans les bassins de la réserve, entre la Communauté d'Agglomération de SQY et le Syndicat Mixte de la Base de Loisirs.

+ la promesse écrite de réalisation des premiers travaux sur l'amélioration de la qualité des eaux par la SQY.

+ la réalisation de la dernière partie du second plan de gestion. Ce dernier a été validé par le Comité scientifique de la réserve le 28 novembre. En 2017, il devra être validé par le Comité consultatif de la réserve, le Comité syndical de l'Ile de loisirs, le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et enfin par le CNPN.

L'année 2016 a vu les 30 ans de la Réserve Naturelle Nationale ; plusieurs projets et évènements ont été organisés à cette occasion : deux expositions à Trappes et Montigny-le-Bretonneux (photos, œuvre d'art créée spécialement pour cet évènement), projets « poèmes » avec deux écoles (Montigny-le-Bretonneux et Paris 17ème).

Dans le cadre de ces 30 ans, la réserve a été l'invitée d'honneur de la ville de Trappes, à l'occasion des deux semaines de l'environnement et du développement durable en avril et octobre.

Enfin, une journée anniversaire destinée aux partenaires de la réserve a été organisée en juin, réunissant pas moins de 50 convives.

N'oublions pas cependant la menace qui pèse sur l'aménagement de la partie au nord de la réserve, ce qui a fait l'objet d'un article paru dans le N° 94 des « BREVES » de l'association, aménagement qui nuirait fortement à la survie de la réserve.

3-41 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet

Ce comité réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2ième plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.
Deux thèmes sont régulièrement abordés : l'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt régulière ou irrégulière ».

3-42 Comité Départemental de Suivi des épandages des boues des stations de traitements d'affluents

Cette commission ne s'est pas réunie en 2016.

3-43 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2011-2018.

La communication : site internet www.onf.fr

Voir Rapport Moral Yvelines Environnement 2015

Pas de réunion du Comité de Gestion de la Forêt de Marly en 2016.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement de la Forêt de Marly.

3-44 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye

En 2016, l'ONF a organisé une tournée terrain pour le comité de forêt de Saint-Germain

Différents sujets ont été abordés lors de cette sortie : évolution des peuplements, dépérissement, plantation, chasse, exploitations...

Organisés chaque année par l'ONF, les comités de forêt sont des instances qui réunissent les villes, associations, clubs sportifs et parties prenantes intéressées par la forêt.

Lors de ces réunions, l'ONF présente des actions réalisées et en cours pour la forêt, échange sur les sujets de la sylviculture, récolte de bois, accueil du public, biodiversité et répond aux questions des participants.

La forêt domaniale de Saint-Germain est un grand massif de 3.500 hectares, composé à 45% de chênes sessiles et pédonculés. Cette forêt souffre de **dépérissements** importants concernant le chêne sessile, le chêne pédonculé et le hêtre, ce qui a conduit l'ONF à **modifier** l'**aménagement**, document de gestion durable de la forêt, l'objectif étant de renouveler les peuplements tout en préservant les paysages forestiers.

La tournée de la forêt de Saint-Germain a démarré à la Croix Saint-Simon : le parcours ponctué de 5 arrêts a illustré les problèmes de dépérissement et a montré les peuplements à différents stades d'évolution : peuplement adulte avec un sous-étage d'arbres, éclaircie, peuplement de 35 ans suite à une plantation...

L'ONF a rappelé le travail d'inventaire réalisé ces dernières années qui a montré que les peuplements sont en état de "crise". Plus de 20% des arbres ont perdu 50% de leur feuillage, ce qui implique une perte de la faculté fructifère (manque de fruit pour la régénération). Parallèlement des **espèces invasives** comme le *Prunus Sérotina* ou **colonisatrices** comme *l'érable sycomore* se sont développées.

L'objectif est de renouveler les peuplements :

- en privilégiant la régénération naturelle lorsque cela est encore possible
- en réalisant des plantations
- en maintenant les coupes d'amélioration : elles consistent à favoriser les plus beaux arbres par éclaircie.

La **chasse** a été évoquée lors du 1er arrêt : les sangliers, animaux forestiers, sont très présents dans cette forêt. Ils doivent être régulés par les actions de chasse : en effet une trop forte proportion de sangliers entraîne des problèmes de collisions sur les routes et avec les usagers.

Concernant l'accueil du public, **la nouvelle charte ONF des usagers de la forêt** a été présentée aux participants. Diffusée à toutes les mairies, offices de tourisme et associations, elle rappelle les règles de bonne conduite à avoir en forêt.

3-45 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

Information sur http://www.onf.fr/enforet/versailles

Mardi 14 juin 2016, l'ONF a montré différentes interventions réalisées en forêt de Versailles. (extraits)

Organisés chaque année par l'ONF, les comités de forêt sont des instances qui réunissent les communes, associations, clubs sportifs et parties prenantes intéressées par la forêt.
Lors de ces réunions, l'ONF présente les actions réalisées et en cours pour la forêt. Ces réunions permettent d'échanger et de répondre aux questions sur les sujets de la sylviculture, récolte de bois, accueil du public et biodiversité.
L'ONF a introduit la tournée du 14 juin par la présentation de la forêt de Versailles :

- grande de 1.035 ha, la forêt de Versailles est une forêt "urbaine" aux portes de la ville ;
- elle se caractérise par un ensemble de petits massifs séparés par de grandes infrastructures routières ou de grandes enclaves (camp de Satory) ;
- elle est composée principalement de chênes et châtaigniers. Les arbres sont âgés, ce qui entraîne un massif vieilli et fragile qu'il est nécessaire de régénérer ;
- elle est gérée conformément à un aménagement, document de gestion durable de la forêt pour la période 2009-2018.

Concernant l'accueil du public, **la nouvelle charte ONF des usagers de la forêt** a été présentée aux participants. Elle rappelle les règles de bonne conduite à avoir en forêt.
La tournée s'est déroulée sur le plateau Saint-Martin qui a la particularité de surplomber la ville avec un beau panorama sur le château de Versailles.

3-46 Comité de Pilotage du Site Natura 2000 "Sites chiroptères du Vexin français"

15 Mars 2016_ de 10h à 11h15 à la préfecture CERGY 95000

ODJ :
Election du nouveau président du Copil pour 3 ans. Mme PANTIC, Maire de St Cyr en Arthies, est réélue.
Désignation du gestionnaire du site, le PNRVF étant le seul candidat il a été élu à l'unanimité.
Bilan d'action 2015 et prévisions 2016 pour la protection des chauves souris et de leur habitat.

3-47 Comité de Suivi de Site inter entreprises à Porcheville

2016 12 08_ CLIS INTERENTREPRISES Limay Porcheville_15 h locaux de la SARP

ODJ : SARP INDUSTRIE LIMAY, PCAS Porcheville et Présentation de la surveillance mutualisée des entreprises de la CLIS

SARP INDUSTRIE LIMAY (SEVESO seuil haut depuis janvier 2012)

Bilan d'activité 2015 :

290 000 tonnes de déchets spéciaux traités /an, augmentation de 9.6% par rapport à 2014 (du majoritairement à l'augmentation du traitement physico chimique).80 livraisons /jour.

Les rejets émis dans l'air sont largement en dessous des seuils autorisés et même en diminution par rapport à 2014 malgré l'augmentation d'activité.

Le rejet d'eau est passé de 37 643 m3 en 2008 à quasiment zéro en 2015 car l'eau utilisée dans les process est recyclée.

Par ailleurs la consommation d'eau potable a diminué de moitié en 8 ans, au profit de l'utilisation des eaux de toiture.

A noter l'Exercice « SEQUANA Scénario d'inondation de type crue de 1910 » s'est déroulé sur le site de la SARP le 09/03/2016.

Actions de l'inspection des installations classées.
2 inspections en 2016 sur les risques d'émissions aqueuses et atmosphériques.

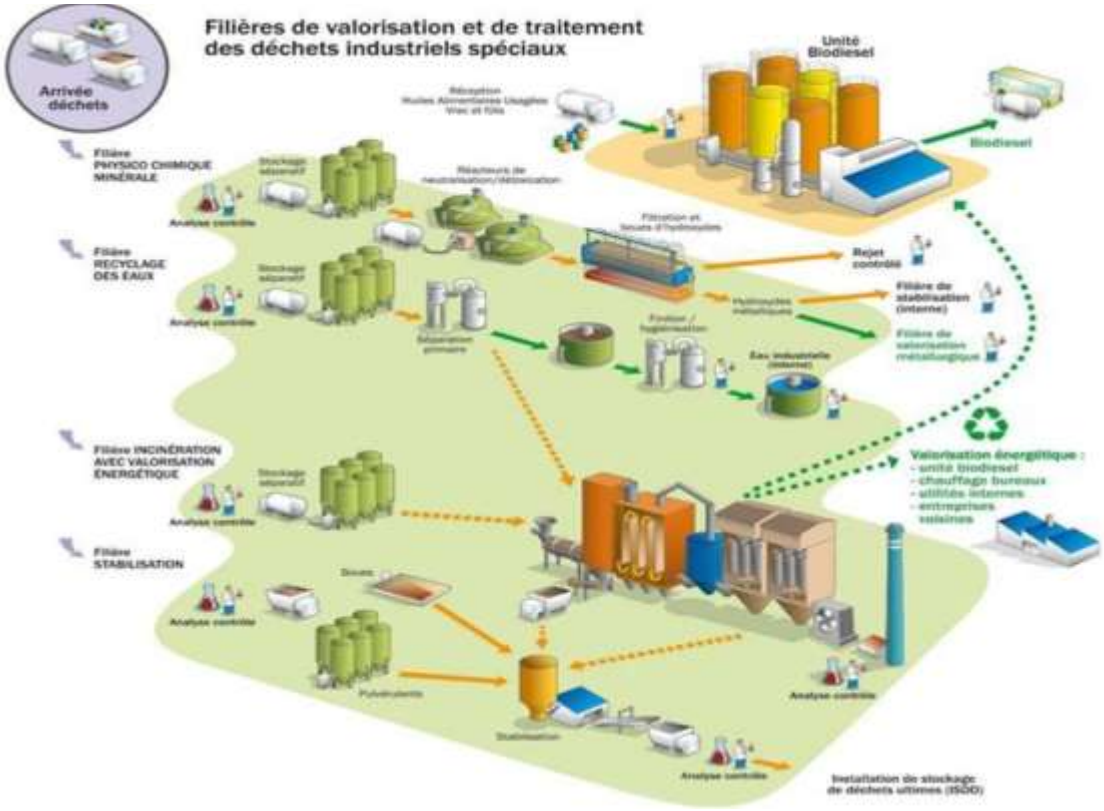

PCAS Porcheville :

Le groupe de chimie PCAS (Produits chimiques et auxiliaires de synthèse) a racheté le site fermé de Covance à Porcheville (Yvelines) pour y créer son centre mondial de R&D.

A l'horizon 2017 transfert de 45 salariés et embauche de 25 personnes sur ce site.

Présentation de la surveillance mutualisée des entreprises de la CLIS :

Avoir une vision globale des effets cumulés des rejets industriels de la zone Limay-Porcheville, tel est l'objectif de cette innovation. En effet, conformément aux dispositions générales, chaque activité est soumise à des seuils d'émissions, ce dispositif devrait permettre de les adapter dans le cas de dépassement des valeurs limites (toutes activités confondues).

NB : cela ne remplace pas les mesures individuelles à la source d'émission des rejets mais s'y ajoute.

3-48 Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt

2016 12 12_Comité de suivi de site Lafarge granulats Sandrancourt - St Martin la Garennes – Bureaux Lafarges

- Résultats sécurité, Chiffres-clefs, évènements de l'année 2016
- Exploitation et réaménagement 2016
- Suivi environnemental
- Dossiers en cours
- Prolongation « Derrière la Chapelle/Les Fonciers »
- Projet de renouvellement de la carrière « Permis 109 St-Martin »
- Perspectives 2017
- Déviation du CR n°42bis dit « chemin de moutons »
- Démontage du quai de Guernes.

Remarques :

Un bilan complet, des mesures sonores de poussières et d'eau conformes à l'autorisation.
Une production stable.
Une bonne information quand à l'évolution de l'exploitation en direction de la commune de St Martin la Garenne.

3-49 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny sur Seine

24 Juin 2017_ Mairie de Bonnières.

ODJ /Documents présentés :
Révision d'aménagement forestier 2016-2035 (20 pages)
Bilan des actions de l'AEV 2015
Zones HVC

A l'issue de cette réunion les participants ont pu questionner sur les documents présentés.
Certains points ont été soulevés tels que :
Dans un espace naturel les principaux usagers sont la faune et la flore, malheureusement les activités récréatives et sportives se multiplient, les dérangements occasionnés par les motos et les quads, l'activité de VTT, les chiens en liberté, la multiplication des interventions forestières à cause de la gestion en futaie irrégulière participent à la dégradation du site et à l'érosion de la biodiversité.

Voici d'autres points qui me semblent importants :

- ✓ Natura 2000 n'est cité qu'une fois dans les documents qui nous ont été présentés.
- ✓ Le président du COPIL Natura 2000 n'a pas été convié à cette réunion.
- ✓ Pas connaissance de l'avis du comité scientifique Natura 2000 ni de présentation au comité de pilotage de ce « plan d'aménagement forestier 2016-2035 » (qui est donc supposé commencer dès cette année) ; par ailleurs aucun phasage ne nous a été présenté.

✓ En matière de prise en compte de la biodiversité, l'**ONF (**Catherine ARISTAGHES) se retranche derrière « *Dans l'aménagement forestier, nous avons noté toute la faune et la flore liée aux fossés, le gestionnaire (AEV) dispose de toutes les informations pour mettre en défends les zones où il y a une diversité intéressante. Des inventaires ont mis en avant des plantes qui, sans être protégées, étaient assez rares et liées aux fossés. Tout ceci a été localisé de manière confidentielle dans l'aménagement* ». En réalité dans le document présenté intitulé « Parcelles potentielles à haute valeur de conservation » seule la flore est inventoriée et de matière non exhaustive et non actualisée, les batraciens n'y figurent pas bien que nombreux fassent l'objet d'une protection intégrale, de même que **l'avifaune, alors que cette forêt bénéficie d'un classement Natura 2000 directive Oiseaux.**

✓ Une étude d'incidences a-t-elle été réalisée concernant les travaux prévus par ce plan de gestion 2016-2035 ? Il y est question de « créations de places de dépôts pour stocker les grumes » cela est soumis à étude d'incidences Natura 2000. Dès lors se pose à nouveau la question des études d'incidences sur les propriétés de l'AEV où cet organisme est à la fois juge et partie.

✓ Dans le document « *Révision d'aménagement forestier 2016-2035* » sur le plan intitulé « *amélioration de la déserte* » (sans légende), il est question de « *empierrer certains chemins existants pour aller un peu plus loin pour sortir le bois* ». Effectivement on y devine 3 allées concernées :
- le prolongement de la rte dauphine au Nord-Ouest
- le prolongement de la route Sully vers le Nord-Ouest
- le prolongement de la route Sully vers le Sud-Est
- Soit un linéaire total de 2km500, ce qui sous-entend une intervention lourde, une circulation importante de camions (le circuit de rotation devrait s'effectuer sur 7 km) un dérangement important de la faune (il n'est pas précisé la durée des travaux ni la période d'intervention).
- Sur ces chemins, actuellement en terre, une présence non négligeable d'ornières à urodèles, leur comblement sera-t-il anticipé par une compensation ?
- Y a-t-il eu un inventaire aux endroits pressentis pour les places de dépôt ?

3-50 Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Ce comité a contribué à l'élaboration du PPRT qui devrait faire l'objet d'une enquête publique en 2015.
L'arrêté préfectoral d'application devrait être signé en 2016 clôturant ainsi 15 ans de réflexions.

3-51 Comité Technique Départemental de la SAFER

Ce comité se réunit normalement 10 fois par an pour examiner les acquisitions amiables et par préemption puis les projets de rétrocessions des espaces agricoles. Il est évoqué également le rôle de la SAFER dans les plans Etat-Région.

3-52 SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent – Pollutions Industrielles)

Du 8 janvier au 8 février 2016 /enquête publique au titre de la loi sur l'eau concernant le projet de ZAC Ecopôle, Boucle de Chanteloup

http://www.yvelines.gouv.fr/content/download/8960/59781/file/ouverture%20ep%20zac%20ecople.pdf

Dernière étape du projet ZAC Ecopole _ Carrières sous Poissy _ Boucle de Chanteloup.

Après lecture de ce dossier, las des enquêtes publiques précédentes où nos avis et nos observations n'ont eu aucune incidence sur l'évolution du projet, nous avons décidé de ne pas émettre d'avis.
Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec 2 réserves :

- La mise en place d'une commission paritaire d'accompagnement du projet ;
- La mise en place des contrôles sur le bon fonctionnement des opérations visant la protection de l'environnement.

11 Février 2016_ Suez _ Flins les Mureaux
Signature du contrat d'animation pour la protection de la ressource en eau de Flins-Aubergenville :
Présentation du contrat et de ses enjeux, signature du contrat.

Ce contrat permettra de réduire les pollutions diffuses et d'assurer le bon état écologique des masses d'eau sur la Zone d'Action Prioritaire (ZAP) du champ captant de Flins Aubergenville, grâce à l'implication des 23 communes présentes sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC). Au programme de cet engagement : des actions concertées avec tous les acteurs locaux (collectivités, agriculteurs, industriels, gestionnaires des voies de transport ...) afin de mettre en place des mesures de protection des milieux aquatiques naturels et des ressources en eau. La réduction de l'usage et de l'impact des produits phytosanitaires et des engrais est au cœur de cet accord.

Du 4 Avril au 9 Mai 2016 _ Enquête publique MRDPS à Freneuse :
Demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation d'une installation de récupération et de stockage de déchets métalliques. MRDPS à Freneuse 78.
Il s'agit d'une installation de récupération de métaux située en bord de Seine qui souhaite étendre son activité à la récupération de bateaux/péniches usagées. La création d'une rampe sera nécessaire pour hisser les péniches vers la zone de démantèlement, une partie de la ripisylve sera détruite, les zones d'habitation sont très proches de cette activité bruyante. Le milieu naturel n'a pas fait l'objet d'inventaire faune flore, les données ne sont que bibliographiques. Les bateaux pour la plus part en provenance de la Seine Amont, ne sont plus autorisés à naviguer, ils voyageraient non-dépollués, devront franchir une, deux, à trois écluses avant d'arriver à ce site.
En l'état cette activité, compte tenu des risques liés à l'acheminement puis a la réception des navires, nous semble peu indiquée dans ce lieu à forte valeur environnementale et dans ce contexte très urbain.
http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2016

11 Mai 2016 _ SPI Associations _ Rencontre annuelle avec la DRIEE /Installations classées.
17h salle des associations Porcheville.
ODJ :
Compte rendu d'activités du service des installations classées de la DRIEE.
Questions des Associations. Le compte rendu d'activité nous a été remis sous forme papier, il est disponible sur le site du SPI.
Pour le compte d'Yvelines Environnement nous avons soulevé des problèmes relatifs à :

- Le centre de compostage de Flacourt, ou des Flux sont rejetés hors des bassins prévus à cet effet.
- Une activité de stockage/tri de déchets verts dans la ZA de la couronne des près à Epône qui présente un défaut d'accessibilité en cas d'incendie.

Les autres sujets abordés par les autres associations sont :

- La prise en compte des EBC dans les PLU (hors sujet).
- La création d'un réseau de bornes électriques (hors sujet).
- La présence de squatteurs sur le site désaffecté de l'usine Eternit de Triel (amiante). (Defsit/Capesa).
- Le projet MRDPS à Freneuse. (UPBMH)
- Le suivi de la pollution après la fermeture de la station service de Montesson.
- L'avenir de l'usine Dunlopillo à Mantes (*Association* Initiatives Porcheville).
- L'avenir de la centrale EDF de Porcheville (*Association* Initiatives Porcheville).
- La pollution émise par l'usine cimentière CALCIA à Gargenville (AVL3C).

La majorité des questions posées ont reçu des réponses soit au cours de la réunion soit à posteriori.

2016 11 17_SPI VDS_ atelier "inondation : de la prévention à la réalité"
Le département des Yvelines fut fortement marqué par les crues exceptionnelles de fin Mai / début Juin 2016.
Hasard ou coïncidence, cet événement fut précédé d'un exercice grandeur nature « SEQUANA », dont les services du SDIS ont su tirer profit.
A l'occasion de cette réunion fut présenté :
« Retour d'expérience _ hydrométrie et prévision des crues » par la DRIEE.
« Prévention et gestion des déchets issus de catastrophes naturelles : de l'anticipation à la gestion » par la DRIEE.
« L'exercice SEQUANA et l'organisation de la DDT » par la DDT
« La gestion des déchets post crue » par la DRIEE.
« Retour d'expérience exercice EU SEQUANZ 2016 et inondations mai/Juin 2016 » par les sapeurs pompiers.
Une réunion forte utile et pédagogique.
Un regret maintes fois répété ; l'absence des élus aux ateliers du SPI.

Les documents présentés sont disponibles sur le site du SPI : **http://www.spi-vds.org/fr/Accueil-3.html**

4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2016

4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2016

En juin 2016, une réunion préparatoire du 28ème cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2016-2017 a été défini avec nos partenaires : « NOTRE AMIE LA VIE DES MARES ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu au Parc zoologique et Château de THOIRY :

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 12 octobre 2016 de 13h30 à 16h30 ;
- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 13 octobre 2016 de 9h30 à 16h30.

Pour compléter ces journées, une visite guidée par le docteur vétérinaire Cathy GIBAULT du Parc de THOIRY, a été organisée à « l'Arche des petites bêtes ».

Nous remercions très sincèrement toute l'équipe du Parc et Château de THOIRY, particulièrement Messieurs le Comte et le Vicomte de La PANOUSE, qui ont été tout à fait formidables.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation sont accessibles sur le site de l'association : https://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement-2016-2017/

Le jeu-concours se déroulera du 5 janvier (date du lancement Presse à l'INRA, partenaire fidèle de nos actions) au 1er avril 2017. Il est destiné aux jeunes de 5 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines. Les individuels pourront eux aussi participer car les bulletins seront mis à leur disposition dans toutes les gares SNCF du département.

Yvelines Environnement délivrera à ceux qui ne sont pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix aura lieu le mardi 16 mai 2017 à 18h au Palais des Congrès de Versailles.

4- 2 Les Journées de Chèvreloup

Les Journées de Chèvreloup des 4 & 5 juin 2016

Le **M**uséum **N**ational d'**H**istoire **N**aturelle, dans le cadre de ses missions de diffusion des connaissances sur la bio et la géo diversités, a organisé un évènement grand public intitulé « les journées de Chèvreloup » sur son site de l'Arboretum de Chèvreloup, Route de Versailles à Rocquencourt, dont il a la gestion, les 4 et 5 juin 2016, dans le contexte de l'opération nationale **« Rendez-vous aux jardins »**.
Yvelines **E**nvironnement a participé à cet évènement, tenant un stand présentant les actions pour lesquelles elle s'implique et les enfants ont pris un grand plaisir à reconstituer le **puzzle** d'YE, réalisé par la Société SEQUOIA.

De nombreux contacts ont pu être noués à l'occasion de ces journées tout à fait remarquables.

Nous tenons aussi à signaler l'intérêt qu'a suscité, auprès des enfants mais aussi de leurs parents, la **chasse aux trésors** réalisée grâce à Pedro SAIZ et Frédéric MARCEAU, lors d'un parcours dans l'Arboretum. Nous les félicitons pour cette initiative !

5 - Résolutions et Conclusions

5-1 Résolutions

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral, approuvé lors du Conseil d'Administration du 30 mai 2017, y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier, approuvé lors du Conseil d'Administration du 30 mai 2017, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 et le budget prévisionnel de l'exercice 2017,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2018.

Résolution n°3

Election du Conseil d'Administration
Les personnes ci-dessous désignées, approuvées lors du Conseil d'Administration du 30 mai 2016, sont élues ou réélues à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

Au titre des associations adhérentes **:**
Eric BASSI au titre de l'Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)

Au titre des adhérents directs **:**
Georges CALLEN, Gérard BAUDOIN, Olivier FOUQUET, Gérard GROLLEAU.

Résolution n°4

Yvelines Environnement a demandé que les terrains du site classé du Domaine de Versailles, mis à la disposition de l'Etat par l'Etablissement Public du Château de Versailles, dans le cadre du concours international SOLAR DECATHLON, soient aménagés selon les projets établis par l'architecte paysagiste Pierre-André LABLAUDE afin que la restauration initialement prévue de cet espace soit effectuée.
Où en est-on de ce réaménagement ?

Résolution n°5

L'aménagement envisagé de la zone PION devra respecter les contraintes de protection de visibilité depuis le parc du domaine national. Les aménagements routiers ne devront pas détruire les protections d'isolation des voies de circulation vis-à-vis du parc.
Les aménagements paysagers prévus dans les alignements du parc devront être réalisés et préservés même si des équipements temporaires devaient être installés pour les manifestations des Jeux Olympiques.

Résolution n°6

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années d'interventions de l'Etat pour que le site classé de la Plaine de Versailles, en particulier le long et à proximité de l'Allée Royale de Villepreux, soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols qui polluent les paysages, tant sur la commune de Villepreux (avec pollution du rû de Gally) que sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, dans la perspective du château de Versailles.

Résolution n°7

Concernant la station de compostage de déchets verts, construite à Bailly en 2016 sur des terrains agricoles dans le site classé de la Plaine de Versailles Yvelines Environnement demande que soit créée par arrêté préfectoral une Commission de Suivi de Site (CSS) afin que les riverains soient régulièrement informés et consultés sur les quantités et la qualité des dépôts de matières et sur les quantités et qualités des produits de la station de compostage, ainsi que les niveaux de

pollutions produites sur l'air, l'eau, …, contrôlées par la DRIEE, pour une meilleure adaptation de protection paysagère et un meilleur traitement des odeurs.

Résolution n°8

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Résolution n°9

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé en juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Dans le site classé en juillet 2000, Yvelines Environnement rappelle ses demandes :

- la restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- Constatant que sa demande de 2015 n'a pas été prise en compte par l'Etat, à savoir le classement en site classé, des terrains qui avaient été sortis du site classé en 2000, au motif du raccordement A86/A12, ce motif ayant été abandonné dans le SDRIF, et constatant que l'Etat a donné l'autorisation d'installer en ce lieu une ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement), Yvelines Environnement confirme ses demandes d'obtenir de l'Etat le contrôle strict de la gestion des tonnages prescrits, des respects des obligations sur la qualité de l'eau et de l'air – avec communication des résultats - ainsi que la démonstration de la non pollution des sols dont il est prévu le retour à l'activité agricole.

Résolution n°10

Concernant le plateau de Satory, les dispositions de bilan écologique de la zone Ouest doivent être rendues publiques au plus vite ainsi que les dispositions compensatoires envisagées. La fragilité de la protection des rideaux d'arbres sur le pourtour du plateau n'est pas suffisamment prise en compte à ce jour dans les projets qui circulent. Ce renforcement doit faire l'objet d'un plan urgent de mise en place.
Les imprécisions de renforcements routiers envisagés au nord du plateau font peser un risque sur la protection des visibilités depuis le château. Il convient que les projets lèvent ce risque. De même le risque de visibilité au sud depuis la Vallée de la Bièvre doit être traité et levé.

Résolution n°11

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes chantiers de stockage de déblais de chantiers qui défigurent la Plaine de Versailles, en consommant encore plus de terres agricoles, et condamne particulièrement la réalisation, en cours, du stockage de Thiverval-Grignon – réalisé sous couvert d'un projet de golf.
Yvelines Environnement demande que les sites de stockage des Yvelines, définis dans le cadre du PREDEC, en particulier celui de Thiverval-Grignon, fassent, d'une part, l'objet d'un contrôle particulièrement efficace quant aux matériaux déposés et, d'autre part, que les résultats de ces contrôles soient rendus publics.

Résolution n°12

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente de l'ensemble du Domaine de Grignon, lieu de Mémoire, dont la vocation de formation en agronomie a été définie par Charles X en 1827, où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, et où a été développé un arboretum, réservoir d'écosystèmes, sans oublier l'importance de la zone inondable du rû de Gally.

Résolution n°13

Concernant le projet de Tram-Train entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole, par la voie de grande ceinture, Yvelines Environnement demande :

- que le déboisement lié à la réalisation la virgule du tram13 vers le RER A soit compensé par une extension de la forêt de Saint-Germain ;
- que le déboisement de 2,5 hectares pour la réalisation de la « virgule » du tram13 entre Versailles et Saint-Cyr-l'Ecole soit compensé par une extension de la forêt de Versailles, en particulier sur le plateau de Satory ;
- que dans la mesure où le trajet passerait par le centre de Poissy l'emprise de la Grande ceinture non utilisée soit reconstituée en forêt et que toute nouvelle emprise de forêt soit compensée par une extension de ce même massif.

Yvelines Environnement rappelle les demandes de ses adhérents riverains de la ligne Tram13 entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole : que soient appliquées les promesses de non circulation de trains de fret, de mettre en place des protections phoniques et de lever les points noirs en matière de sécurité au franchissement des voies.

Yvelines Environnement demande que soit conservée l'ancienne maison de garde barrière de la Halte de Bailly.

Résolution n°14

Yvelines Environnement demande que la procédure de classement en forêt de protection de la forêt de St Germain soit relancée et réitère sa demande de classement de la forêt de Marly.

Résolution n°15

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs.

Résolution n°16

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse enfin.

Résolution n°17

Yvelines Environnement réitère sa demande le classement de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

Résolution n°18

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la Plaine des Essarts le Roi en Zone Agricole Protégée dans son intégralité.

Résolution n°19

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

Résolution n°20

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparait plus au SDRIF.
Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement de la forêt.

Résolution n°21

Nous réaffirmons notre opposition à l'implantation d'éoliennes dans le sud Yvelines, menacé aujourd'hui par deux projets à Prunay en Yvelines et Allainville-aux-Bois, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à leur réalisation.

Résolution n°22

OIN de Saclay : Yvelines Environnement rappelle ses demandes que les engagements pris par l'Etat par décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 soient rapidement mis en œuvre, en particulier l'élaboration d'un programme d'action par l'EPAPS, en concertation avec les acteurs locaux, pour favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages du plateau de Saclay.
Elle demande qu'en l'absence d'établissement d'un règlement de la ZPNAF, telle qu'elle l'avait demandé, « la Charte » promise soit établie en concertation avec tous les acteurs locaux, dont les associations pour la protection de l'environnement.

Concernant la ligne 18 et les questions posées quant aux problèmes de sécurité au voisinage du CEN de Saclay et à la préservation des paysages, de la flore et de la faune dans la traversée de la ZPNAF, Yvelines Environnement demande que l'Autorité environnementale diffuse rapidement ses conclusions après les études d'impacts complémentaires demandées et

l'avis de l'Autorité de Sureté quant aux questions soulevées par le passage à proximité d'Installations Nucléaires de Bases (INB) du Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay.

Résolution n°23

Projet Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que le site de la Revanche à Elancourt, envisagé pour les JO, ne soit pas impacté durablement sur son environnement.

Résolution n°24

Projet Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que l'ensemble des sites des Yvelines, envisagés pour les JO, ne soient pas modifiés durablement dans leurs environnements.

5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurai oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

- Le Conseil départemental des Yvelines
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78)
- La DDT 78
- La CCI Versailles-Yvelines
- SEOP / SEVESC
- RTE - Réseau de Transport d'Electricité
- La SNCF
- L'INRA
- L'ONF
- La Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
- L'ensemble de nos partenaires industriels

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2016 ainsi que Marie-Antoinette dans le cadre du bénévolat.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

La Secrétaire Générale	La Présidente
Corinne DUMONT	Christine-Françoise JEANNERET

6 - Activités 2016 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

6 - Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement **p.48**

6-1	ACURDI	p.49
6-2	ADERIS	p.49
6-3	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.49
6-4	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.50
6-5	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.56
6-6	Association La Saint Lambert (LSL)	p.57
6-7	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.58
6-8	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.62
6-9	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.64
6-10	Association SAUVER	p.67
6-11	Association Villepreux Environnement	p.73
6-12	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.75
6-13	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.76
6-14	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.79
6-15	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.82
6-16	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.84
6-17	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.84
6-18	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.86

Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions au cours de l'année écoulée.
Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessous.

6-1 ACURDI - Sonchamp

Nous sommes toujours dans l'expectative car l'usine de la Chaudière, objet de notre association, est en liquidation judiciaire. Toutefois, certains adhérents hésitent avant de liquider l'association du fait qu'il n'est pas possible de savoir ce qui se passe réellement.
Monsieur Kaltembacher nous avait dit en 2016 que le dossier était entre les mains de la gendarmerie car il y avait eu constat de délit. Les demandes, tant de la mairie de Sonchamp auprès de la gendarmerie, que de nous-mêmes auprès de l'administration, restent sans réponse ; pour cette dernière le problème n'existe plus.
Que va devenir le site ?

6-2 ADERIS

La situation a peu évolué depuis l'année dernière, les relations avec la direction d'Iton Seine se limitent à assister aux CLIS organisées par la sous préfecture avec les comptes-rendus de la DRIEE.
Nous signalons que le rapport de la dernière CLIS 2015 n'a toujours pas été publié sur le site de la DRIEE.
L'ADERIS a observé encore cette année des incidents de production et un incendie, de ce fait la CLIS a été reportée.
L'ADERIS signale que l'usine est en non-conformité depuis des années, selon certains relevés acoustiques commandés par la DRIEE, et demande quelles sont les mesures envisagées par la direction de Iton Seine pour s'assurer que les nouvelles dispositions et modifications des horaires de travail n'aillent pas créer de nouvelles nuisances et des non conformités.

Les points ci-dessus ont été repris par M. le sous-Préfet qui insiste sur la nécessité de bien pré-évaluer les impacts sur l'environnement, en particulier acoustiques, pour éviter d'être entraîné dans une situation de crise de laquelle on mettra des années à se sortir.
Tout ceci sur fond de contestation du responsable QSE de Iton Seine.

Il a été noté cette année un nombre beaucoup plus important de grondements "conséquents" dus au déchargement de camions chargés de grosses pièces ferrailles (origine MRDPS). Il serait souhaitable que la DRIEE se saisisse du problème, en demandant que la livraison des métaux de cette entreprise soit revue.

Les émanations épisodiques aux lanterneaux semblent un problème "pratiquement insoluble"!!!

6-3 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

Avril :

- Participation à l'Opération Forêt Propre organisée par nos amis des Ateliers de l'environnement et de la Démocratie avec le partenariat du MAS et la participation de nombreuses associations saint-germanoises l'AVF, les jumelages, les groupes de randonnées, ainsi que de scolaires dont ceux de la section britannique du Lycée International, des scouts, etc.

Le tout en présence des représentants de l'ONF et de la Garde Républicaine. Sans oublier la participation de la Société Générale. Grands succès avec plus de 150 participants.
Calamité des dépôts sauvages ; Nombreux signalements sur notre site Internet.

- Mise en ligne de la pétition demandant le statut de protection de la forêt. Après un démarrage en trombe, plus de 1500 signatures espérées à ce jour.

Septembre :

- Le Comité de forêt de Saint Germain de l'ONF s'est réuni le 14 septembre. Les chasses, les coupes « sombres».
- Expo Associations et Forums.
  Bonne fréquentation et vente de littérature.
- Colloque organisé par les Amis du Vieux Saint Germain. Urbanisme et Forêt. Ce à quoi on a échappé : la voie triomphale, la centrale nucléaire d'Achères, l'Aérotrain,
- Journées d'Etudes à Senonches.

Senonches est une commune du Val de Loire, dans le Perche, célèbre pour sa forêt domaniale de plus de 5000 ha et l'une des très grandes de France métropolitaine. Natura 2000.

- Sentier des Oratoires
- Balisage et réparation des oratoires vandalisés
- Arbres remarquables
- Etang du Corra

- Coulée jonction
- Liaison avec associations soeurs et société savantes
- Les grands enjeux sociétaux et les infrastructures
- La Francilienne
- PSMO
- PLU
- LE TRAM- TRAIN

Comme tout projet d'infrastructure, le projet de raccordement ferroviaire, entre la gare SNCF de Saint Germain Grande Ceinture et la gare RATP terminus du RER A, a fait couler beaucoup d'encre et suscité de nombreuses passions avec confrontation d'arguments pour et contre.
Articles dans la presse locale et régionale.
Difficile d'aboutir à une position commune au sein de l'association.
Echanges parfois vifs mais toujours courtois en intérieur.

Lettre de Madame Vannier (mère de Nicolas Vannier) et présidente d'honneur.

Les enjeux : Partage entre protection de la forêt et le développement de Saint Germain (menace du Grand Paris ?)

- Compensations 17,3 ha
- Vigilance.

6-4 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

1.1 Commune de Magny-les Hameaux, hameau de Romainville. Arrêt, été 2012, du chantier des gens du voyage

Suite à notre action du 21 juin 2012 auprès de la mairie de Magny-les-Hameaux, le 2 juillet un PV des infractions a été établi, et le 17 juillet un Arrêté interruptif des travaux, en raison de la réalisation illégale depuis fin 2011 sur un terrain non constructible de 7 705 m², d'un bâtiment réalisé de 54 m² et des travaux en cours de réalisation d'une aire d'accueil avec des coffrets électriques pour l'alimentation des caravanes.
Les travaux entrepris par leur objet et leur ampleur, étaient de nature à constituer au moins 3 infractions :
- 2 infractions d'urbanisme, l'une au Code l'urbanisme et l'autre au PLU, et
- 1 infraction au Code l'environnement.

Nous avons obtenu lors de l'audience du 9 mars 2015 au TGI de Versailles la culpabilité de Mme Michelet avec le jugement en correctionnel du 11 mai 2015.
Lequel ordonne à l'encontre de Mme Michelet la remise en état antérieur par :
- La démolition du chalet et de sa dalle en béton.
- L'évacuation des graves concassées et la substitution par de la terre végétale
- Le reboisement du terrain et le semis de pelouse en respectant les essences voisines et selon une densité comparable.
- 1 000 € d'amende, et
- verser 500 € à chaque plaignant, UAPNR, Viva-Magny et l'aavre.

Mme Michelet a interjeté appel le 14 mai 2015 ; le 16 septembre 2016 le jugement de première instance est confirmé par la Cour d'appel de Versailles.
Madame MICHELET a formé un pourvoi en cassation.
En matière pénale, le pourvoi est malheureusement suspensif.
Madame MICHELET a fait en fin d'année une demande d'aide juridictionnelle et elle n'avait toujours pas déposé de mémoire pour l'acceptation de son pourvoi en cassation.

1.2 Commune de Milon-la-Chapelle : population 2014 - 316 habitants. POS remplacé pour 2017 par un PLU

- Les espaces naturels sont préservés, voir élargis.
- Une Opération d'Aménagement Programmé (OAP) prévue pour 2 habitations.
- Pas observation, le PLU à bien prévu des cônes de vue de protection des paysages fortement identitaires de la commune à préserver, comme l'arrivée sur le hameau du Buisson, le chemin de la Ravine, la Grande Prairie, et la prairie de la Poufille.

1.3 Commune de St-Lambert-des-Bois : population 2014 - 465 habitants. POS remplacé pour 2017 par un PLU

Les espaces naturels de Milon-la-Chapelle et de Saint-Lambert-des-Bois sont préservés.

L'une de nos observations sur les pièces du PLU de novembre 2016 absence de cônes de vue de protection sur des paysages fortement identitaires de Saint-Lambert, à préserver :
- la plaine de la Gravelle,
- la traversée de la prairie de Launay par le chemin Jean Racine.

Il faudra apporter votre contribution écrite à l'enquête publique.

Trois Opérations d'Aménagement Programmé (OAP) :

- Entrée de bourg 5 à 7 logements ;
- Centre bourg terrain 5 000 m² 3 à 4 logements maximum ;
- La Brosse terrain 3 300 m² 4 à 8 logements groupés ;

Soit un total de 12 à 19 habitations.

Notre objectif : ralentir les ambitions de densification du PLU.
Nous avons participé à une réunion de concertation en mairie entre le Conseil Municipal et les associations le 13 décembre sur les pièces du PLU de novembre 2016.
Pièce 4-1, élaboration du règlement PLU de novembre 2016 : Toutes constructions interdites dans une bande de 5 m de chaque coté du Rhodon ? Dans les POS de 1987 à 2017 la bande était de 25 m de chaque coté du Rhodon. La bande d'expansion des crues de 25 m est un espace vital pour limiter les inondations !

Lors de notre réunion du 13 décembre, nous avions sollicité M. le Maire, de nous remettre le texte réglementaire autorisant un tel assouplissement, nous l'attendons toujours à ce jour.
2 espaces remarquables à sortir du périmètre du site urbain constitué (SUC) et de la zone UE (zone constructible).
L'espace vert autour de la mairie serait classé dans le PLU en zone urbanisable UE : emprise au sol, hauteur, implantation des constructions : non réglementées. Et dans le tracé du périmètre du site urbain constitué « SUC ». Ce sont 2 articles à proscrire.

Nos espaces remarquables sont au contraire à protéger. La commune doit les sanctuariser, avec un classement en zone naturelle protégée « NP », pour éviter toute possibilité de constructions immobilières. Cet espace constitue l'un des éléments remarquables de la commune, il participe à son caractère paysager exceptionnel.
L'espace autour du Manoir de l'école est classé en zone urbanisable « UE », elle est aussi dans le tracé du périmètre du site urbain constitué « SUC » : 2 articles à proscrire.
La commune n'a pas pour vocation de transformer ses espaces remarquables en locaux collectifs, administratifs, industriels et logements sociaux, donc 2 articles à proscrire, pour garder le charme de l'école avec son manoir et ses espaces. La zone UE est à remplacer par la zone naturelle protégée « NP ».
Absence de cônes de vue de protection sur les éléments bâtis fortement identitaires et d'exception de la commune, comme la mairie, l'école (le manoir), les logements sociaux (l'ancien presbytère), l'église (inscrit M.H.) et son cimetière (Classé M.H.).

1.4 Dégradation du chemin historique Jean Racine sur la commune de Saint-Lambert-des-Bois

Sur la commune de Milon-La-Chapelle le Chemin historique Jean Racine est interdit à la circulation des véhicules à moteur par l'arrêté du 16 mars 1974, cet arrêté n'a pas été pris par la commune de St-Lambert-des-Bois. Depuis le printemps 2014, il est fortement dégradé par le passage journalier de véhicules de riverains contraint de l'emprunter à partir de son accès sur la RD46.

Le propriétaire du moulin de Fauvau bloque l'accès aux riverains sur le chemin de Fauvau, dont il n'est propriétaire que pour moitié, alors que la circulation doit se faire sur ce chemin conformément au droit de passage des riverains confirmé par le tribunal en 2010.

La mairie de St-Lambert laisse cette situation anormale se dégrader, malgré notre demande par courriel de novembre 2014, sans réponse à ce jour. L'aavre fera une demande à la commune de Saint-Lambert de voter une délibération pour établir un arrêté d'interdit à la circulation des véhicules à moteur, comme l'arrêté du 16 mars 1974 pris par la commune de Milon.

1.5 Saint-Lambert-des-Bois : projet de mise en conformité de l'assainissement du village de 200 habitants, dont 38 habitations non conformes

La mairie impose un assainissement collectif avec une station d'épuration végétalisée, pour 700 équivalent habitants, type roselière, sur une surface de 4 000 m².

Nous sommes opposés au projet en raison de son prix prohibitif, de l'ordre de 2 400 000 € HT dont 800 000 €HT pour la station, avec son implantation en partie basse de la parcelle, en zones humides inondables, acquises en 2005 au titre des Espaces Naturels Sensibles. Alors que l'alternative, assainissement individuel, est la solution technique la plus économique car la plus simple, avec un impact environnemental beaucoup moins lourd en raison de l'absence de travaux dans les rues du village, lors de la mise en œuvre des réseaux collecteurs, et des réseaux de relevage sous pression des rues situées en dessous du niveau du collecteur principal rue de Port-Royal.

Une partie des habitants du Clos de Launay et de la rue de Port-Royal seront très concernés par la moins value potentielle de leurs habitations, en raison de la proximité de ce projet de station d'épuration, par sa nuisance visuelle, sonore et odorante, avec en bonus un nid à moustiques dans les boues d'épuration.

Station d'épuration mixte, mécanique et végétale, commune de Bonnelles.

- Traitement primaire mécanique par dégrillage, dessablage et déshuileur, avec fosses de relevage.
- Projet d'intégration dans le paysage, périmètre classé MH à Saint-Lambert-des-Bois.
- Traitement final par 4 bassins plantés de roseaux.

Notre lettre d'octobre 2016 à M. le Maire, renvoyée en RAR le 26/10/2016, rappelant notre demande dans notre courriel du 28 mars 2016 de bien vouloir nous informer des résultats des études économiques obligatoires des 2 modes possibles d'assainissement collectif et non collectif.
Les études préliminaires sur un AC et sur un ANC permettent d'avoir tout ce qui est nécessaire pour l'établissement du plan de zonage obligatoire :

- les implantations des maisons à desservir.
- les longueurs des canalisations correspondantes et leurs coûts financiers.
- le choix du collectif avec les zones du non collectif au regard des coûts financiers.

Rappel cet investissement financier sera lourd, plus de 2,4 millions d'Euro H.T.
Demain pour assurer son retour sur investissement et sa rentabilité d'exploitation, le village devra s'urbaniser d'autant !!!

Les habitations auront à leur charge financière les travaux de raccordement sur le domaine privatif jusqu'au collecteur municipal, et pour celles situées en point bas du collecteur communal, un coût financier supplémentaire, celui de la pompe de relevage et de sa cuve de stockage, à réaliser sur le domaine privatif.
Aujourd'hui à St-Lambert village, le prix de l'eau est de l'ordre de 2 Euro le m3, en 2016 avec un assainissement collectif, le prix de l'eau est à plus de 6 Euro le m3.

Absence d'information sur les études préliminaires portant sur un assainissement collectif et sur un assainissement non collectif.

Pas d'information en 2016 sur la délimitation du zonage d'assainissement ?
C'est une pièce obligatoire de l'article 2224-10 du Code général des collectivités territoriales, elle permet d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau, et de justifier financièrement auprès de l'Agence de l'Eau de l'assainissement qui s'impose (ANC ou AC) en fonction du zonage.
Les études préliminaires permettent d'avoir tout ce qui est nécessaire pour l'établissement du plan de zonage obligatoire :

- les implantations des maisons à desservir
- les longueurs des canalisations correspondantes et leurs coûts
- le choix du collectif avec les zones du non collectif au regard des coûts.

Les habitations situées en point bas du réseau collecteur communal, auront à leur charge pour se raccorder, une pompe de relevage et un réservoir de stockage.

Une pompe ne tourne que lorsqu'il n'y a suffisamment de liquide, d'où des problèmes d'odeur et de fermentation qui dégage du H2S (œuf pourri) particulièrement corrosif en milieu fermé. Un réseau non gravitaire pour la reprise des rues la Fontaine et du Moulin par un réseau sous pression avec des pompes de relevage est plus que contestable : car peu fiable avec le temps, fuites des effluents dans les sols, pollution non visible des sols, et financièrement par son coût disproportionné par rapport à une ANC avec ses fosses toutes eaux et ses filtres, ou micro-stations, et sur les risques de dysfonctionnements de la station,
pour une cause jamais avouée,
les débits des effluents qui sont insuffisants dans des stations trop petites, pour assurer la bonne marche des décanteurs-digesteurs, si station mécanisée, comme les 3 installations successives et abandonnées au Hameau de la Brosse.

Projet en zones humides sur parcelle acquise en 2005 par la commune, subventionnée par le CG, au titre des Espaces Naturels Sensibles …

Il serait plus judicieux que les participations financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général soient utilisées dans la mise aux normes de la station d'épuration de La Verrière et du Mesnil-St-Denis, seule source véritable de pollution du Rhodon, et dans la mise en conformité de l'assainissement autonome des 38 habitations du village.

Aujourd'hui à St-Lambert village le prix de l'eau 2015 est de l'ordre de 2 Euro le m3, demain avec un assainissement collectif le prix de l'eau sera à plus de 6 Euro le m3.

Le prix du m3 de l'eau en assainissement collectif ne comprendra pas le financement des travaux des réseaux d'assainissement de collecte avec leurs pompes de relevage à réaliser dans les rues du village. La commune devra les financer. Laquelle porte déjà une dette étalée sur 30 ans : encours au 31/12/2015 source Bercy 2015 = 836 000 d'Euro !!!

Le coût d'une fosse toutes eaux avec son filtre est de l'ordre de 4 000 à 6 000 Euro HT, cet investissement est payé en moins de 3 ans :

- par le surcoût de l'eau à plus de 6 Euro le m3, et
- par le coût, à la charge de chaque propriétaire, de 2 000 à 7 000 Euro HT, des travaux de raccordement au réseau collectif, hors pompe de relevage.

Les analyses physico-chimiques de l'eau du Rhodon ont démontré que la pollution des eaux d'assainissement du village n'est pas significative, il n'y a pas de pollution avérée. En revanche, les pesticides sont la première source de pollution de l'eau du Rhodon, elle a pour origine la STEP du Mesnil à 60% et l'agriculture à 40 %, et de récentes études démontrent que les stations d'épuration n'éliminent pas les résidus de médicaments contenus dans les eaux usagées, ce qui contribue à la pollution des rivières. Les conséquences de cette pollution sont importantes, des poissons hermaphrodites ou qui changent de sexe, des êtres humains qui résistent aux traitements antibiotiques et, vraisemblablement, d'autres retombées que l'on ne connaît pas encore …

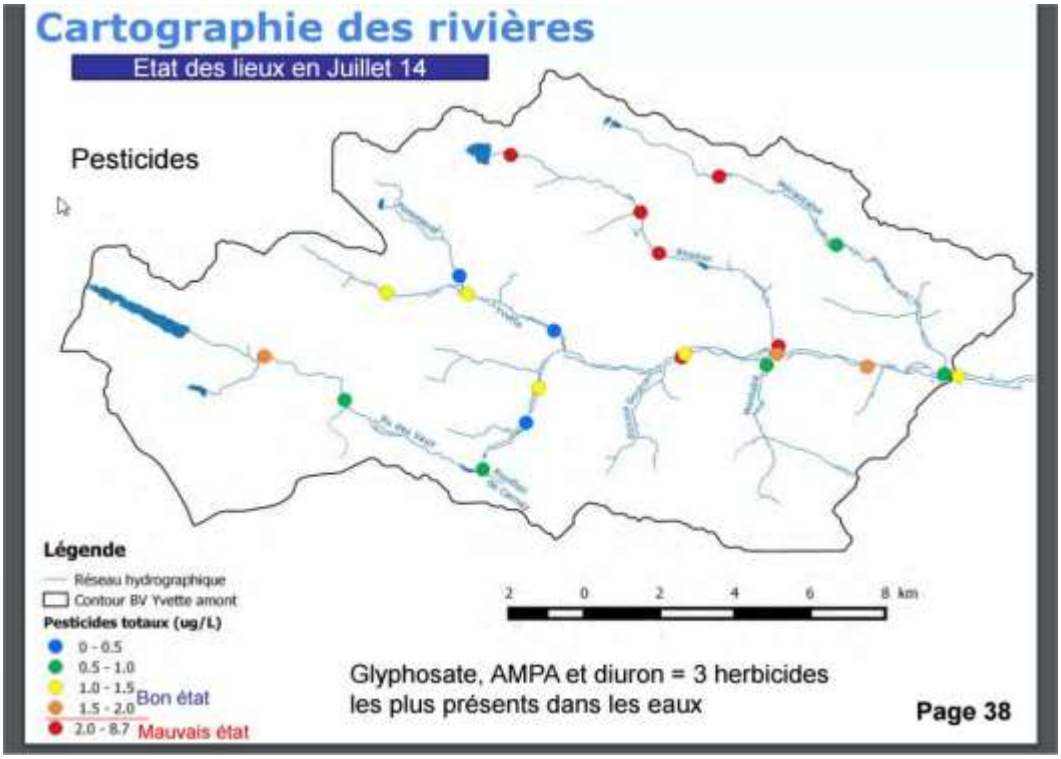

Les pesticides sont la première source de pollution de l'eau du Rhodon, qui a pour origine la STEP du Mesnil à 60% et l'agriculture à 40 %.

La station d'épuration de 700 EH sera le vecteur de l'urbanisation du village.

1.6 Travaux forestiers dans la Forêt régionale de Champ-Garnier, Saint-Lambert-des-Bois, réponse de l'AEV du 18 décembre 2015

Notre lettre de mars 2016 alertant la Direction de l'Agence des Espaces Verts de la mise en cause des travaux forestiers conduits par l'ONF. Nous avions interpellé en 2014 l'Agence des Espaces Verts à propos de la dégradation de plusieurs allées forestières devenues impraticables, en raison de l'absence de précaution pour protéger le milieu forestier à vocation sociale, et de notre demande d'une remise en état des sols des allées forestières afin qu'elles soient à nouveau accessibles au public.
L'Agence des Espaces Verts nous avait répondu en janvier 2015.Nous avons dû relancer en mars 2016, pour rappeler la remise en état des chemins de traverse impraticables à partir de la croix blanche, malgré le label forêt certifié par le Bureau VERITAS. Réponse le 3 mai 2016 de l'Agence des Espaces Verts, qui nous confirme prendre en compte nos demandes.
Dans notre mail de mars 2016 nous avons signalé à l'Agence des Espaces Verts, des remblaiements avec des gravois de chantier non triés (PVC, câbles électriques, etc …) malgré le label forêt certifié par le Bureau VERITAS.

Réponse du 3 mai de l'Agence des Espaces Verts pour nous confirmer prendre en compte nos demandes et ne manqueront pas d'être vigilants lors de prochains remblaiements.

1.7 Saint-Lambert-des-Bois, nuisances du trafic de la RD91 pour le hameau de La Brosse, travaux avec limitation de la vitesse à 50km/h

Travaux 2016 : Première mesure de réduction de la vitesse avec les bordures de trottoirs et les bandes sonores de réduction de vitesse. L'aavre soutient les actions, notamment celle de Claude Hélie, de la Saint-Lambert et de la mairie pour limiter la vitesse des véhicules qui génèrent un niveau de bruit et de pollution inacceptables pour la santé des habitants.

Dangerosité et nuisances sonores du trafic routier sur la RD91 au Hameau de La Brosse, Saint-Lambert-des-Bois

Extrait du dossier de Claude Hélie.
La situation requiert deux actions complémentaires pour restaurer un environnement sécuritaire & sanitaire satisfaisant.
Action en cours :

- Limiter la vitesse des usagers de la RD91 pour réduire :
  - ✓ les risques pour tous ceux qui doivent quotidiennement s'insérer dans le trafic ou simplement la traverser
  - ✓ le niveau de bruit émis par le trafic – et la pollution
    En discussion mais beaucoup de réticences (??)
- Isoler le Hameau de la RD91 par des protections antibruit pour diminuer le niveau de bruit pour les riverains mais aussi sur l'ensemble du Hameau.

1.8 Restauration écologique et paysagère des prairies humides de Port-Royal-des-Champs, dans la continuité de la prairie de la Gravelle

Le PNR avait organisé le samedi 4 juin une réunion d'information publique de présentation du projet de restauration écologique et paysagère des prairies humides. Cette réalisation du PNR contribuera à la valorisation du patrimoine écologique et paysager exceptionnel de notre environnement quotidien, dans la continuité de la plaine de la Gravelle.

1.9 Saint-Lambert-des-Bois. Gestion communale des deniers publics, l'une des communes les plus endettée des Yvelines

– Sources Bercy – Notre dette connue en 2015 était de 836 000 € soit, par habitant, 1 764 €.
La moyenne nationale pour une commune de notre taille est de 545 €. Pour les 5 communes du PNR comparables en nombre d'habitants :

- Choisel 0 €
- Milon–la-Chapelle 94 €
- Senlisse 113 €
- Saint-Forget 205 €

Après plus de 6 mois nous avons enfin pu obtenir les comptes administratifs de 2013 à 2015 avec le compte de gestion 2015 du Trésorier de Chevreuse, remis à M. Jaillet Commissaire aux comptes, spécialisé dans la fiscalité des communes, nous attendons son analyse définitive que nous ne manquerons pas de vous communiquer.
Ses premières observations :

- Des charges imprévues sans aucune justification, sauf à augmenter artificiellement les dépenses (Budget).
- Les subventions doivent être détaillées.
- Les charges de personnel sont des charges qui peuvent être évaluées au plus juste, évolution 2016/2013 % 16,9
- Les écarts Budget / Compte administratif sont trop importants.
- Les subventions absorbent presque la totalité de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie.
- Le total des dépenses d'équipement et leurs annexes des états des entrées d'immobilisation ne correspondent à rien ??
- En 2014 Les subventions absorbent la totalité de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties, non bâties et de la CFE.

1.10 Commune de Chevreuse, bois de la Madeleine du Conseil Départemental des Yvelines, coupes de bois

Plusieurs chemins forestiers sont complètement impraticables car profondément défoncés par le débardage des grumes réalisé par des engins beaucoup trop lourds, inadaptés au sol de cette forêt.

Extrait de la lettre de l'aavre du 28 février 2016 au Président du CD des Yvelines :
« Comme on vous l'a déjà écrit, ce n'est pas la première fois que nous constatons en vallée de Chevreuse l'absence de précaution pour protéger le milieu forestier géré par l'ONF, les cas précédents étant le bois du Claireau à Chevreuse (forêt domaniale), le bois de Pinceloup Saint-Benoît (forêt départementale) à Sonchamp, ou celui du bois de Champ-Garnier (forêt régionale) à Saint-Lambert-des-Bois, également en soumission forestière auprès de l'ONF.

Nous comptons sur votre intervention pour la mise en place d'engins adaptés, et pour une remise en état des sols des allées forestières afin qu'elles soient à nouveau accessibles au public. »

Versailles, le 12 AVR. 2016

Yvelines
Le Département

ASSOCIATION DES AMIS DE LA VALLEE
DU RHODON ET DES ENVIRONS
1 RUE DE LA CHAPELLE
78470 MILON-LA-CHAPELLE

Direction générale des Services
Direction de l'Environnement
Service Patrimoine Naturel

Affaire suivie par : Jean-Michel PORTIER
Téléphone : 01 39 07 82 08
Référence : 2016-064-0323

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 28 février 2016 par lequel vous interpellez le Département sur les conditions d'exploitation de la forêt départementale de la Madeleine située sur la commune de Chevreuse.

Vous nous signalez des chemins forestiers très dégradés par des engins trop lourds et inadaptés.
Tout d'abord, je tiens à vous assurer que le Conseil départemental est très attentif à ce que les travaux réalisés dans ses forêts se fassent dans les meilleures conditions possibles.
Les engins de débardage présents sur cette exploitation peuvent sembler imposants mais ce sont de petits modèles qui sont parfaitement adaptés à la configuration du terrain accidenté et pentu du coteau de La Madeleine. Cette exploitation présente des contraintes techniques fortes, c'est pourquoi le Département a choisi un exploitant très qualifié et reconnu comme un spécialiste du débardage en milieu accidenté. Malgré une impression de désordre, l'évolution des engins dans les parcelles ne se fait pas au hasard et nous avons défini avec l'exploitant des axes de circulation précis spécifiques afin de limiter au mieux les dégradations. Les ornières sont malheureusement inévitables du fait des sols très humides et peu portants dans la vallée. Après l'exploitation, qui va s'étaler sur environ 2 ans, les chemins seront remis en état.

Des contrôles du bon respect des consignes sont effectués plusieurs fois par semaine par l'ONF et le technicien du Département.

Sur certaines zones du coteau, nous avons effectivement pratiqué une coupe rase car c'était du taillis de châtaigniers (sans chênes) arrivé à maturité et qui va rapidement se régénérer par rejets de souches. Ces châtaigniers montraient des signes de dépérissement et posaient des problèmes de sécurité pour les promeneurs et les riverains. Il devenait urgent d'intervenir dans ce boisement.
Je me permets d'ajouter que les branchages abandonnés au sol sont une réelle volonté de notre part et non une négligence. Leur décomposition est indispensable au renouvellement de la couche d'humus vitale à la forêt.

a.a.v.r.e.
association des amis de la vallée du rhodon et des environs www.aavre.org

Conseil Départemental des Yvelines
Hôtel du Département
2, Place André Mignot
78012 Versailles Cedex

Milon la Chapelle, le 20 avril 2016

A l'attention de Monsieur Jean-Michel PORTIER.

Objet : Bois de la Madeleine, commune de Chevreuse.
Coupes de bois.

Monsieur,

Nous tenons à vous remercier pour votre réponse par lettre du 12 avril concernant l'affaire rappelée en objet, vous nous avez complètement rassurés par la teneur et le contenu de votre lettre que nous avons appréciée.

Nous nous permettons de vous faire part de notre suggestion, pourquoi ne pas compléter l'affichage de l'autorisation de coupes de bois par une note descriptive et explicative du travail forestier, cela permettrait de comprendre le travail que vous réalisez.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

6-5 Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)

Durant cette année, 46 activités ont été faites ; elles sont résumées dans le tableau suivant :

	Atelier	Conférence	Excursion	Exposition	Visite	Total
Biodiversité		1				1
Botanique		2	4		1	7
Bryologie	1					1
Géologie			1			1
Lichenologie			1			1
Mycologie	1	2	15	1		19
Ornithologie			11			11
Paléontologie		2				2
Pluridisciplinaire			3			3
Total	2	7	35	1	1	46

Les sorties et voyages naturalistes :

35 sorties ont été organisées, dont :
- 1 en commun avec la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- 1 en commun avec la Réserve naturelle du site géologique de Limay ;
- 2 en commun avec l'association Découvrir Autrement ;
- 2 en commun avec la Société Mycologique de France (SMF) ;
- 2 en commun avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets ;

Ces sorties se sont déroulées surtout dans les Yvelines, mais aussi dans l'Essonne, le Val-d'Oise, la Manche, la Seine-Maritime, l'Eure-et-Loir, l'Eure et la Somme.

Un voyage ornithologique a eu lieu en février dans les Parcs Nationaux du Niokolo-Koba et des Îles de la Madeleine au Sénégal.

Un voyage ornithologique en avril a permis de découvrir les oiseaux de la Baltique tout au long de son rivage avec la Pologne du nord.

Les ateliers d'observation et de détermination : Un atelier consacré aux mousses, et un autre consacré à l'étude microscopique de champignons.

Les conférences : Sept conférences ont été présentées à la Maison des associations de Versailles ou au Chesnay.

L'exposition annuelle de champignons : Elle s'est déroulée les 15 et 16 octobre au Chesnay.

L'herbier Paul Jovet : En 2016, 750 planches de phanérogames ont été qui ont été attachées ainsi que 2500 pochettes de Bryophytes.

Les relations extérieures de l'ANY :

Avec la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines : Inventaire mycologique : 2 sorties en mai et novembre.

Avec la Maison de la Nature de Meudon : sortie mycologique en forêt de Meudon, le 22 octobre, proposée par la Maison de la Nature de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

Avec la ville de Versailles : Deux formations sur les oiseaux et des conseils à la ville de Versailles pour la fabrication et la pose de nichoirs dans les jardins municipaux.

Maison des Associations à Versailles : exposition photos « Se rapprocher et voir la Nature », de mai à août.

Avec la ville du Pecq : Le Pôle Environnement et Aménagements Urbains, Service Espaces Verts a rencontré Gérard Arnal pour montrer une zone de la ville gérée en fauche tardive (quartier des Vigne-Benettes), le 30 août : ce dernier a donné quelques conseils en vue d'une amélioration.

Avec l'Office de tourisme de Saint-Germain-en-Laye : 2 promenades mycologiques en forêt de Saint-Germain, les 9 et 28 octobre.

Avec le Comité d'entreprise de VEOLIA : une sortie mycologique le 13 novembre en forêt de Marly pour des salariés de Veolia.

Avec Gally (ferme ouverte) : Suivi des nichoirs posés depuis plusieurs années.

Avec l'AgroParisTech : 5 conférences sur les Oiseaux de Grignon lors des journées du patrimoine en septembre.

Avec EDF Chatou : Trois visites dans l'année pour l'entretien et le suivi des nichoirs qui y sont posés.

Avec la ville de Croissy-sur-Seine : A la Maison de séjour 3e âge : 2 présentations de diaporamas sur les oiseaux.

Avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) : Une conférence sur les oiseaux.

Avec l'association Beynes Initiatives : A l'occasion de la journée de la forêt, sortie botanique le 19 Mars.

Notre site Internet www.any78.org

6-6 Association La Saint Lambert (LSL)

Bonnes et mauvaises nouvelles de la vallée de Chevreuse :

1/ La Prairie de Port Royal :

Le Parc naturel de la Haute vallée de Chevreuse a obtenu un financement pour réhabiliter la prairie en aval de l'abbaye de Port Royal des Champs. Par contre, cette opération est malheureusement limitée à la prairie au Sud du Rhodon. En effet, un des propriétaires de la prairie Nord exigeait de remettre le chemin Jean Racine accessible aux véhicules à moteurs dans la zone de Fauvaux à Milon en échange de son accord.

Nous nous attendions à un déboisement total afin d'apercevoir l'abbaye au loin depuis la D91 comme cela était lorsque l'abbaye fonctionnait. Le PNR n'a pu obtenir l'autorisation des services de l'Administration même si ce nettoyage aurait permis un entretien plus aisé de la prairie et un meilleur tapis végétal. Une évolution est possible si la commune de Saint Lambert acceptait de modifier le classement de cette zone. Néanmoins, nous apprécions cette remise en herbe de cette partie de la vallée.

Les peupliers bordant la D91 dans la vallée ont été abattus et remplacés.

2/ La D91 à Saint Lambert des Bois :

Grâce à une étude pertinente et approfondie d'un adhérent de La Saint Lambert, la Direction des routes et la municipalité de Saint Lambert ont consenti à réduire la vitesse à 50 km/h et à aménager la départementale 91 au niveau du hameau de La Brosse.

Cette opération a réduit de façon sensible les nuisances sonores pour les riverains et améliorer la sécurité.
La Saint Lambert milite maintenant pour la réalisation de protections sonores afin de protéger les habitations.

3/ Les inondations :

Au printemps, les vallées du Rhodon de l'Yvette ont subi des inondations sévères et les villes de Chevreuse et de Saint Rémy ont vu plusieurs quartiers sous les eaux.

A voir le Rhodon rouler ses eaux plein lit, les habitants devinaient aisément les problèmes des villes en aval.

Le SIAHVY chargé de la gestion des rivières a décidé de réaliser un logiciel facilitant les prises de décisions en cas d'inondations.

La Saint Lambert a proposé d'utiliser les étangs de l'abbaye pour stocker les eaux.

L'utilisation de la prairie de Coubertin à Chevreuse pour stocker les eaux avait provoqué une vive opposition il y a quelques années. Toutefois avec la progression de l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols, faut-il vraiment rejeter l'inondation de cette prairie tous les dix ou vingt ans pour laisser inonder les habitations de la vallée de l'Yvette.

6-7 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

Activités de l'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV) en 2016

- **Comité Locale de l'Eau (CLE)** et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA) :
  Membre du bureau du CLE au titre Yvelines Environnement.
  Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre à l'Hôtel du Département reportée début 2017.

- **Commission Consultative de l'Environnement** et Comité de suivi de la Charte de **l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole :**
  Réunion de la CCE le 14 janvier 2016
  Bruits des avions : Des réclamations toujours vives de la part des riverains des communes limitrophes, concernant les non-respects des trajectoires en « tours de pistes » et en entrée/sortie dans les secteurs nord/ouest à Noisy-le-Roi et sud/ouest à Plaisir-Les Clayes.
  Bruit des hélicoptères : Du fait des hélicoptères non basés à St-Cyr mais qui font un arrêt pour ensuite évoluer sur le secteur Versailles ouest, et hélicoptère de la sécurité civile ou autres privés qui ne respectent pas les trajectoires.
  Peu d'avancée avec le GUAS (Groupement des usagers) dans les travaux de réduction des nuisances sonores, par un meilleur respect des trajectoires par les pilotes.
  Pas de réunion du Comité de suivi de la Charte, dont le renouvellement n'a pas été promulgué par la Préfecture, depuis mai 2015.
  Préparation par l'APEBN, membre de l'APEPV, à son initiative, et le GUAS d'une réunion d'information et d'échange avec les clubs de pilotes pour 2017.
  Campagne de mesures de bruits avec BruitParif du 20 mai au 31 juillet 2016, sur les sites de mesures qui ont été retenus à Saint-Cyr-l'Ecole, Fontenay le Fleury, Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et Plaisir-Les Clayes, en accord avec les élus et les associations.

- **Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay :**
  La réunion de la CCE a eu lieu le 22 novembre 2016.

- **Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :**
  Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'inspection des sites, avec « délégation » à l'APPVPA.
  Demandes répétées aux Préfets de participation aux études de projets dans le site classé de la Plaine de Versailles, sans suite.

Principales actions de l'APEPV :

- Site classé : Action de surveillance des projets développés par l'APPVPA et VGP sous le « pilotage » de l'inspection des sites.
  - Surveillance des aménagements de la zone des Fermes des Moulineaux et de Pontaly inscrits dans le projet de PLU de Bailly (Recours au TAV par Yvelines Environnement).
  - Suivi des agrandissements et mises aux normes de la station d'épuration du Carré de la réunion – Travaux terminés en 2016.
    Action de surveillance des rejets dans le ru de Gally.
  - Actions contre l'implantation, d'une station de compostage des déchets verts près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute, génératrice de pollutions de l'eau et de l'air et de nuisances diverses, qui n'ont pas empêché sa réalisation.
  - Suivi des aménagements de l'allée de Villepreux dans la perspective du château et du grand canal.
  - Passage du train dans la perspective du château et aménagement d'un rond-point au passage du CD7 sous la voie ferrée. Désaccord sur le projet architectural du pont proposé par VGP et le STIF.

- **Secteur de Thiverval-Grignon** :
  - Stockage des déchets inertes : Surveillance des mouvements de déblais stockés sur le terrain –ex agricole - de 25 hectares ? Question a été posée au Préfet – réponse peu convaincante et pas de transmission des résultats des contrôles de déchets sur le site, et aux entrée/sortie de camions – faire relance**.**
  - **Domaine de Grignon** – site de l'école d'agronomie Agro-Paris Tech, vouée à un transfert sur le Plateau de Saclay – quel devenir pour ce Patrimoine avec une ZNIEFF, un arboretum et une falunière mondialement connue.
    Une association CFSG a été créée, avec des anciens élèves de l'école d'Agronomie établie sur le Domaine depuis près de 200 ans. Le Président de l'APEPV a participé aux premières réunions. Les actions engagées ont permis d'éviter que le domaine soit acheté par le PSG pour faire un centre d'entraînement. Toutefois, l'Etat propriétaire semble déterminé à vendre le domaine et des solutions sont à l'étude pour trouver les moyens de conserver au domaine une vocation culturelle, d'étude, de conservation voire d'observatoire international dans le domaine d'excellence française de l'agronomie.
    Avis des membres du Conseil d'administration de l'APEPV, à l'unanimité, lors de la réunion du CA du 11 avril 2016 :
    Un avis des membres du Conseil d'administration de l'APEPV sur la participation éventuelle de l'APEPV à l'association CFSG en qualité de membre de son Conseil d'administration ne peut être donné qu'après :
    - Réception des copies du récépissé de la préfecture de la déclaration de constitution de l'association CFSG et de l'avis de parution au Journal Officiel,
    - Réception de la copie de la Convention d'honoraire avec Maître Gossement.

- **Gens du voyage** :

  Il s'agit du problème de l'installation des gens du voyage sur des terrains agricoles dont ils ont fait l'acquisition avant le classement du site en juillet 2000. Deux secteurs sont concernés : l'un au début de l'allée royale, à l'ouest du parc du Château de Versailles près de l'autoroute A12, et l'autre au voisinage de l'extrémité de l'allée royale à Villepreux.
  L'Etat et VGP sont en cours de traitement du premier cas dans le cadre de l'aménagement de l'allée royale entre la grille royale du parc de Versailles et l'A12.
  A Villepreux, ils sont installés sur des terrains vendus comme « jardins potagers » qui n'ont d'autre destination que le maraîchage. Or les gens du voyages sont installés en toute illégalité dans des caravanes voire des logements « en dur » sur des parcelles qu'ils ont bétonnées.
  Toutes les actions menées par les associations et les Pouvoirs publics sont restées vaines à ce jour !

- **Eoliennes** :

  La Plaine de Versailles semble protégée de la construction d'éoliennes par le schéma Régional Eolien.… mais pas les Yvelines où les projets gagnent du terrain en provenance d'Eure-et-Loir où elles sont légions.
  Un projet autorisé par le Préfet dans le sud Yvelines fait l'objet de recours au TAV par YE.
  Il faut rester vigilant car le plan de transition énergétique veut multiplier les éoliennes sur le territoire français, bien qu'il ait été démontré qu'elles sont inefficaces et polluantes.

- **Antennes relais de radiotéléphonie mobile** :

  Il faut rappeler que l'on reconnait enfin les effets des ondes électromagnétiques sur la santé, malgré quelques « bagarres » entre scientifiques.
  Toutefois le Conseil d'Etat a considéré que « le principe de précaution » n'est pas de la responsabilité des maires dans leurs autorisation d'installations – la radiotéléphonie mobile est d'intérêt général dit-on, donc de la responsabilité de l'Etat.
  Les projets fleurissent sans concertation avec les populations, malgré la Charte départementale signée entre les opérateurs et les maires, voici environ dix ans !
  Un recensement reste à faire sur différents secteurs de la Plaine.

- **Nuisance des aéronefs** :
  - Actions de surveillance des trajectoires des avions, en particulier dans le secteur du Domaine du Parc à Noisy-le-Roi, et près de la D307 à Bailly et Noisy-le-Roi – Un « amer » devrait être positionné à quelques centaines de mètres au sud afin de servir de repère aux pilotes.
  - Un programme de mesures de bruits dans les communes environnant l'aérodrome de St-Cyr-l'Ecole et impactées par les « tours de piste » et les entrées/sorties a été lancé.
    Les points de mesures ont été choisis dans les communes de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Fontenay-le-Fleury, Plaisir-les-Clayes et St-Cyr-l'Ecole.
    La campagne de mesures a eu lieu et les résultats seront fournis début 2017.

- Le plan d'exposition aux bruits (PEB) de l'aérodrome de Chavenay a été soumis aux membres de la Commission Consultative de l'Environnement qui devra proposer des niveaux de bruits pour les zones a), b) et c).

- **Urbanisme** :
  - On constate un regain de constructions dans la Plaine, en particulier entre Villepreux et Plaisir - Les aménagements routiers en particulier la D307, avec la déviation de St-Nom-la-Bretèche, risque d'accentuer la tendance – L'APEPV reste vigilante sur les PLU et leurs révisions, et soutient les associations dans leurs actions.
  - Des constructions le long de la D307 à Noisy-le-Roi n'ont pas respecté les règles du document de gestion associé au décret de classement du 7 juillet 2000, mais ont obtenu l'accord des bâtiments de France, malgré les réclamations de l'APEPV.
  - Il faut rappeler que le SDRIF révisé en 2013 inscrit Noisy-le-Roi comme un pôle de développement, avec l'arrivée du Tram-train !
  - On voit aussi des constructions sur Crespières qui marquent une verrue dans la Plaine agricole qu'il s'agit de préserver, ce qui sera de plus en plus difficile en dehors du site classé.

- **La protection des milieux naturels et des sites** :

  C'est une préoccupation constante, en particulier les paysages et les zones humides, garantes de la biodiversité, la qualité de l'eau des rivières et de l'air.
  Lutte contre les dépôts sauvages en forêts et sur les chemins ruraux et contre les tags.

- **Dépôts de terre illégaux dans la Plaine** :

  Rappel des actions de l'APEPV :
  1. à Thoiry et Villiers-le-Mahieu, contre les dépôts des déblais du tunnel A86, qui ont créé d'immenses collines sur des terres agricoles derrière le Parc animalier sous prétexte d'une extension de ce parc avec développement de nouvelles activités, que personne ne voit venir !
  2. à Thiverval-Grignon, contre le stockage de déblais « inertes » de chantiers - Quantité prévue = 3500000 m3 - sur plusieurs hectares des terres agricoles, sous prétexte d'un futur Golf.
  3. contre les dépôts de déblais de chantier de Bailly dans la zone humide de la ferme des Moulineaux.

- **Les infrastructures routières et ferroviaires** :
  - Elargissement de l'A13, inscrite au SDRIF, dans la forêt de Marly : nuisances de bruits, de pollution, coupes d'arbres importantes en forêt de Marly.
  - Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre, souhaitée par le Conseil général, dans les cartons ?
  - Aménagement (élargissement) de la D307, après la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche (en cours) -en cours, transformant la D307 en autoroute bis, avec éventuel futur échangeur avec A12 dans le secteur de Bailly (?) refusé par les habitants !
  - Les voies rapides, comme des saignées en territoire agricole, dans la Plaine de Versailles : D98, D30,..
  - La voie ferrée St-Germain / St-Cyr, élément de la tangentielle Achères / Melun-Sénart, objet d'une DUP pour l'utilisation de « tram-trains » entre la gare RER A à St-Germain et la gare SNCF/RER à St-Cyr, qui deviendra, pour la partie « voie de grande ceinture », à terme un support des transports de marchandises depuis la plateforme multimodale d'Achères jusqu'à …., avec toutes ses nuisances de bruits – aucune protection des riverains contre le bruit.

Informations sur les activités des associations locales :

- **Bailly / Noisy-le-Roi :**

Suite au rejet par le TAV du recours YE contre le PLU de Bailly, un appel a été porté par l'avocat. Affaire en cours.
Entretemps, le projet de plateforme de compostage des déchets verts a obtenus, malgré les questions et les oppositions soulevées, l'accord des commissions des sites et du CODERST. Suite à l'avis favorable du Ministère de l'Environnement, un permis de construire a été délivré en juillet 2015 par le maire de Bailly. La construction a eu lieu en 2016.
Constat a été fait et porté à la connaissance de l'inspecteur des sites et du Préfet de la « Co visibilité » de cette construction avec la chapelle royale du Château de Versailles !
Rappel : Une réclamation a été faite au Préfet par YE concernant les questions du respect de la loi sur l'eau du projet, rappelant de plus que sa capacité aurait dû faire l'objet d'une demande d'autorisation et non de simple demande d'enregistrement – Pas de réponse. – Une demande contrôle de l'installation sera faite à la DRIEE.
L'APEBN a participé activement à l'enquête publique concernant le projet de « PLU allégé » de Bailly du 11 mars au 11 avril 2016, rédigeant ses remarques sur le registre, rencontrant le commissaire enquêteur et lui adressant un courrier récapitulatif soutenue par Yvelines Environnement.

Le « PLU allégé » a toutefois été approuvé par le conseil municipal le 28 juin 2016.
L'APEBN et Yvelines Environnement ont émis un recours gracieux contre cette décision auprès du maire de Bailly le 1er septembre 2016, qui a été rejeté le 28 octobre 2016.

Concernant les constructions par Bouygues du programme « les sentes de Bailly » dans l'EBC déclassé par le PLU, L'APEBN a signalé le dépérissement d'arbres remarquables qui sont notés « à conserver » dans le PC.
L'APEBN a signalé des travaux illégaux sur le centre équestre de Bailly.

De plus, une autorisation d'implantation d'un pylône avec antennes a été délivrée par la mairie de Bailly à Free.
L'APEBN a déposé un recours gracieux auprès du maire de Bailly.
La question de l'influence des ondes électromagnétiques sur la santé publiques est toujours en débats par les scientifiques.
L'APEBN a constaté que des projets de constructions importants se perpétuent sur la ZAC Montgolfier, en bordure du site classé de la Plaine de Versailles, dont un EPAHD de 5 étages (Co visibilité du Château de Versailles ?) qui n'est d'ailleurs qu'un transfert et ne servira pas à la population locale.
L'APEBN attend des informations sur un projet de construction de logements sur l'actuel site des serres Moreux – projet Chaponval – qui est en fait une intrusion dans le site classé de la Plaine de Versailles.
Concernant la ligne TGO et le projet Tram-train entre ST-Germain-en-laye et St-Cyr-l'Ecole, les riverains de Bailly et de Noisy-le-Roi réclament toujours des protections antibruit.
L'APEBN demande que soit conservée et réhabilitée la maison de garde-barrière
Concernant les nuisances des avions, l'APEBN a participé à la campagne de mesures de bruits avec AirParif et attend la mise en place d'un « amer » au-delà de la D307.
L'APEBN participe aux réunions du Comité de gestion de la Forêt de Marly avec l'ONF – voir le site web.

~ **Association « La Ferme des Moulineaux » :**

La ferme des Moulineaux est située dans le site classé de la Plaine de Versailles

- **Création d'une ASA et réalisation de l'assainissement - aucune avancée de ce dossier en 2016.**
  Les négociations n'ont pas abouti.
  Un mail envoyé à la sous-préfecture le 23 septembre 2014, communiquant les divers évènements est resté sans réponse.
  Ce dossier reste depuis en suspens.
  La décision est entre les mains du Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye.

- **Dépôt des déblais de chantier dans la « zone humide » de la ferme des Moulineaux - aucune avancée de ce dossier en 2016.**
  Malgré les promesses de l'inspecteur des sites, après les contrôles réalisés par les Services de l'Etat, les déblais et terres déposés par une entreprise construisant des immeubles à Bailly n'ont pas été totalement enlevés.
  A noter que la biodiversité locale a été perturbée depuis plusieurs années par des apports de terre et déblais dont l'objectif n'est que de permettre la réalisation d'un centre équestre.

- **Le projet d'aménagement du secteur des Fermes de Moulineaux et Pontaly** présenté par Versailles Grand Parc proposé à la Commission des sites et suivi d'une visite n'a pas encore eu de suite. - **aucune avancée de ce dossier en 2016.**

~ **Beynes :**

- **Sites de stockage de gaz**
  Pas de réunion de la CLIC - Storengy de Beynes en 2016.
  La dernière échéance du PPRT concernant l'utilisation de la salle des fêtes (salle Fleubert) au public est le 08/05/2017.... mais les travaux de la nouvelle salle ne sont pas commencés… et pire, suite à des problèmes d'appels d'offres et avec l'architecte, la commune redémarre à zéro l'étude de projet! (donc pas de réalisation avant au moins 2 ans !).
  La préfecture devrait autoriser une prolongation de l'utilisation de la salle Fleubert mais les directives du PPRT sont officielles depuis 2012 !!!
  Les autres directives à échéance en 2016 concernant la construction d'abri bus sécurisé et les affichages des risques sur les routes et forêts ne sont toujours pas réalisés !
  Les travaux de la nouvelle station de GrtGaz se terminent. La base de vie, installée sur des terrains agricoles, près de la ferme de l'Orme a été complétement supprimée et les terrains ont été remis en état de culture. Les installations paysagères sont en cours, conformément aux prévisions.
  Le site de Storengy est presque terminé … mais l'aspect paysagé a été beaucoup oublié.

- **Avenir du site de Grignon**
  L'école AgroParisTech doit déménager sur le plateau de Saclay, au niveau du nouveau campus autour de Polytechnique vers 2021-2022.
  Le choix de l'architecte vient tout juste d'être fait. Il doit préciser son projet avant l'accord définitif.
  Rien de précis sur le devenir du site ??

Le maire de Thiverval doit organiser un groupe d'études sur l'avenir du site !!
L'association « Arbre de Fer » continue à planter des arbres dans le jardin anglais et à entretenir l'arboretum, avec le soutien des élèves.

- **Projet golf à Thiverval**
  Les dépôts de terres « inertes » s'accumulent de plus en plus. Des collines de plusieurs dizaines de mètres sont déjà apparues, du côté de l'aérodrome de vol à voile. Cela continue de l'autre côté et en bordure du ru Maldroit !
- **Projet centre de Tir National sur le camp militaire, côté Crespières**
  Transfert du centre de tir de Versailles
  Pas de nouvelles récentes… mais un arrêté de la préfecture vient de sortir pour déclasser les parcelles du projet !

~ **Crespières :**

- le permis de construire de la zone pavillonnaire prévue en limite du chemin aux bœufs au lieudit "Les Tilleuls" n'est pas attaqué par un recours.
- 11 maisons à construire sur des parcelles de 5 à 600 m² de terrain en périphérie Nord Sud de la 307.
- Projet de constructions sur la route d'Herbeville
- Les travaux de la Mairie sont en finition extérieure.
  Enlèvement des terres arables sur le projet de maison dans le quartier du « chemin aux bœufs ».

~ **Villepreux :**

- Un projet de renaturation du ru de Gally est en cour, cela devrait se produire entre Rennemoulin et Chavenay.
- Les constructions des Hauts du Moulin le long de la déviation RD12 sont maintenant terminées. Une révision du PLU avec enquête publique est lancée en vue de construire la parcelle restante.
- Il n'y a pas eu d'acquéreur lors de la vente aux enchères du domaine CLERICO.
- Avis défavorable du commissaire enquêteur pour la construction de la 2ème tranche du projet de « maisons Kaufmann » sur le plateau, en bordure de la zone classée. D'où retard de construction de l'école et du gymnase.
- Vente aux enchères du patrimoine mobilier du château de la famille de Saint-Seine,
- Allée de Villepreux : un aménagement a été réalisé avec panneau d'information à son « débouché » sur la D 12.
  Gens du voyage : Toujours hors la loi sur ce site classé.

VOIR § 6-13

– **Saint-Nom-la-Bretèche :**

- La première phase de la déviation du village est en voie de finition. Les délais semblent respectés. Concernant le bruit, des murs anti bruits ont été élevés (de 4 m à 4m50 suivant les passages). Le relevé de bruit 60 dB doit être respecté. La phase 2 entre le rond-point Sud et la route de Chavenay doit être réalisée en 2017. Un talus de 3 mètres doit être élevé sur les 3/4 du parcours.
- Les associations locales réclament un talus sur la totalité du parcours phase 2 (refusé à ce jour sauf si terre en sus) et se préparent juridiquement et budgétairement à vérifier le respect de la règle des 60 dB en moyenne jour dès la fin du chantier c'est à dire début 2018.
- Le deuxième combat contre le super marché a été à priori gagné car un nouveau projet de résidence senior est en cours de montage avec l'accord de la mairie et du promoteur de l'ex super marché qui revendra son terrain pour cette opération. Le terrain accueillera de petits appartements et maisons de résidence séniors. Ce terrain étant en zone humide, une étude de faisabilité est en cours.
- Un projet de revalorisation de la rue du Général de Gaulle est à l'étude.

6-8 Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)

- Révision du PLU de Prunay en Yvelines

. Recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles après rejet implicite du recours gracieux par la commune (déposé le 6 juin 2013 au TA)

Le tribunal administratif de Versailles a rejeté le 5 février 2016 la requête de notre association contre la révision du PLU de Prunay en Yvelines de décembre 2012. Il a cependant rejeté aussi la demande de la commune de nous faire payer 1.500 euros.

Le tribunal a considéré notamment qu'"*il ne ressort pas des pièces du dossier que le développement de l'urbanisation de la commune de Prunay en Yvelines prévu par le PLU révisé à raison de l'urbanisation de 5,9 ha de terrains agricoles, représentant 10% des espaces urbanisés de la commune, porterait une atteinte excessive aux espaces ruraux*".

De même, selon le TA, "*il ne ressort pas des pièces du dossier que le bourg ne serait pas en mesure d'accueillir 45 logements supplémentaires ni que les voies de circulation seraient inadaptées à l'augmentation de population prévue*".

A propos des dents creuses, il a jugé que le classement en zone 2 AU et pas 1 AU de la dent creuse du sud de la rue d'Esclimont à l'inverse du secteur situé au nord de cette même rue "*a été déterminé en fonction de circonstances particulières relatives à la disponibilité du foncier*" (plusieurs propriétaires au lieu d'un ou deux).

Sur les espaces paysagers (terrain de football et terrain agricole) touchés par l'urbanisation prévue, il a estimé que "*le schéma directeur de la région IdF prévoyant que les espaces paysagers figurent tant en zone rurale qu'en zone agglomérée, les prescriptions précitées n'ont pas davantage pour effet d'entacher d'illégalité le classement en zones Ue et 1 AU des parcelles 70 et 71, quand bien même ces parcelles se situent en espace paysager*".

. Projet d'éoliennes de JPEE à Prunay en Yvelines, hameaux de La Chapelle et Villiers-Landoue
http://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/

L'APPY a appris par hasard début 2017 que le promoteur JPEE avait signé des baux emphytéotiques avec trois propriétaires de terrains agricoles à La Chapelle et Villiers-Landoue hameaux isolés de Prunay en Yvelines pour l'installation de quatre ou cinq éoliennes de grande hauteur.
L'APPY a fait plusieurs tracts informatifs adressés aux habitants de Prunay, suscité plusieurs articles dans Toutes les Nouvelles et l'Echo Républicain et donné une interview à RVE pour dénoncer le projet. Elle a prévenu les élus locaux dont le député et les deux conseillers départementaux, lancé deux pétitions, papier et internet. La première a recueilli près de 400 signatures d'habitants de Prunay, Ablis, Orsonville et Auneau (Eure-et-Loir) s'opposant au projet. La pétition internet est en cours. Elle a déjà recueilli 600 signatures.
L'APPY a réclamé le projet éolien à la préfecture puis saisi la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) après le refus de la préfecture de lui transmettre les éléments dont elle dispose.
Après plusieurs mois de dénégation du maire de Prunay en Yvelines, JPEE a envoyé le 30 mai par tweet au président de l'APPY et au préfet des Yvelines un lien précisant le projet : 4 éoliennes de 135 mètres en bout de pale dont l'une située à 790 m des premières habitations.
JPEE compte finaliser "au printemps" l'étude d'impact et constituer le dossier de demande d'autorisation environnementale unique, dans le cadre de la nouvelle législation entrée en vigueur au 1er mars.
L'APPY poursuit son action et informe les candidats aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017 de ce que représenterait l'installation de quatre éoliennes géantes sur des territoires agricoles subissant déjà les nuisances du TGV et des autoroutes.
Elle se réserve la possibilité de saisir le tribunal administratif si le Préfet des Yvelines devait donner son feu vert à ce projet.

. Projet d'éoliennes d'EDF-Energies Nouvelles à Allainville-aux-Bois, autorisé le 18 novembre 2014 par le Préfet des Yvelines (PC du 3 octobre 2014)

Ce projet portant sur cinq éoliennes de grande hauteur fait l'objet d'un recours d'Yvelines Environnement devant le Tribunal administratif (voir par ailleurs le rapport d'activités d'Yvelines Environnement). EDF vient de produire un mémoire en réponse.
La saisine par le président de l'APPY du Procureur de la République et du Service central de prévention de la corruption du ministère de la Justice pour soupçons de prise illégale d'intérêts par un ancien élu (enquête complémentaire ouverte par le procureur sous le n° V 14350000144 le 16 décembre 2014) a donné lieu à des non lieux début 2017. L'APPY se réserve la possibilité de saisir le procureur général devant l'évidence des faits qu'elle a signalés au procureur.

. Animation du blog http://pour-prunay.sosblog.fr en particulier pour la rubrique urbanisme avec comptes-rendus du conseil municipal et commentaires pour la partie Urbanisme, logement.

. Le secrétaire de l'APPY Yann Gautier a créé un nouveau logo et un site internet pour l'APPY http://appy.fyi

Un représentant de l'APPY a assisté quand cela a été possible aux réunions du conseil municipal de Prunay en Yvelines et établi un compte-rendu.
Quand cela n'a pas été possible, l'APPY a repris et commenté les comptes-rendus du conseil municipal.

L'APPY a informé les habitants de Prunay sur tous les projets touchant l'environnement de Prunay et des communes de la CAPY sous forme de courriers ou de contributions au blog http://pour-prunay.sosblog.fr.

6-9 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à JOUARS PONTCHARTRAIN (APPEJP)

L'année 2016 a été aussi chargée en activités que les années précédentes car, même si nous n'avons pas eu à informer les chartripontains par des distributions de tracts, nous nous sommes engagés, avec les associations partenaires, sur des activités de défense du patrimoine et de l'environnement.

Pour ce qui est des problèmes liés à la ZAC, il est bon de rappeler que, si le Ruchot est, pour le moment, totalement préservé du fait que la ZAC a été annulée par Jugement auprès de la Cour d'Appel du T.A. de Versailles en date du 23-2-2017, le Fond de Bienval sud subit des pressions à la vente, basées sur le volontariat des propriétaires concernés, en particulier à cause du contrat signé par la précédente municipalité avec NEXITY, le promoteur-aménageur. Celui-ci ne peut plus exiger, du fait de ce jugement, la construction des logements promis dans le marché signé à la veille du changement de municipalité mais Nexity a travaillé sur le projet, particulièrement pour l'aménagement de la Bonde et du Fond de Bienval et exige que la nouvelle municipalité soit lui paye à fond perdu les projets élaborés, soit lui donne à construire sur ces terrains les logements prévus dans les études qu'ils ont faites. Et nous ne sommes pas encore à l'abri d'un appel en Cours de Cassation auprès du Conseil d'Etat.

L'année 2016 a donc été très occupée à élaborer un dossier suffisamment étayé pour que la cour d'Appel ne le refuse pas comme l'avait fait le T.A. en 1ère instance. Le bureau a travaillé en partenariat avec l'avocat, représenté par un urbaniste pendant tout le 1er semestre 2016. Un très gros travail permettant de fournir des documents, plans, rapports en notre faveur, etc. …, a été réalisé et à permis d'aboutir au résultat que vous connaissez tous maintenant, l'annulation du jugement du T.A. et l'annulation du vote de la ZAC de décembre 2011 pour défaut d'étude d'impact sérieuse ayant nuit à l'information des élus et ne leur permettant pas de se prononcer en toute connaissance de cause. La rapporteuse publique a même utilisé les termes de «volonté de rester imprécis pour faire méconnaître la valeur réelle tant patrimoniale que la richesse de la biodiversité afin d'orienter les votes en faveur de la ZAC». Le jugement rendu a déjà été utilisé par d'autres associations auxquelles nous l'avons transmis car il fait jurisprudence. Il faut dire que nous avons été particulièrement aidés par le rapport établi par Monsieur Alexandre Mari qui, tout en restant neutre, a parfaitement mis en valeur la richesse des terrains visés tant au niveau de la faune que de la flore ou de la richesse de la biodiversité. Que le Parc et les associations partenaires soient ici remerciées pour leur soutien indéfectible.

Tout en élaborant ce dossier, nous avons quand même maintenu les activités habituelles de l'association :

1 - participation aux 2 demi-journées du développement durable de 2016 et 2017. Lors de ces manifestations qui nous ont permis de mieux faire connaître notre association, nous avons aidé et soutenu le projet de jardins partagés, élaboré par les étudiants en BTS du CHEP, projet aussi soutenu par la commune qui a donné les terrains pour permettre la réalisation de cette entreprise. Le bureau de l'association a même voté une petite subvention de 50 euros pour 2016 que nous souhaiterions renouveler en 2017 afin de permettre l'achat de graines pour les terrains concernés. Les étudiants ont été reçus par des particuliers dans des jardins bio afin de montrer les bienfaits du paillage, de la culture sur terres non polluées par les pesticides et de la pollinisation par les insectes des fleurs et donc des fruits des cultures engagées. Leurs notions étaient très théoriques et ils ont pu, avec le responsable des études, Monsieur Clochard, se rendre compte de ce que cela donnait sur le terrain. Certains particuliers, membres de l'association leur ont aussi fourni graines, paillage, compost et «conseils éclairés liés à l'expérience».

Notre travail avec les écoles nous semble primordial pour sensibiliser les enfants et les éduquer à l'environnement. Pour ce faire, nous avons multiplié les contacts avec les enseignants et les directeurs des écoles, collège et lycées voisins ou communaux. Mais, si nous avons beaucoup de mal à les «faire bouger» en 2016, l'année 2017 devrait mieux se passer. Sauf à titre individuel pour certains enseignants qui se sentent plus concernés que leurs collègues. Nous espérons que notre collaboration aux projets de la Médiathèque vont nous permettre de mieux faire participer les classes et les enseignants. Il semblerait que les prochains «Rendez-vous aux jardins» nous annoncent une réelle participation des classes des écoles.

2 - participation aux «Rendez-vous aux jardins» organisés par le ministère de la culture tous les ans le 1er W.E. de juin. L'année dernière le thème en était : les couleurs du jardin et cette année il sera : le partage au jardin. A cette occasion 2 des jardins privatifs du coteau sud, sis sur le Ruchot, sont ouverts aux écoles et aux familles. Des associations partenaires telle que la LPO viennent faire des animations sur les terrains. Lors de ces manifestations, le vendredi est plus particulièrement réservé aux classes et le samedi et dimanche, aux familles. Environ 50 personnes par ans viennent sur les terrains ouverts au public où les animations sont proposées. La LPO a un stand d'initiation à la connaissance des oiseaux les plus communs de nos jardins et aux nichoirs qu'on peut leur fournir. Cette année, nous prévoyons à nouveau notre participation à ces journées des 2, 3 et 4 juin. 3 classes du primaire y ont participé l'année dernière. Nous allons solliciter les associations de peintres de la commune pour qu'ils viennent planter leur chevalet dans le jardin puisque cette année le thème est «le partage au jardin». Nous allons aussi travailler en partenariat avec la Médiathèque car celle-ci organise avec la Commission Culture et Patrimoine de la Municipalité du 10 au 14 mai 2017 des animations gratuites sur le thème «secrets de jardin», animations tout public autour du potager et du jardin. Des membres de notre association vont aider aux permanences des expositions, contes, balade contées, troc de plante, etc…

3 - l'APPEJP a organisé tant sur 2016 que sur 2017 avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et Stéphane Loriot 2 ateliers annuels dans des jardins privatifs sur le thème : se nourrir avec les herbes de son jardin. De 20 à 25 personnes par visites sur une matinée du dimanche au printemps et à l'automne permettant de faire connaître aux participants les richesse des plantes habituellement appelées « mauvaises herbes » par la majorité des propriétaires de jardins. Monsieur LORIOT apprend aux participants à ne pas considérer comme «mauvaises herbes» la plupart des essences poussant naturellement dans la nature et/ou dans un jardin biologique. Bon nombre d'entre elles sont de très bons comestibles ou de très bonnes plantes curatives.

4 - Participation à l'organisation de Pouce d'Yvelines inauguré le 9-04-2016 à Méré en partenariat avec V.Y.T. (Villages d'Yvelines en Transition) et dans la suite logique de la COP 21 et de l'Alternatiba centre Yvelines du 12-09-2015.

5 - Travail avec le PNR sur 2 commissions (Commission «Education à l'Environnement» où nous sommes mandatés par l'Union des Amis du Parc pour les représenter et Commission «Patrimoine Culture», qui travaille sur le Diagnostic patrimonial des moulins à eau, commission où nous sommes invités à titre amical) et travail en 2016 avec le PNR sur le Plan Paysage de la Vallée de Jouars à Montfort et sur la mise en place de la monnaie locale ; travail aussi avec l'ONF depuis 2014, pour information sur l'entretien, l'exploitation et la régénérescence de la forêt de Rambouillet ;

6 - Participation au projet «Escapades» de la commission culturelle de la Mairie, animé par la troupe des «FUGACES» avec l'ouverture d'un jardin privatif dans lequel était situé une des scènes du projet théâtral. : «l'ANIMALITE».

7 - Participation avec l'A.D.R.A.C.H.M.E. à la sauvegarde des Fresques de la Villa gallo-romaine de la Millière aux Mesnuls. Une subvention de 100 € a été accordée.

8 - Participation fin 2016 et début 2017, avec l'A.D.E.E. et l'A.C., en décembre 2016, à une réunion pour un travail d'étude et d'analyse du **projet** de P.A.D.D. proposé, dans le cadre de la révision du P.L.U., avec avis consultatif des associations de défense de l'environnement, sur demande de l'actuelle municipalité. Cette consultation, après révision partielle du P.A.D.D. a été suivie d'une réunion publique d'information, en avril 2016, réunion à laquelle de nombreux membres des associations, dont des membres de notre bureau d'association, étaient présents. Ils ont posé des questions et ont exprimé leur avis sur le document présenté : en particulier trop de bétonnage des terrains.

9 - Projet de collaboration avec la Médiathèque et les écoles pour la venue d'une conteuse dans certains jardins privatifs afin que les enfants puissent profiter d'un décor naturel pour y situer leurs rêves et leur perception de l'histoire qui leur est contée.

10 - Projet d'organiser un déplacement au Salon International du Patrimoine Culturel international (SIPC) puisque la 23ème édition du Salon International du Patrimoine Culturel aura lieu du 2 au 5 novembre 2017 à Paris, au *Carrousel du Louvre*.

11 - Projet d'organiser 2 fois par an avec la LPO, en plus des animations prévues lors de RDV aux jardins, une animation découverte et observation des oiseaux de nos jardins.

12 - Organisation de «conférences d'informations» sur des sujets liés à l'environnement : comme pour les compteurs Linky. A ce propos, nous avons adressé à Monsieur le Maire un courrier en 2016 pour lui demander de refuser sur la commune l'installation de ce type de compteurs tout comme nous lui avons demandé de prohiber sur la commune les panneaux publicitaires déjà interdits par la Charte du Parc (3 x 4 m). Une enquête publique est ouverte jusqu'à la mi-mai pour le nouveau RPL (règlement de Publicité locale). Notre association ira, en votre nom, déposer des remarques sur le sujet. Ce qui ne doit pas vous empêcher de le faire vous-mêmes.

Enfin nous avons **2 Projets à plus long terme** qui devraient s'étaler sur plusieurs années :

- Travail avec les milieux scolaires pour une sensibilisation des enfants, des adolescents ou des étudiants à la Biodiversité, à la Protection du Patrimoine, de la Nature et de l'Environnement et organisation d'activités sur des terrains de biodiversité, faune et flore remarquables, rares et/ou protégées. Soutien auprès de certains élèves du CHEP pour leur projet de « jardin partagé » sur un terrain municipal ;

- Recensement et demande de classification des arbres remarquables ou en devenir pour une labellisation officielle desdits arbres et projet d'un sentier-promenade des Arbres Remarquables des 4 communes de Villiers, Neauphle (les 2) et Jouars-Pontchartrain et Recensement, avec plusieurs associations locales, du «moyen et petit patrimoine existant et à protéger» afin de compléter les listes de l'Hôtel de Sully et d'obtenir le classement ou la mise à l'inventaire de certains des éléments qui le constitue (recensement demandé par Julien LACAZE). Monsieur Jean-Paul PELLET, qui nous a aussi proposé la conférence du comité Linky, venu sur les terrains lors de la journée des «Rendez-vous aux jardins 2014» et revenu en 2015 et 2016, a commencé à nous communiquer la liste des arbres qu'il a répertorié sur le secteur et pour lesquels il a déjà contacté l'association A.R.B.R.E.S. Plusieurs habitants de Neauphle sont prêts à nous aider aussi.

Nous continuons à travailler avec les associations partenaires :

Yvelines Environnement et l'Union des Amis du Parc qui organisent des concours liés à la défense de la biodiversité. Nous savons que plusieurs prix ont été obtenus à ces concours par les enfants des écoles auxquels nous avions distribué les tracts dont les thèmes changent tous les ans : parmi ces thèmes : «mon amie la rivière», «l'arbre», «les moulins», etc….

Par ailleurs, l'Union des Amis du Parc a délégué notre association pour la représenter auprès de la commission «éducation à l'environnement» du PNR. Nous avons participé à plusieurs réunions en 2016, 2015 et noué d'autres contacts avec des étudiants du CHEP à ces occasions. En novembre 2016, une classe de primaire était venue avec son enseignante, encadrée par les étudiants du CHEP et Madame Duterque, conseillère municipale, sur les terrains du coteau sud afin d'étudier la richesse de la biodiversité locale. Comme dit plus haut, nous relançons régulièrement les écoles et les animateurs des associations partenaires ou du PNR, pour l'organisation de ces journées. Nous avons actuellement la chance que notre Vice-présidente travaille en milieu scolaire ce qui nous facilite les contacts.

Comme je viens de vous le dire, avec le PNR nous participons à plusieurs commissions (éducation à l'environnement, mise en place d'une monnaie locale) et au «plan Parc» pour l'aménagement de la plaine de Jouars à Montfort qui réfléchit avec d'autres représentants des communes situées dans cette plaine sur l'avenir et le devenir de celle-ci. Environ 12 réunions en tout sur l'année.

A propos de ces associations, nous participons régulièrement à des réunions à jours fixes dans le mois : 1er et 3ème lundi du mois, 1er vendredi du mois, 3ème mardi du mois, etc. … puisque nous faisons partie de 3 CA d'associations partenaires.

Avec l'association A.R.B.R.E.S. avec laquelle plusieurs de nos membres travaillent à titre individuel, nous avons participé à plusieurs visites des «arbres remarquables» du secteur. Nous travaillons avec le délégué des Yvelines sur le projet de faire classer par cette association certains terrains du coteau sud sous le label «ensemble remarquable en devenir». Le Président d'A.R.B.R.E.S., Monsieur Fetermann est déjà venu sur les terrains. Avec cette association, nous avons aussi en projet de faire le «circuit-promenade» des arbres remarquables ou en devenir de notre commune et de la commune de Neauphle-le-Château, projet dont nous vous parlions ci-dessus.

De même, la SPPEF, dont nous sommes les correspondants sur le secteur, nous a demandé de répertorier le petit «mobilier» du paysage urbain (puits, fontaines, lavoirs, etc. ... Nous travaillerons avec l'Hôtel de Sully qui a déjà une partie de l'état des lieux et JPH (Jouars-Pontchartrain et l'Histoire), dont la Présidents est Mme Hadrot et l'animatrice, Véronique Boone. Comme je vous le disais plus haut, la SPPEF nous a donc désignés comme correspondants pour le secteur de Jouars-Pontchartrain. C'est à eux que nous nous devrons fournir le relevé de tout le petit et grand patrimoine sur la commune et les communes avoisinantes pour leurs fichiers. Monsieur Julien LACAZE est aussi le Vice-président au national de l'association. Nous avons contacté plusieurs personnes du groupe des marcheurs de Pontchartrain pour qu'elles nous aident dans ce recensement dont l'épouse d'un ancien conseiller municipal, qui travaille à la commission Plan Paysage de la Plaine de Jouars à Montfort du PNR dont nous faisons aussi partie et Monsieur Liszkowski, un des sympathisants de l'association.

Avec Mme Boone, responsable de la vie culturelle sur la commune, nous avons participé à l'exposition «l'eau dans tous ses états», fournissant des documents et assurant une présence à la permanence de l'exposition. Cette exposition était organisée dans le cadre de la commission des «pays de Moulins» du PNR. Lors de cette expo, nous avons rencontré un géobiologue, Monsieur Figuereau, qui est aussi sourcier et qui a répertorié pour nous, afin que nous étayions notre dossier en appel, les sources souterraines du coteau sud. Ce travail a été corroboré par les recherches que nous avons été faire aux Archives départementales sur les plans du 18ème siècle se rapportant au château et à son alimentation en eau.

Nous n'avons pas proposé d'articles dans le journal municipal pour que les chartripontains nous connaissent mieux car les 2 articles déjà parus n'ont rien apporté à l'association (un en septembre 2014 et l'autre en janvier 2015). Notre participation aux «Rendez-vous aux jardins» ne pouvait pas non plus être annoncée car le journal doit paraître après la date des Rendez-vous. Par contre un affichage sur panneaux lumineux doit avertir les chartripontains ainsi que cela a déjà été fait pour l'atelier avec Stéphane Loriot.

Nous continuons notre travail avec les associations partenaires et assistons en tant que membre de leur C.A. aux divers Conseils d'Administration des 3 principales dont notre association est membre : Y.E. (Yvelines Environnement), une réunion tous les 2 mois, l'Union des Amis du PNR et JADE (collectif Jonction d'Associations de Défense de l'Environnement), une réunion bi-mensuelle chacune. Nous sommes toujours adhérents au titre de l'association de 2 associations locales : A.D.E.E. association d'Ergal qui travaille sur La Picterie et a aidé le collectif des habitants de la commune qui ont eu à souffrir des inondations de 2014 et 2016 et Maurepas d'hier et d'aujourd'hui. A titre individuel, plusieurs des membres du bureau travaillent avec d'autre associations de défense du Patrimoine et de l'Environnement : la S.N.P.N. (Société Nationale de Protection de la Nature), VMF (Vieilles Maisons Françaises), MPF (Maisons Paysannes de France), la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France), la L.P.O. (ligue pour la Protection des Oiseaux), Patrimoine-Environnement (fusions de la LUR et de la Fnassem qui nous convie tous les ans aux journées du patrimoine auxquelles nous participons en novembre au Carrousel du Louvre), la S.F.E.P.M. (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) dont le siège est à Bourges au Muséum d'histoire naturel de cette

ville est qui est spécialisée dans la défense des chauves-souris, l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables, Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde), ANTICOR (Anti corruption), Contribuables Associés, les Jardins de Noé, l'AVE (association pour le volontariat) et l'association des journalistes du volontariat, l'A.P.S.A.D. et l'A.D.R.A.C.H.M.E. (Monsieur Blin), Jouars-Pontchartrain et l' Histoire (dont la Présidente est Madame HADROT, historienne de la commune qui a permis que soient classés les Monuments historiques de Pontchartrain), etc. … D'autres associations, à vocation moins nationale, ont aussi été contactées et nous travaillons avec elles plus épisodiquement mais plusieurs sont réunies en collectifs afin d'être plus performantes : ADVALE, l'A.D.E.P.T., l'A.F.B., Villages d'Yvelines en Transition, la Ligne Verte, JPD et R.E.P., Boissy-sans-soucis, le LIEUTEL, etc. … A titre personnel nous participons à Tope Là.

Enfin, pour clore le chapitre des participations aux associations locales, nous participons à VYT (Villages d'Yvelines en Transition, regroupant les communes de Villiers-St-Frédéric, les 2 Neauphle (le Château et le Vieux) et Jouars-Pontchartrain. Cette association, issue de la réflexion sur la raréfaction des énergies fossiles et sur le réchauffement climatique, essaye de travailler sur la prise de conscience à transmettre à tous du fait que si nous ne changeons pas nos modes de vie en matière énergétique et de consommation, nous courons à la catastrophe (en dehors de tout engagement politique). Pour sensibiliser les habitants des diverses communes, l'association VYT avait organisé en septembre 2015 : ALTERNATIBA Centre Yvelines, manifestation festive permettant d'informer, de sensibiliser l'ensemble de la population locale en vue de préparer la COP 21 du mois de novembre 2015 (un autre ALTERNATIBA avait été organisé à Rambouillet). L'Union des Amis du Parc nous avait demandé de les y représenter car elle souhaitait y participer. Après cet évènement l'association continue à s'impliquer dans la vie locale et à sensibiliser nos concitoyens sur tous les sujets abordés par le Développement durable. A cette occasion, nous avions tenu un stand et fait visiter le jardin or, comme environ 80 personnes étaient passées malgré un temps épouvantable, cela a été à chaque fois l'occasion de sensibiliser les populations de notre communes et des communes voisines aux problèmes liées aux destructions programmées par le projet de ZAC et cela nous a permis de récupérer depuis le temps, plus de 600 adresses sur la commune et les communes avoisinantes (donc environ 2.500 personnes mobilisables. Avec cette association nous venons de mettre en place «Pouce d'Yvelines» pour un auto-stop organisé sur la CCCY et ses environs, ce réseau dépend de REZO POUCE, organisation nationale d'autostop organisé.

Nous sommes aussi participants au Comité de gestion de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Rambouillet avec l'ONF et avons eu avec eux et avec l'Union des Amis du Parc plusieurs réunions tant sur le terrain qu'à la Mairie de Rambouillet. Ceux-ci nous ont d'ailleurs adressé les cartes de peuplements arboricoles, issues des résultats des Inventaires et nous avons régulièrement des journées de formation et d'information au cours desquelles nous travaillons régulièrement avec Jean-Marc RABIANT.

Nous participons à tous les Conseils municipaux afin de rester pleinement informés des projets communaux (1 toutes les 2 mois environ) et à plusieurs Conseils communautaires afin de rester là encore informés des grandes décisions qui pourraient se prendre sur la commune et la communauté de communes dont la révision du PLU. La municipalité a d'ailleurs demandé aux 3 associations de défense de l'environnement de travailler sur le PADD préparatoire à la révision du PLU en décembre dernier et de leur livrer notre analyse et nous sommes intervenu lors de la réunion publique d'information sur le PADD pour essayer de proposer des solutions autres que le bétonnage de la commune pour réaliser les logements sociaux imposés par les Lois ALUR, SRU, Duflot et suivantes. Une commission se met en place au sein de ces associations pour proposer des solutions innovantes dont un travail avec des associations telles que la S.N.L.

Nous n'avons plus de procédures en cours. Nous diffusons auprès des associations qui le demandent le jugement dont nous avons bénéficié car il commence à faire jurisprudence de par son contenu. Nous surveillons toujours aussi les journaux d'annonces légales (Le Parisien des Yvelines, quotidien, Toutes Les Nouvelles Rambouillet et le Courrier des Yvelines, hebdomadaires) et notre vice-présidente surveille aussi régulièrement, les sites de la Préfecture, de la Commune, de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

6-10 Association SAUVER

Notre association a apporté son avis dans le cadre de l'enquête publique concernant l'extension de la carrière de Flacourt et du remblayage associé.

Nous avons posé 2 questions :

- La première concernait les procédures d'admission des gravats de remblaiement qui ne nous semble pas suffisante pour permettre la détection de terres polluées.
- La seconde concernait l'absence de mise en place de procédure qualité pour cette carrière alors que cela fait parti des engagements valorisés par le groupe VINCI/EUROVIA dans leurs brochures commerciales.

III- Ligne LGV Normandie

RFF et la SNCF ont crée un site spécial de présentation du projet : http://www.lnpn.fr/

Des informations détaillées sont aussi disponible sur le site wikipedia

Qu'en retenir en ce qui nous concerne à court terme ?

2 points :

- Le tracé définitif de la ligne Paris-Normandie sera connu en 2017 avec un passage éventuel par La Défense
- Le contournement de Mantes par le sud ne fait pas parti des sections prioritaires dont les tracés doivent être décidés en 2017. Le projet de contournement de Mantes est un projet à horizon 2030.

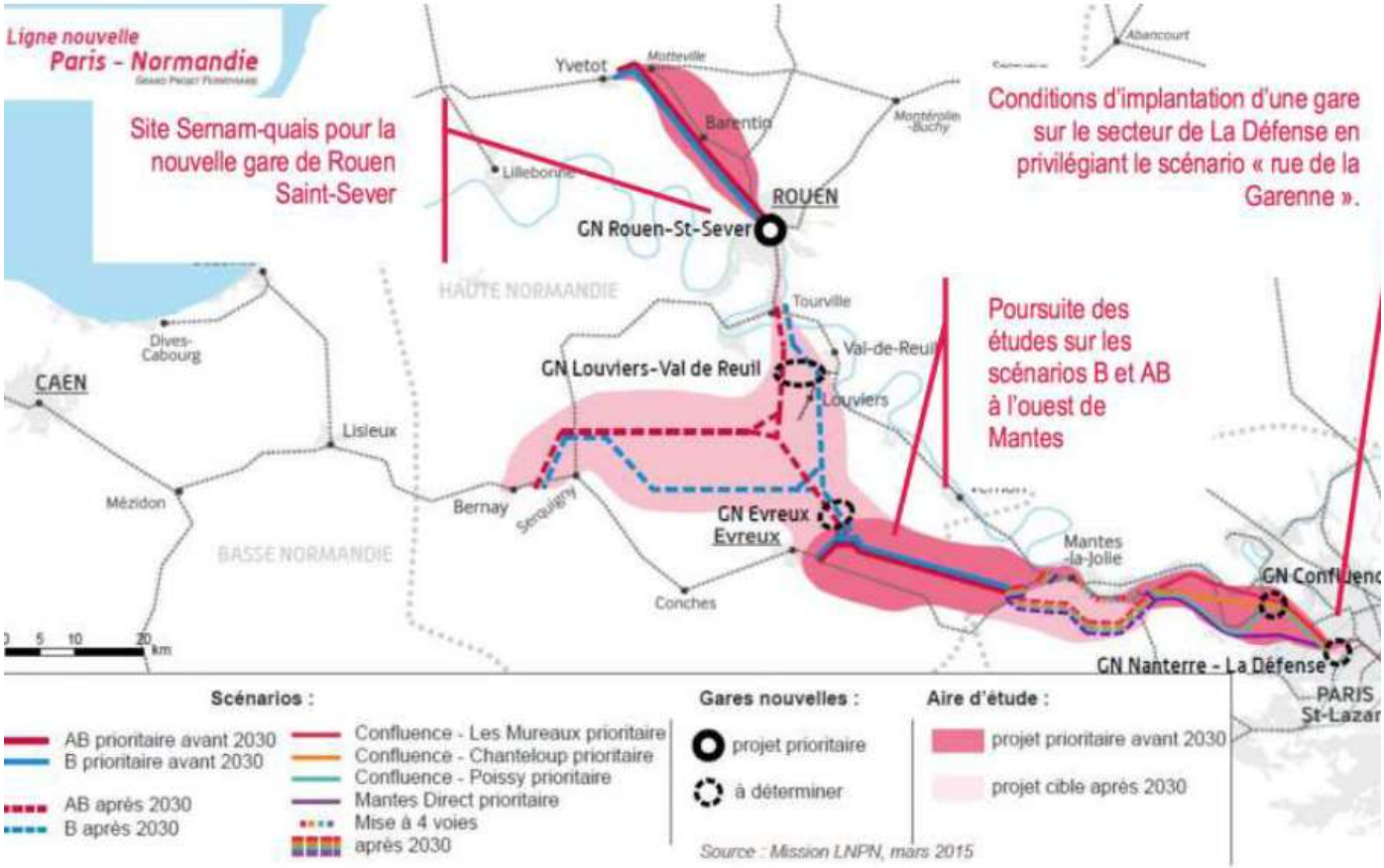

IAU INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ÎLE-DE-FRANCE

OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIÉE EN 2012
Arnouville-lès-Mantes 78020

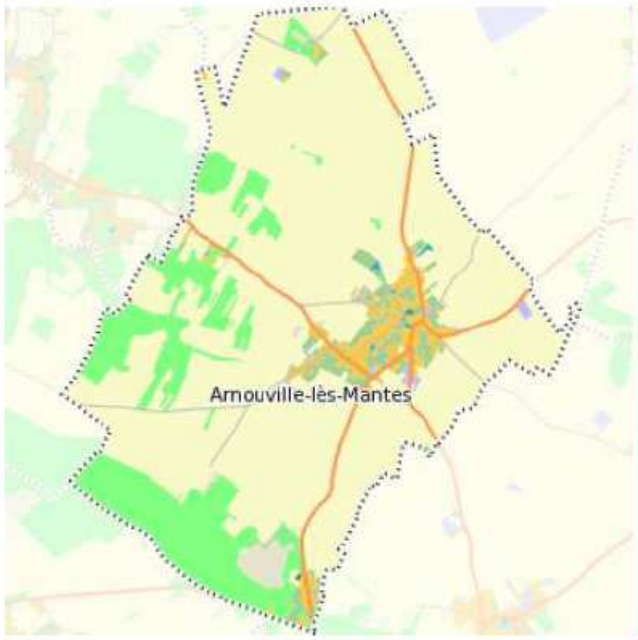

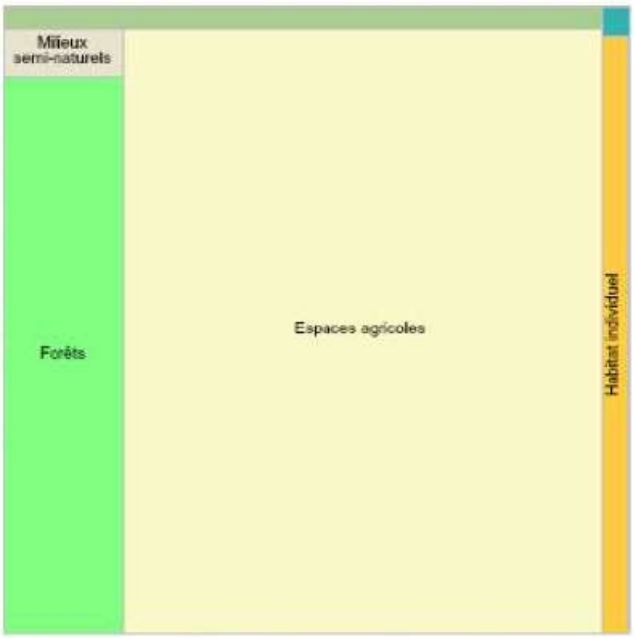

Occupation du sol en hectares	Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan
1 Forêts	164,99	0,00	1,68	166,67	1,68
2 Milieux semi-naturels	17,42	-2,70	0,17	14,89	-2,53
3 Espaces agricoles	732,55	-2,30	0,00	730,25	-2,30
4 Eau	0,38	0,00	0,00	0,38	0,00
Espaces agricoles, forestiers et naturels	**915,34**	**-3,15**	**0,00**	**912,19**	**-3,15**
5 Espaces ouverts artificialisés	35,69	-0,71	0,40	35,37	-0,32
Espaces ouverts artificialisés	**35,69**	**-0,71**	**0,40**	**35,37**	**-0,32**
6 Habitat individuel	36,13	0,00	1,17	37,31	1,17
7 Habitat collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Activités	2,52	0,00	1,71	4,23	1,71
9 Equipements	1,45	0,00	0,14	1,59	0,14
10 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11 Carrières, décharges et chantiers	0,00	0,00	0,45	0,45	0,45
Espaces construits artificialisés	**40,11**	**0,00**	**3,46**	**43,57**	**3,46**
Total	**991,14**	**-3,86**	**3,86**	**991,14**	**0**

2008-2012 : principales mutations

OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIÉE EN 2012
Septeuil 78591

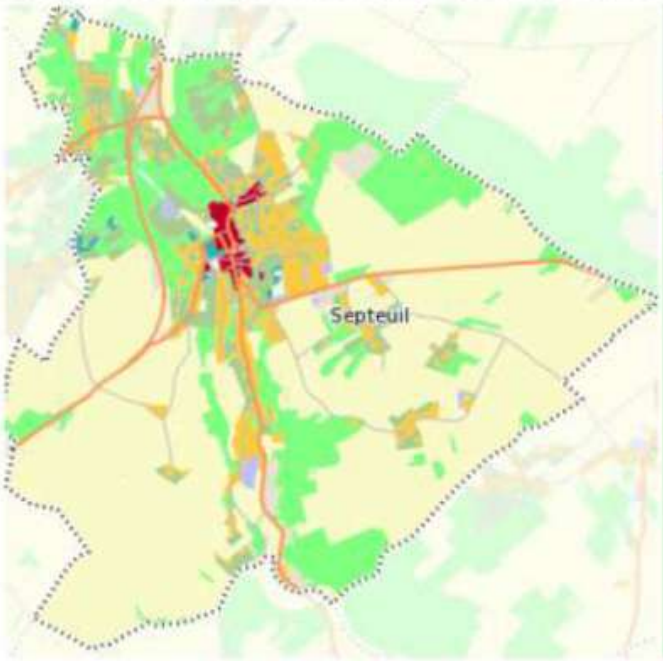

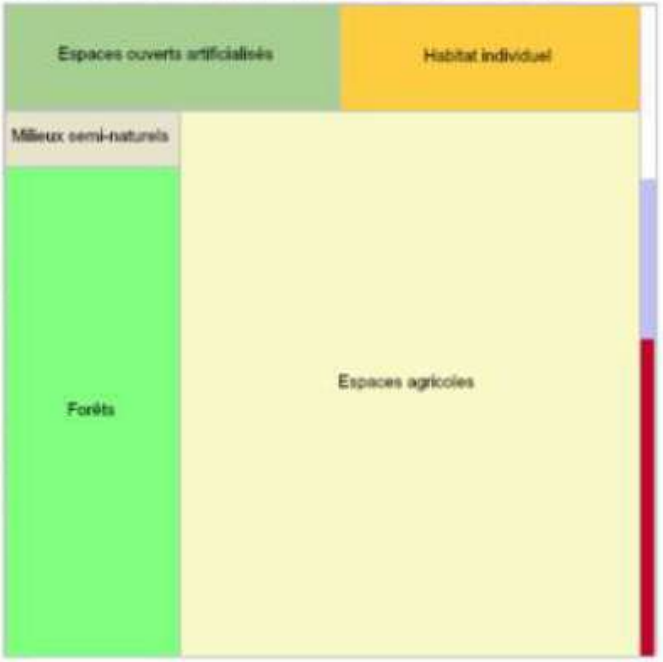

Occupation du sol en hectares	Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan
1 Forêts	179,09	-0,89	13,50	191,70	12,61
2 Milieux semi-naturels	40,09	-18,38	0,00	21,71	-18,38
3 Espaces agricoles	562,96	-2,10	5,50	566,36	3,40
4 Eau	0,96	0,00	0,00	0,96	0,00
Espaces agricoles, forestiers et naturels	**783,10**	**-2,37**	**0,00**	**780,73**	**-2,37**
5 Espaces ouverts artificialisés	78,70	-0,66	1,29	79,34	0,63
Espaces ouverts artificialisés	**78,70**	**-0,66**	**1,29**	**79,34**	**0,63**
6 Habitat individuel	68,79	0,00	2,84	71,63	2,84
7 Habitat collectif	9,62	0,00	0,00	9,62	0,00
8 Activités	4,86	0,00	0,00	4,86	0,00
9 Equipements	3,89	0,00	0,22	4,10	0,22
10 Transports	6,93	0,00	0,07	7,00	0,07
11 Carrières, décharges et chantiers	1,44	-1,39	0,00	0,05	-1,39
Espaces construits artificialisés	**95,53**	**0,00**	**1,74**	**97,26**	**1,74**
Total	**957,33**	**-3,03**	**3,03**	**957,33**	**0**

2008-2012 : principales mutations

Occupation du sol majoritaire

10.17 % 8.15 % **81.68 %**

Chiffres clés

OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIÉE EN 2012
Saint-Martin-des-Champs 78565

Occupation du sol en hectares	Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan
1 Forêts	204,33	-0,75	0,00	203,58	-0,75
2 Milieux semi-naturels	1,95	0,00	0,34	2,29	0,34
3 Espaces agricoles	366,95	-0,40	0,00	366,54	-0,40
4 Eau	0,26	0,00	0,56	0,82	0,56
Espaces agricoles, forestiers et naturels	**573,49**	**-0,43**	**0,17**	**573,23**	**-0,26**
5 Espaces ouverts artificialisés	23,35	-0,17	0,52	23,70	0,35
Espaces ouverts artificialisés	**23,35**	**-0,17**	**0,52**	**23,70**	**0,35**
6 Habitat individuel	22,05	0,00	0,22	22,27	0,22
7 Habitat collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Activités	1,38	0,00	0,00	1,38	0,00
9 Equipements	0,58	0,00	0,00	0,58	0,00
10 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11 Carrières, décharges et chantiers	0,31	-0,31	0,00	0,00	-0,31
Espaces construits artificialisés	**24,32**	**-0,09**	**0,00**	**24,23**	**-0,09**
Total	**621,15**	**-0,68**	**0,68**	**621,15**	**0**

2008-2012 : principales mutations

Occupation du sol majoritaire

3.9 % 3.77 % **92.33 %**

Chiffres clés

OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIÉE EN 2012
Rosay 78530

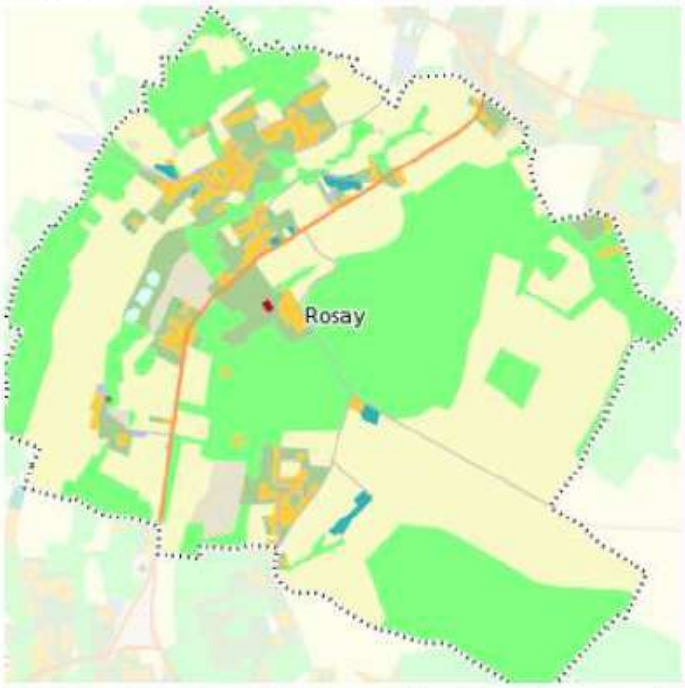

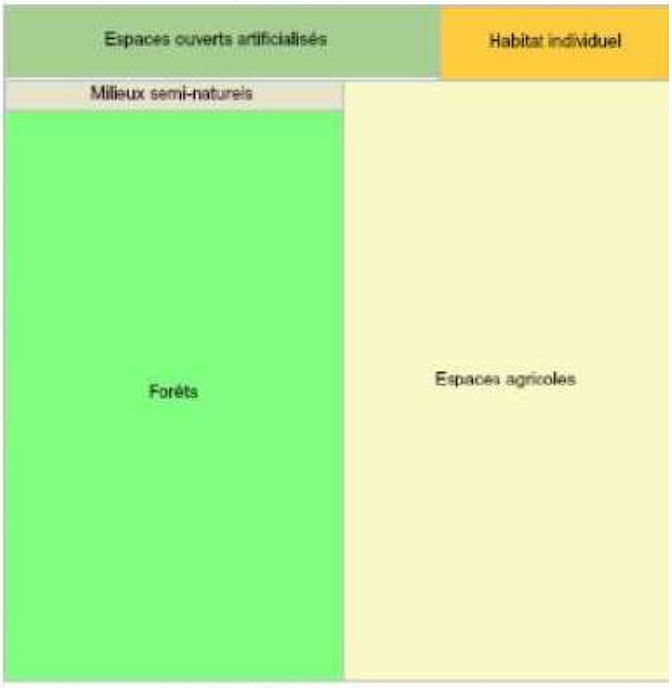

Occupation du sol en hectares	Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan
1 Forêts	185,30	-1,72	6,00	189,59	4,28
2 Milieux semi-naturels	16,33	-6,26	0,00	10,08	-6,26
3 Espaces agricoles	194,79	-0,44	2,52	196,87	2,09
4 Eau	0,76	0,00	0,00	0,76	0,00
Espaces agricoles, forestiers et naturels	**397,18**	**-0,44**	**0,55**	**397,29**	**0,11**
5 Espaces ouverts artificialisés	32,56	-0,13	0,00	32,43	-0,13
Espaces ouverts artificialisés	**32,56**	**-0,13**	**0,00**	**32,43**	**-0,13**
6 Habitat individuel	17,78	-0,06	0,13	17,85	0,07
7 Habitat collectif	0,13	0,00	0,00	0,13	0,00
8 Activités	1,87	-1,44	0,00	0,43	-1,44
9 Equipements	1,38	0,00	1,33	2,71	1,33
10 Transports	0,23	0,00	0,00	0,23	0,00
11 Carrières, décharges et chantiers	0,00	0,00	0,06	0,06	0,06
Espaces construits artificialisés	**21,39**	**-0,55**	**0,57**	**21,41**	**0,02**
Total	**451,13**	**-1,12**	**1,12**	**451,13**	**0**

2008-2012 : principales mutations

Occupation du sol majoritaire

4.73 % 7.2 % **88.07 %**

Chiffres clés

IAU INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ÎLE-DE-FRANCE

OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIÉE EN 2012
Flacourt 78234

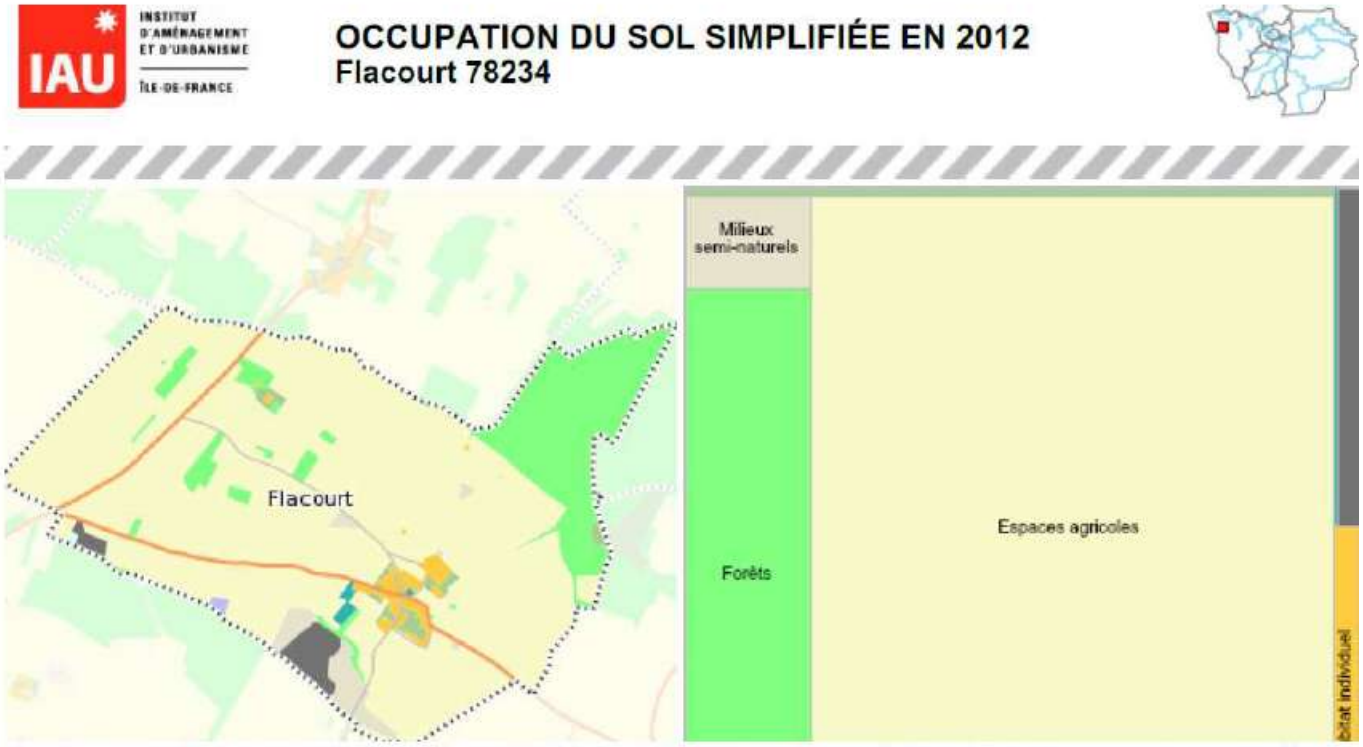

Occupation du sol en hectares	Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan
1 Forêts	67,91	0,00	0,43	68,34	0,43
2 Milieux semi-naturels	13,16	-3,34	1,42	11,24	-1,93
3 Espaces agricoles	333,27	-0,32	0,00	332,95	-0,32
4 Eau	0,36	0,00	0,00	0,36	0,00
Espaces agricoles, forestiers et naturels	**414,71**	**-3,23**	**1,42**	**412,90**	**-1,81**
5 Espaces ouverts artificialisés	5,10	0,00	0,11	5,21	0,11
Espaces ouverts artificialisés	**5,10**	**0,00**	**0,11**	**5,21**	**0,11**
6 Habitat individuel	7,54	0,00	0,21	7,75	0,21
7 Habitat collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Activités	0,69	0,00	0,00	0,69	0,00
9 Equipements	1,44	0,00	0,00	1,44	0,00
10 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11 Carrières, décharges et chantiers	6,65	-1,42	2,92	8,14	1,50
Espaces construits artificialisés	**16,32**	**-1,42**	**3,12**	**18,02**	**1,71**
Total	436,13	-4,65	4,65	436,13	0

2008-2012 : principales mutations

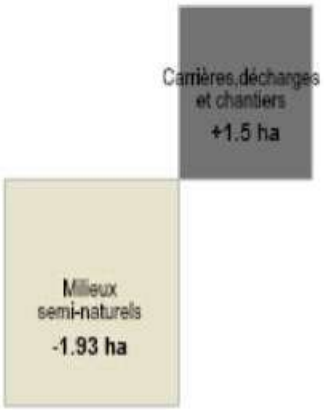

6-11 Association Villepreux Environnement

Les jardins potagers : Que d'eau en ce printemps pourri ! Parcelles inondées, peu de possibilités d'y travailler,

Le tas de bitume sur la parcelle 78 a enfin été enlevé par la municipalité (5 T), le mauvais temps empêchait les engins de rentrer sur le terrain.

La parcelle 111 est maintenant découpée en 12 jardins. Tous ces jardins sont maintenant attribués.

Le site de la côte de PARIS

Nous avons signalé à la municipalité une construction imminente (arrivage de parpaings) photo jointe.
Réponse de la Mairie : « Nous ferons démolir ….. » Je lui ai répondu qu'il vaudrait mieux les empêcher de construire...
Pour la maison déjà construite, le propriétaire est condamné à 2 mois de prison avec sursis, 15.000 euros d'amende, et 6 mois pour démonter. (Infos de la Mairie).
A suivre …

Les "Artisans" : une enquête approfondie a été menée sur les nombreux artisans qui déposent leurs tracts dans les boîtes aux lettres, et proposent leurs services surtout dans le domaine de l'habitat et de sa maintenance (toitures, ravalements, dépannages d'urgence, etc...).

La Mairie a mis en garde la population avec messages sur panneau électronique.

- Articles dans les journaux.
- Appel à l'attention au Journal Télévisé.

LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

En janvier 2017 il devrait couler de l'eau adoucie à nos robinets, (et moins chère …)
Vous êtes vous aperçus de la différence ? La mise en service de l'usine de traitement de Louveciennes, qui nous assure maintenant la décarbonatation, et donc l'inutilité à terme des adoucisseurs privés – d'où économie substantielle (sel et contrat).

Visite au centre de déchets de Thiverval-Grignon : le "SIDOMPE", le 18 mai 2016
(Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie)
Cette visite ne peut se faire qu'en semaine, hors weekends et jours fériés. Un groupe de 9 adhérents a pu visiter le centre de Thiverval qui gère les déchets de quelque 106 communes. Cela représente 450 000 habitants.
Visite très instructive, à refaire.

Journée du "développement durable" sur le marché - 02 avril 2016
Il faisait frais (!), mais l'organisation et l'ambiance étaient bonnes, beaucoup de monde, Le stand sur le marché tenu entre autre par Villepreux Environnement, dont le thème choisi était la manière de faire du compost, a par ailleurs été très fréquenté.

6-12 DELTA Commune des Essarts le Roi

Après la validation du PLU de la commune des Essarts le Roi qui reclassait 45 ha de terres prévues à l'urbanisation en terres agricoles, l'Association DELTA surveille deux nouveaux projets qui impactent directement la consommation de terres agricoles :

1/ Création d'une piste cyclable entre St Rémy l'Honoré et les Essarts le Roi :

Ce projet serait consommateur de 4ha de terres et devrait perturber les accès aux champs pour les engins agricoles. Un projet alternatif existe en lisière de la forêt sur des pistes déjà réalisées. Pour l'association DELTA, l'aspect écologique d'une piste cyclable est indéniable, mais elle s'oppose à l'implantation sur des terres agricoles et soutient le passage par le bois des Plainvaux qui offre plus de choix d'itinéraires.

2/ Aire de grand passage des gens du voyage :

La commune des Essarts dispose déjà d'une aire d'accueil permanente pour les gens du voyage (environ 20 caravanes).

Projet d'une aire de grand passage de part et d'autre de la rivière royale, rigole principale du réseau des étangs et rigoles qui alimentait Versailles mais qui s'arrête aujourd'hui à l'étang de St Quentin en Yvelines classé en espace naturel.

Si le site des Essarts était retenu, c'est 15ha de terres agricoles qui disparaissent et une pollution supplémentaire sur le réseau des étangs et des rigoles.

6-13 Maisons Paysannes de France – Délégation 78

Une association engagée au service du patrimoine rural

Sa mission associe la préservation et la sauvegarde du patrimoine rural ainsi que l'accompagnement des particuliers, collectivités locales, architectes, artisans, urbanistes, paysagistes, institutions privées... dans leur démarche de restauration du bâti essentiellement non-protégé ou d'aménagement des territoires ruraux.

Maisons Paysannes de France est une association nationale fondée en 1965 et reconnue d'utilité publique depuis 1985.

Elle encourage aussi une architecture contemporaine en harmonie avec son environnement. Respecter l'architecture rurale, c'est en connaître l'histoire, en comprendre le fonctionnement pour mieux en imaginer l'avenir...

Membres & organisation

Les adhérents et les abonnés à notre revue sont le cœur de notre association : leur soutien auprès de Maisons Paysannes prouve leur engagement pour la cause que nous défendons. Adhérents et abonnés de la première heure ou nouveaux venus, leur présence à nos côtés confirme la passion des Français pour leur patrimoine : ils sont le fondement de notre association et les meilleurs ambassadeurs de nos missions !

L'adhésion et l'abonnement se font toujours par année civile à Maisons Paysannes. En 2016, l'association compte 8294 adhérents et 5017 abonnés.

Chaque année, de nombreux donateurs marquent leur soutien à notre association. Engagement complémentaire de l'adhésion, les dons sont essentiels au fonctionnement de Maisons Paysannes de France en nous permettant de mener nos actions en faveur du patrimoine rural et ainsi maintenir notre mission reconnue d'utilité publique. Nous remercions très chaleureusement tous les donateurs, qu'ils aient participé à la campagne de financement participatif pour la revue ou qu'ils aient fait un don en soutien aux actions du national ou d'une délégation.

Bénévoles, salariées, volontaires en service civique et stagiaires : plus de 500 personnes dans toute la France propagent avec passion nos savoir-faire, défendent au quotidien nos valeurs pour le patrimoine rural et assurent les missions de représentation, de diffusion de l'information, d'édition, d'intervention auprès des pouvoirs publics et des instances nationales... Forte d'un réseau actif et passionné organisé en délégations départementales et régionales, ce maillage couvrant près de 90 % du territoire français permet d'assurer le rayonnement national, la renommée et le savoir-faire reconnu de notre association.

Aux côtés des associations nationales reconnues d'utilité publique du G7 Patrimoine (groupe national d'information et de concertation sur le patrimoine présidé par le Ministre de la Culture), Maisons Paysannes participe aux débats sur tous sujets relatifs à la politique du patrimoine. Nous contribuons également auprès de réseaux tels que le Réseau Rural Français, Asterre, les Commissions nationale, régionales et départementales des monuments historiques, l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA), France Bénévolat...

La dégradation ou l'abandon du bâti rural n'est pas l'apanage de notre pays. Dans toute l'Europe, nos associations sœurs font le même constat. MPF est en relation avec des associations britanniques et allemandes et participe à plusieurs réseaux européens (Icomos, Europa Nostra, « Ruralité – Environnement -Développement »).

Une expérience unique pour la préservation du bâti ancien et des paysages ruraux

Notre association est un organisme de référence en matière de connaissance et de restauration du bâti ancien. Elle contribue à la reconnaissance des qualités inhérentes aux maisons traditionnelles et favorise des restaurations qui respectent l'identité architecturale de chaque bâti, ses principes constructifs et l'emploi de matériaux sains. L'objectif est d'éviter l'utilisation d'éléments ou matières inappropriés qui créent à moyen/long termes des désordres tant esthétiques que structurels.

Préserver les spécificités des architectures régionales équivaut à garantir non seulement la valeur patrimoniale d'un bien mais également sa valeur touristique dans un environnement local de qualité.

Porte-voix du patrimoine & des savoir-faire

Interlocuteur incontournable dans la connaissance du bâti traditionnel, Maisons Paysannes est aujourd'hui reconnue des pouvoirs publics en particulier en matière de développement durable sur les questions d'économies d'énergie dans le bâtiment mais aussi sur le rôle du patrimoine et du paysage dans l'aménagement du territoire.

Nos actions de formation et de sensibilisation contribuent à la valorisation des métiers du bâtiment pour le maintien et la promotion de savoir-faire précieux et générateurs d'emplois dans le secteur du bâti.

Le réseau des délégations Maisons Paysannes participe localement à de nombreuses instances de protection ou d'études du patrimoine, contribuant ainsi à créer de la synergie entre tous les experts des différents domaines d'intervention concernant le patrimoine bâti et paysager : économies d'énergie, revitalisation des centres-bourgs, préservation des paysages, développement des filières courtes et des matériaux biosourcés...

Nous siégeons ainsi au sein de plusieurs Commissions Régionales ou Départementales du Patrimoine et des Sites. Au niveau national, notre association est représentée depuis 2016 à la Commission Nationale des Monuments Historiques. Nommés dans le troisième collège concernant les Abords des Monuments, nous avons participé par exemple à l'aménagement de la place autour de la Basilique St Sernin à Toulouse et à l'aménagement du Parvis de la Cathédrale à Chartres.

Suite au vote de la loi Création Architecture et Patrimoine - dont les décrets d'applications auxquels nous avons contribué viennent de paraître - ces commissions se verront modifiées. Maisons Paysannes sera représentée dans la future Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture et dans plusieurs Commissions Régionales.

Parallèlement à ces commissions, nous participons à plusieurs Conseils d'Administration des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ou des Parcs Naturels Régionaux (PNR). D'autres exemples de contributions locales nous permettent d'apporter notre expertise sur la réhabilitation du bâti ancien : dans l'Oise, nous contribuons au CODEM Picardie (Construction Durable et Eco Matériaux), au Conseil d'Administration du Conservatoire de la vie Agricole et Rurale d'Hétomesnil ainsi qu'au groupe d'action locale (GAL) de l'Agglomération de Beauvais. En Vendée, nous sommes membres du Conseil d'Administration des Petites Cités de Caractère. **Les exemples ne manquent pas et démontrent l'importance du maillage territorial de notre réseau pour sensibiliser à une cause commune !**

Militer, alerter

Notre rôle est de porter la voix de nos adhérents pour la protection du patrimoine, d'inciter à des actions de sauvegarde, de conseiller et de militer pour le préserver. L'année 2016 a été l'occasion pour MPF de s'investir dans de nombreuses actions.

Notre association s'est mobilisée depuis 2014 pour apporter son expertise au projet de loi "Transition énergétique pour une croissance verte" qui visait en partie à isoler par l'extérieur le bâti ancien, sans contrôle sur la qualité architecturale. Le lobbying de Maisons Paysannes et d'autres associations de protection du patrimoine a permis la réécriture du décret sur l'isolation thermique par l'extérieur conformément à une partie de nos demandes : celui-ci limite dorénavant le champ d'application aux matériaux industriels.

60 000 signatures ont été remises contre le décret affichage au ministère de l'économie le 10 février 2016 : un **combat gagné pour la protection de nos paysages**, le gouvernement ayant renoncé aux grands panneaux publicitaires à l'entrée des petites villes.

Une « Lettre ouverte aux français et leurs élus », écrit en collaboration avec nos partenaires du G7, recommandait **22 propositions pour la protection du patrimoine** que nous avons défendues auprès des candidats aux élections présidentielles.

Lettre ouverte aux Français et à leurs Élus sur le Patrimoine

Maisons Paysannes de France et 11 partenaires nationaux ont lancé un **appel pour protéger les rivières et le patrimoine hydraulique** (moulins, barrages, etc.) menacés par le classement des cours d'eau dans le Code de l'environnement.

Étudier, rechercher, apprendre

Notre association - ses délégations comme son équipe nationale - s'engage avec toute son expérience dans des dynamiques collaboratives d'études du bâti ancien pour permettre d'améliorer sa connaissance et de faire reconnaître ses qualités.

Maisons Paysannes de France est membre du Comité de suivi au sein du Ministère de l'Ecologie (MEDDE/DHUP), aux côtés de différents partenaires, pour faire aboutir la rédaction de **règles professionnelles de bonnes pratiques** dans les techniques mettant en œuvre la terre crue en France.

Sur le même thème, notre association a également apporté sa **contribution au XIIe Congrès mondial sur les architectures de terre** dans le monde sous le patronage de l'ICOMOS et de l'UNESCO.
Cet évènement majeur - qui s'est tenu à Lyon en juillet 2016, a réuni près de 800 participants venus de 80 pays différents - a été l'occasion d'asseoir la notoriété de notre mouvement national au service du patrimoine rural à travers l'action de l'association en Picardie pour revaloriser les maisons en terre et bois.

Grâce au soutien de l'ADEME dans le cadre de la transition énergétique, Maisons Paysannes de France a contribué à l'étude FAHEBA (Façade Hétérogène du Bâtiment Ancien). Destiné en premier lieu aux professionnels du bâtiment, FaHeBa est un **guide de recommandations pour utiliser la thermographie en vue d'un diagnostic énergétique des parois extérieures.**
Afin d'affiner ces recherches, nous participons aujourd'hui au **projet BAUCH** (Bâtiments Anciens à colombages et calcul du coefficient U des murs par bilan de Chaleur et d'Humidité) pour étudier le facteur humidité qui joue un rôle majeur dans ces évaluations.

Depuis 2014, MPF s'est porté partie civile contre le maire de Monts (Oise) pour des infractions dégradant l'environnement rural dans le site protégé du Vexin. Notre Vice-Président Gilles Aglave a été mandaté par le président de l'époque Georges Duménil puis par le président actuel. Par arrêt du 13 juin 2016, la Cour d'appel d'Amiens a fait droit à notre requête. L'affaire sera jugée au fond en septembre prochain.

Aux côtés de nombreux acteurs, nous participons activement à faire reconnaître les qualités du patrimoine et conseillons par nos expériences et nos savoir-faire techniques. Quelques exemples parmi tant d'autres :

- ✓ participation aux instances d'élaboration du *Pôle d'équilibre territorial et rural* (PETR) dans l'Yonne, et à des *Plans locaux d'urbanisme intercommunaux* (PLUI) ou *Schémas de cohérence territoriale* (SCOT)
- ✓ travail avec l'*Agence d'Urbanisme de l'Agglo orléanaise* et coopération avec la *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement* (DREAL) pour un projet de brochures sur la réhabilitation énergétique du bâti rural ancien dans le Loiret
- ✓ participation au *Comité de Pilotage Patrimoine* du conseil Départemental en Sarthe
- ✓ contribution au dossier de candidature du bocage du Charolais-Brionnais pour être labellisé *patrimoine mondial de l'UNESCO* en Saône-et-Loire
- ✓ membre de la *Plateforme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable* dans les Vosges, au *Plan opérationnel de Transition Ecologique* au sein du Conseil départemental ainsi qu'au *Projet culturel de territoire* du Pays de Mirecourt
- ✓ partenaire des *Ateliers de la Bergerette* et de l'*Association Eco Habitat* dans l'Oise pour participer à l'opération *Picardie Pass Travaux* en vue d'actions concertées à destination d'un public en précarité énergétique
- ✓ collaboration avec la *Société Archéologique et Historique* de la Mayenne sur différentes actions d'inventaire du Patrimoine et d'élaboration de PLUI communaux...

Les **travaux de recherche et d'approfondissement de notre connaissance du patrimoine rural** se poursuivent chaque année par notre réseau : publications, fiches pratiques, conférences et colloques sont autant de moyens de s'interroger, d'analyser, d'étudier notre patrimoine et ses évolutions. Des travaux qui s'accompagnent bien entendu de contributions de nombreux experts, universitaires, sociologues, architectes, artisans... permettant une approche plurielle des enjeux patrimoniaux.

En Vendée, l'association a ainsi initié un inventaire des calvaires et croix de chemins : un « petit » patrimoine très présent du paysage vendéen, porteur - au-delà de son message religieux spécifique - d'une mémoire profonde. Les objectifs sont d'inciter à leur repérage et à leur restauration, à leur intégration lors d'animations locales et à terme de créer un circuit patrimonial.

En Gironde, la publication de l'ouvrage *Habitat et Identité* remet au cœur du débat l'humanisation et la fonction des territoires, de l'urbanisme, son sens... et le bon sens ! Edition complétée des actes du colloque organisé par le CAUE 64 et de la présentation de l'exposition du cinquantenaire de MPF sur 4 sites, ces supports portent plus largement la question de l'avenir de nos paysages culturels sur nos territoires.

En Corrèze, l'association a organisé en partenariat avec le CAUE du département, des journées de sensibilisation aux questions d'extensions dans le bâti ancien : comment les intégrer, comment prendre en compte le bâti et les paysages existants, l'ancien et le contemporain sont-ils opposés ou complémentaires ? Tout autant de questions sur lesquelles MPF s'interroge et intervient au travers des actions de son *Groupe de Réflexion sur l'Architecture Contemporaine* (GRAC). Le contemporain d'aujourd'hui étant l'ancien de demain, notre mission est aussi de **promouvoir une architecture contemporaine de qualité, en harmonie avec les sites.**

Restauration d'un abri paysan dans les Alpes-Maritimes avec ajout d'une extension - prix MPF 2016 © Aldo Amoretti

Partager, transmettre, former

La renommée de Maisons Paysannes passe par ses savoir-faire dans le bâti ancien : les connaissances de l'association s'appuient sur cinquante années d'expériences et des travaux, unanimement reconnus, menés tant au niveau régional que national (BATAN, ATHEBA, HYGROBA).

Sur le terrain, par les équipes de bénévoles dans les délégations départementales, et au national par des architectes bénévoles, Maisons Paysannes de France apporte son expérience et partage ses connaissances avec ceux qui désirent faire un travail de restauration, d'entretien sur un bâti ancien ou de construction contemporaine en harmonie avec le bâti et les paysages existants.
Action phare de l'association, le « service-conseil » est ouvert à tous et gratuit pour les adhérents. Il permet de sensibiliser le bénéficiaire à l'architecture rurale locale, de lui en faire découvrir les caractéristiques particulières et lui apporter une information, suivant les cas, en vue de la conservation, de la réparation, de la restauration de son patrimoine ou d'une construction nouvelle. En 2016, des centaines de personnes, particuliers ou collectivités, ont pu bénéficier des conseils de l'association et partager leurs expériences avec notre réseau.

Maisons Paysannes poursuit son objectif de **montée en compétences des professionnels sur le bâti ancien** en organisant des formations dédiées à ces publics. En 2016, 4 sessions *ATHEBA PRO* ont eu lieu : cette formation « phare » de MPF vise des professionnels en exercice (maitrise d'œuvre et conseillers en économie d'énergie, thermiciens, techniciens des CAUE ou de la protection du patrimoine). Une formation *FEEBAT* (formation aux économies d'énergie dans le bâtiment) a été mise en place pour la montée en compétence vers la qualification RGE des professionnels et les distributeurs d'énergie.

MPF et la Fondation du patrimoine poursuivent également leur collaboration pour former leurs équipes. Chaque année, ceux-ci bénéficient de formations dédiées afin d'assurer au mieux les conseils donnés sur terrain.

AU TOTAL EN 2016 :
98 personnes ont suivi une formation de plus d'une journée, environ **100** personnes ont suivi des formations d'une journée ou des conférences, **80** personnes des réseaux MPF, Fondation du patrimoine et associations de défense et mise en valeur du patrimoine ont bénéficié d'actions de formation.

Sur tout le territoire français, le réseau des délégations et les formateurs de Maisons Paysannes de France organisent des dizaines et des dizaines de formations ou d'initiations aux savoir-faire. Quelques exemples :

- **enduits à la chaux** sur le territoire du PNR de la Montagne de Reims
- **réhabilitation en chanvre** avec le PNR du Gatinais Français ainsi que dans le Loir-et-Cher avec les *Chanvriers Blaisois*
- **gestion de l'humidité dans le bâtiment** dans la Vienne, dans les Yvelines et bien d'autres départements, parfois diffusées sous forme de conférences comme à la *Maison de l'Habitat* du Conseil Général de l'Essonne
- **atelier torchis** dans l'Oise avec l'association *l'Outil en Main*
- **chantiers participatifs** partout en France
- **stages pratiques** dans l'Yonne (Savoir organiser son chantier, peintures naturelles, Enduit d'étanchéité de bassin en ciment naturel…)
- **limousinerie** et pose de tomettes en Sarthe,
- réfection de **terrasses en pierre sèche** avec le Conseil départemental de l'Allier

Initiation aux murs en pierres sèches avec le CAUE et Maisons Paysannes de Meurthe-et-Moselle

La transmission des savoir-faire est essentielle pour la réhabilitation spécifique du bâti ancien. Nombreux sont les professionnels passionnés et compétents dans ce domaine qui participent volontiers à des actions de sensibilisation : deux jours d'initiations par les délégations du Cher et de l'Allier ont réuni des artisans du Patrimoine (maçons, couvreur, menuisier, tailleur de pierre, fabricant de chaux aérienne, forgeron, spécialiste des pigments…). Les *Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins* ont fait découvrir des métiers du bâtiment en Charente-Maritime avec un menuisier, un maçon spécialisé dans la chaux, un sculpteur sur pierre…
Des rendez-vous qui permettent aux artisans de transmettre leur passion et de partager leurs connaissances auprès de tous types de publics, en espérant susciter des vocations !

Découverte de la taille de pierre en Charente-Maritime

Sensibiliser, éduquer

Transmettre des savoir-faire de qualité, sensibiliser le public à l'architecture rurale et aux problématiques écologiques actuelles, diffuser notre souci de l'évolution des bourgs et des villages, mettre en avant des solutions heureuses mariant l'ancien et le contemporain dans le respect de l'existant… la mission de Maisons Paysannes est avant tout pédagogique !

Le prix « Architecture & Patrimoine - René Fontaine » fait découvrir et valorise des restaurations exemplaires : 9 lauréats ont été récompensés en 2016 pour la qualité de leurs travaux et de leurs démarches. **Notre concours annuel couronne les travaux de réhabilitation et/ou d'extension effectués dans les règles de l'art** (respect de l'architecture originelle, savoir-faire locaux, matériaux éco-responsables et de proximité, intégration avec l'environnement bâti et paysager…).

Cette année, Maisons Paysannes s'est associée à l'ouvrage collectif *Campagnes, l'alternative !* aux côtés de 22 contributeurs engagés désireux d'en finir avec l'opposition des villes et des campagnes. L'objectif ? **Démontrer que le monde rural est un atout pour le développement durable**, montrer que la réhabilitation de l'habitat traditionnel ou encore la recherche d'une agriculture saine dans nos campagnes peuvent être une alternative authentique, économique et écologique.

Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins sont chaque année l'occasion pour nos délégations de **mettre à l'honneur le patrimoine rural non-protégé**, de faire connaître et aimer le patrimoine, les paysages et les savoir-faire traditionnels. En 2016, plus de 125 000 visiteurs ont participé aux 1000 animations gratuites proposées partout en France : visites, expositions, démonstrations de savoir-faire, animations jeune public, concerts, circuits…

Inaugurée à Paris au Sénat et montrée par Cluny en 2015, l'**exposition itinérante issue du concours photos du cinquantenaire** a été présentée dix fois au grand public en 2016 : Orléans, Abbeville, Strasbourg, Blois, Gradignan, Saint-Emilion, Ustaritz, Combloux et Domme.
Photos grand format, matériaux de la construction traditionnelle, dessins d'enfants du concours « La maison que j'aime »… tous ces accrochages ont donné lieu à des conférences et inaugurations réussies. Bravo à toutes les délégations qui se sont lancées dans l'aventure sans compter leur temps et merci encore à la photographe bénévole qui a optimisé et imprimé ces images.
Vecteur de sensibilisation exceptionnel pour notre patrimoine, l'exposition poursuit son chemin en 2017 vers Nîmes, Mende, Le Mans, Beauvais…

Les expositions sont de bons supports pédagogiques et foisonnent à Maisons Paysannes pour faire connaître la richesse de notre patrimoine : typologie de l'habitat rural du Vaucluse, diversité des patrimoines des villages de Lorraine, patrimoine rural de Corrèze (pays de Brive, Xaintrie, plateau des Millevache). **Des sujets qui passionnent et donnent l'opportunité de travailler avec le jeune public.** Futurs acteurs de la protection du patrimoine, ces publics ne sont pas négligés par notre réseau. Scolaires, étudiants et apprentis ont pu bénéficier d'événements dédiés tout au long de l'année : participation à la création d'exposition en Corrèze, ateliers périscolaires en Charente, animations pour les CM2 dans les Vosges pour apprendre à repérer une « ferme lorraine », initiations aux savoir-faire au Mans pour les étudiants du master « Patrimoine & développement local »…

Communiquer, informer, diffuser

Dire ce que l'on fait, c'est indispensable ! Et ce ne sont pas les actions qui manquent à faire connaître à nos adhérents, nos partenaires, nos élus, nos jeunes publics militants en herbe du patrimoine…

La revue Maisons Paysannes de France diffuse nos valeurs, nos connaissances et notre savoir-faire. 4 numéros ont mis à l'honneur des exemples d'architecture rurale moderne ou ancienne ainsi que des techniques de construction et réhabilitation : ciments naturels dans le n°199, réemploi avec le n°201 et le bâti autour du corps de logis dans le n°202. Bien sûr le numéro-anniversaire 200 a fait la part belle aux grandes actions rétrospectives de notre Association !
Après 17 ans sans changement, sa maquette exigeait une remise à jour : elle est dorénavant plus dynamique, aérée et valorise mieux les nombreuses actions de notre réseau de délégations. Merci à nouveau à tous les donateurs qui ont contribué à ce renouveau lors de la campagne de financement participatif dédiée. Une nouvelle charte graphique pour tout notre réseau de délégations conclura ce grand chantier, accompagnant la nouvelle dynamique territoriale de MPF.

Si Maisons Paysannes n'oublie pas d'être présente lors des **événements patrimoniaux** et sur les **salons** dédiés au patrimoine, à l'habitat et à l'écologie, notre association sait aussi l'importance incontournable aujourd'hui de l'information digitale et poursuit sa présence sur le net :

Notre **site internet** est un véritable outil de ressources sur le patrimoine. Portail de sites autonomes dédiés à chacune de nos délégations pour une information au plus près des territoires de chacun, il offre aussi la possibilité d'effectuer son adhésion et son abonnement en ligne ou encore de faire un don pour soutenir les actions de l'association au niveau national ou local.

La **lettre d'information** est devenue un rendez-vous d'information mensuel lue par plus de 10 000 abonnés (membres MPF, partenaires, sympathisants).
Les **réseaux sociaux** *Facebook* et *Twitter* nous permettent également une diffusion instantanée de nos activités et de nos combats, partagés par nos tous les sympathisants à notre cause !

Bulletins locaux, campagne d'affichage, site internet, réseaux sociaux, articles de presse papier ou en ligne, salons & foires, reportages TV et émissions de radios… tous les moyens sont bons pour faire connaître notre réseau et apporter notre aide à ceux qui en ont besoin !

Exemple de campagne de sensibilisation par Maisons Paysannes de Lorraine

A l'échelle nationale et sur tout le territoire, les membres de Maisons Paysannes débordent d'énergie et d'idées pour informer l'ensemble de nos publics :

- ✓ Remise de **prix locaux** en Vendée, dans les Vosges et en Lozère…
- ✓ En Mayenne, les **radios** font la part belle à Maisons Paysannes avec des interventions sur Radio Fidélité et l'animation d'une émission pendant une semaine sur France Bleue
- ✓ Campagnes de **sensibilisation pédagogiques** à l'aide de diaporamas
- ✓ **Evénements dédiés** au patrimoine, métiers d'art ou encore à l'écologie…

La presse nous aide à véhiculer nos actions et nos messages :

Reportage de France3 sur la restauration d'un bâti picard avec Maisons Paysannes de la Somme

Démonstrations de torchis avec Maisons Paysannes du Cher

6-14 Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui

La richesse de notre association est dans la diversité de ses adhérents, dans sa capacité à rassembler des personnes toutes mobilisées autour d'un objectif commun : nous œuvrons tous ensemble pour la protection et la connaissance du patrimoine de Maurepas.
J'insiste sur le fait que notre association est une association apolitique, composée de bénévoles, qui existe depuis 47 ans et qui s'ouvre sur toute la ville.
En 2017, Maurepas ville nouvelle, fête ses 50 ans d'existence : du petit village de 300 habitants, Maurepas est devenue une ville de 20 000 habitants.
« Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui » a toujours été présente dans votre ville au cœur des évènements culturels liés au patrimoine.

Notre association a apporté sa collaboration pour le film d'annonce des 50 ans en toute indépendance associative.

45 personnes sont présentes ou représentées sur 101 adhérents à cette assemblée. Merci à tous de votre présence.

NOS ATELIERS :
Nos ateliers sont ouverts aux adhérents : Histoire Patrimoine - Manifestations – Communication (Publications, médias) - Urbanisme - Environnement. Préservation du caractère rural et historique. Implications dans l'établissement et la modification des plans d'urbanisme, de la voirie, de ses servitudes (environnement, voiries, équipements, espaces verts...) Pour plus de compétence, il faut des bonnes volontés. Les réunions se déroulent dans une ambiance conviviale.

En 2016

Lundi 26 janvier : Assemblée Générale 2015, Maison de Sologne,

Dimanche 20 mars : Nettoyage des Bois Prud'homme organisé par « les Amis des Bois de Maurepas »
Nous avons participé au 17ème nettoyage des bois, **Dépôt de pneus à Elancourt : n**otre association apporte tout son soutien aux amis des Bois de Maurepas pour ce sujet difficile du stockage des pneus dans la foret à d'Elancourt. (Parcelle privée).

Samedi 7 mai de 14h à 18h : Journée de l'Europe à l'espace Albert Camus
Nous étions présents aux côtés de l'association partenaire : la philatélie d'Elancourt Maurepas. Nous avions proposé des expositions sur le patrimoine de Maurepas via des cartes postales et photos de notre ville et des livrets, issus de notre atelier histoire « Bienvenue à Maurepas » traduits en anglais et en allemand.

Samedi 21 mai & dimanche 22 mai 9h - 18h : Mai des Serres :
Nous étions présents au Mai des Serres organisé par la municipalité sur le thème *« HISTOIRE DU JARDIN MEDIEVAL » « Le moyen âge se situe entre la chute de l'Empire Romain d'Occident (476) et la Renaissance (16ème siècle) »* Nous avions préparé pour cette occasion un livret sur l'histoire des Plantes.

Mardi 24 mai : Randonnée du patrimoine pour les élèves de CE2 : En partenariat avec l'Inspection Académique d'Elancourt et la Municipalité, nous avons proposé un circuit de visite sur le village pour les enfants, selon le choix de 5 écoles.

Samedi 11 juin : Fête au Village : Belle soirée conviviale comme les autres années.
Un beau succès, de nombreux Maurepasiens ont participé sous un beau soleil à cette soirée familiale pour le plaisir des petits et des grands en commençant par les jeux d'enfants. Le magicien JB et Maurice ont ravi le public familial puis se sont enchainées les démonstrations de twirling bâton pour le plaisir des yeux et le bal sous la direction des DJ François et Christian. Les enfants ont envahi le podium pour avoir des ballons gonflables.

Lundi 27 juin : Visite du patrimoine de Maurepas pour le Musée de la ville.
Nous avons eu le plaisir de faire découvrir, sous une météo pluvieuse, aux membres du musée de la ville de saint Quentin en Yvelines un « Voyage dans le temps…Maurepas à travers les siècles… »

Mardi 28 juin : après-midi : Visite commentée de « Trappes au moyen âge »
Une douzaine de personnes ont profité de la visite de Trappes proposée par Madame Anissa Lamri de « Mémoire de Trappes »

Samedi 3 septembre : **Forum des associations** Un point fort pour rencontrer les Maurepasiens et leur présenter les activités de l'association notamment les manifestations pour les journées du patrimoine.

Pour les Journées Européennes du Patrimoine : « Maurepas au temps du moyen âge » nous avons organisé plusieurs rencontres en collaboration avec la municipalité.

Samedi 10 septembre : La conférence « Les sceaux médiévaux, marques juridiques et messages symboliques »
Cette conférence a remporté un vif succès » Monsieur LABROT du Centre National de recherche sur les jetons et méreaux du Moyen-âge. (CNRJMMA) a confié à Guilhem DORANDEU, de l'école du Louvre, spécialiste des sceaux, de nous présenter cette conférence.

Du 10 au 24 septembre : Exposition « Voyage à travers les sceaux du Moyen-Âge, du XIIe au XVe siècle. à la Médiathèque « le Phare », conférence proposée par l'ADRACHME (association de recherches archéologiques et de conservation historique du Canton de Montfort l'Amaury et son environnement) et CNRJMMA (Centre National de Recherche sur les jetons et méreaux du Moyen-âge).

Le samedi 17 septembre & dimanche 18 septembre : Campement village médiéval :
Proposé par l'association « Les Regrattiers d'Histoire » (Association de reconstitution historique XVème)
La mise en vie d'un campement village médiéval au pied du donjon de Maurepas du XI^{é} siècle. Il s'agit du seul donjon à contreforts existant encore aujourd'hui en Ile de France. Notre association a présenté un stand aux couleurs du moyen âge, des blasons des villes locales, des documentations sur l'histoire de Maurepas (fabrication d'un chevalier en bois, jeux sur les grandes dates du moyen âge frise sur l'histoire locale mêlée à la grande histoire, planches sur les jardins médiévaux, us et coutumes de la table, métiers).

Vendredi 14 octobre : Conférence & Atelier de Paléographie
Nous avons organisé pour rester au temps du moyen âge, à la maison de Sologne, une conférence relative aux croisades présentée par M. C. Lejeune. Mme D. Auville de l'association partenaire RACINES a présenté la lecture de Paléographie.

Participation à un projet scolaire du collège Louis Pergaud.
Le projet **« Maurepas, un autre regard sur la ville »** invite les collégiens de la section Segpa à découvrir les différents aspects de la ville : historiques, associatifs, artistiques, économiques… Pour développer un intérêt pour l'espace proche chez les élèves afin qu'ils prennent conscience que « *la ville a une histoire : au travers de son patrimoine artistique et historique - La ville est un espace culturel : au travers des actions culturelles (associatifs ou autres …) - La ville est un espace protégé »*

Vendredi 25 novembre : L'association a emmené les collégiens de 5ème pour découvrir le village de Maurepas.

Lundi 12 décembre : Les bénévoles de l'association ont fait découvrir le patrimoine artistique de la ville à 10 élèves de la classe des 3éme. Les collégiens pensent réaliser une fresque en mosaïque. Notre association a proposé d'exposer la mosaïque lors de l'exposition en octobre « 50 ans de la ville ».

Vendredi 18 novembre : 20 h - 24 h Veillée villageoise : 12ème édition
Soirée conviviale réussie avec la participation des associations : « Les Conteurs du Bois Joli » « Elan Danse », « Fleurs et Bouquets », le jeune magicien Maxime Dubois et avec le soutien de la Municipalité.

ATELIER HISTOIRE :
Les membres de l'atelier histoire font des recherches sur le patrimoine historique ancien jusqu' à nos jours. Nos souhaits sont d'approfondir les recherches sur les documents anciens. Nos recherches et travaux ont été axés en 2016 sur la période du moyen âge à Maurepas afin de vous présenter les journées du patrimoine.
Puis dès octobre, nos nouvelles démarches furent des recherches pour les 50 ans de la ville nouvelle : recherches au musée de la ville, aux archives départementales, aux sources de l'association et aussi de belles rencontres avec les acteurs de la ville Monsieur G. Ramon, Monsieur R. Prédiéri, Monsieur J. Riboud et les responsables d'associations ainsi que les maurepasiens…
Divers évènements seront programmés en 2017 avec le soutien de la municipalité, les acteurs de la construction de la ville, les associations, les divers partenaires et tous les volontaires et bien sûr, tous les habitants de notre ville.
Pour enrichir notre collection de 2009, et afin de vous présenter une nouvelle exposition et des publications, nous sommes toujours à la recherche de documentations sur les années de la création de la ville nouvelle, (bulletins municipaux, hebdomadaires, journaux, films, photos, publicités, objets). La liste n'est pas exhaustive, merci de votre participation.

ATELIER COMMUNICATION : En 2016, nous avons édité et distribué moins de tambours, trop onéreux pour notre association, merci aux bénévoles pour les distributions.

ATELIER URBANISME ENVIRONNEMENT
Fin 2015, nous avions été alertés par d'importants programmes de construction, chemin de Travers, chemin de Paris et, autour de la place de la Croix Blanche qui ont été annulés par la municipalité. Au regard de l'actuel PLU ces réalisations restent possibles, nous devons rester vigilants. Nous avions constaté que nos remarques sur les nombreuses incohérences du PLU (2013) étaient bien fondées et qu'il était urgent de modifier le PLU.
Notre association a participé en 2016 aux réunions organisées par la municipalité, réunions de concertation concernant les éléments remarquables du patrimoine (EPP) soit une partie des éléments inclus dans la procédure de révision du PLU engagée le 10 février 2015. Nous avons transmis à la municipalité 20 fiches EPP Intégrées dans leur quasi-totalité pour le projet PLU. Eléments remarquables recensés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme).

Dès 2015, nous avons travaillé sur les plans anciens notamment la monographie de l'instituteur de 1899, base précieuse qui nous indique bien les emplacements des maisons anciennes.

Nous regrettons que les réunions auxquelles nous avons assisté soient toute sur l'étude du village point essentiel certes pour l'historique de notre ville mais pas pour approfondir les différents étapes du PLU et connaitre l'état d'avancement des divers projets d'urbanisme.

En février 2016, nous avions remis une liste de remarques et avis différents pour le PLU qui sont restés sans réponse sauf les EPP. *(L'OAP du village - D'aménager les intersections des rues avec les rigoles royales.- Définir pour chaque quartier (ex Marnière, Bessières, Bois Joli,…) les normes de constructibilité et définir clairement leur évolution urbaine. - Préempter des emprises en bord de rue pour permettre d'améliorer la circulation des piétons. Montrer l'importance des nombreux éléments du patrimoine paysager, protection paysagère et architecturale) : Qui font l'identité de notre ville ancienne et moderne fresque monumentale. Connaitre le périmètre d'emprise du projet de l'éco-quartier le long de la RD13. Le devenir de la zone d'activité, son développement ou non, ses objectifs, son influence sur l'emploi sont des éléments à intégrer au PLU. La sécurité des piétons sur l'ensemble de la commune et sur la RD13 doit être améliorée, en particulier de nuit par une amélioration de l'éclairage et en surtout les passages piétons. (Exemple éclairage bleu).*

Dossier PIL « Eco quartier » sur le site USIFROID
Pourtant à ces mêmes dates début 2016, des réunions ont eu lieu, relatives au dossier de l'« Eco quartier » sur le site USIFROID CD13 tout se mettait en place !
Notre association regrette de ne pas avoir été conviée aux réunions de concertation relatives à ce dossier « PIL « Eco quartier» qui ont changé les règles du PLU notamment en intégrant une nouvelle zone dans le règlement du PLU : zone UAC. Les changements de règlementation majeurs de la zone UIA en zone UAC ont des caractéristiques bien différentes.

En novembre 2016, nous avons transmis avant l'ouverture de l'enquête une lettre au président Mr Laugier Président de SQY pour lui indiquer notre mécontentement sur le manque de concertation, nous attendons la prise en compte de notre demande restée sans réponse à ce jour.

Sur ce même quartier, en décembre, nous avons réuni les habitants désirant mieux connaitre le projet et avons déposé le 9 décembre 2016 au commissaire enquêteur nos remarques : demande de modifier (diminuer) les hauteurs des bâtiments et reprendre leur répartition sur le terrain - Sécurité et déplacements des habitants de ce quartier (enfants).
Fin février 2017, nous attendons de lire les conclusions du commissaire enquêteur.
Nous avons appris que le commissaire enquêteur a insisté comme nous l'avions soulevé une prise en compte de la sécurité des piétons (enfants) pour la traversée de la CD13 mais nous regrettons que les hauteurs des constructions ne soient pas diminuées.

Eglise Saint Sauveur
Nous avons participé en mairie, en juillet à une réunion pour l'étude de l'église Saint Sauveur, en présence de divers participants : des élus, des responsables de services, le Père Thuillez et Monsieur Barbier : Lancer une étude par un architecte du patrimoine pour déterminer son diagnostic (côté technique, toiture, clocher , couverture, humidité des murs, diverses restaurations, vitraux, la réparation de la cloche classée aux Monuments Historiques) afin de sauvegarder cet élément remarquable : Nous n'avons pas reçu de retour de cette réunion.

Notre association, agréée et mandatée par Patrimoine-Environnement vient de recevoir plusieurs dates de réunion de concertation pour 2017 avec la municipalité et la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines où nous vous représenterons. Nous sommes ravis d'aborder les sujets concernant le village, mais il reste des points importants (*les règlements, la répartition des zones sur les quartiers et les prochains dossiers PIL…*) pour lesquels, nous espérons être présents aux réunions.

En 2016, nous avons reçu une demande des membres bénévoles de l'équipe d'accueil de l'église de Saint Sauveur pour intégrer notre association : **création d'un nouvel atelier : patrimoine église Saint Sauveur**
Une réunion aura lieu en 2017 pour concrétiser la mise en place de cet atelier.

« Site patrimonial remarquable » site historique au pied du donjon
Suite à notre rencontre en mairie en 2015 avec Mr le Maire, les élus du patrimoine, les responsables de services concernés et le propriétaire de la Ferme de la Tour, nous regrettons de ne pas avoir été conviés à d'autres réunions en compagnie des représentants de la DRAC et des Bâtiments de France…
En effet, nous réitérons notre demande d'attention spécifique de sauvegarde de ce site historique appelé « site patrimonial remarquable » dans son bel environnement tel que la motte féodale, la maison de Chevreuse et bien sur le donjon dont l'intérêt historique ne peut être ignoré. (Cf. la loi LCAP, 7 juillet 2016). L'implication des professionnels (historiens, archéologues …) est indispensable. Nous rappelons la recommandation des Bâtiments de France de maintenir ce secteur en zone N. Nous aimerions qu'une large concertation se mette en place dans l'espoir d'une évolution constructive. Dans le plan local d'urbanisme en modification, il est nécessaire d'évaluer le périmètre de protection le PPM (Périmètre Protection Monuments). Nous attendons d'être reçus prochainement pour étudier ensemble ce PPM en réunion en présence des élus et responsables de services concernés de SQY et la mairie de Maurepas.

Le CODESQY : **(**Conseil de développement de Saint Quentin en Yvelines). Il est constitué de collèges d'acteurs représentatifs de la diversité du tissu économique, social, associatif de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en Yvelines. Gérard Noël nous représente pour étudier les transports depuis octobre 2016.
Saint Quentin en Yvelines passant de 7 à 12 communes, un nouveau "projet de territoire" doit être élaboré et le CODESQY prépare des propositions selon 3 objectifs : IDENTITE – ATTRACTIVITE - SOLIDARITE.
(Cadre de vie, Environnement, Santé, Mobilité, Culture, Urbanisme, Développement économique).
Une première série de propositions devrait être faite en Mars 2017.

Intervention de Madame C. GAUTHIER Présidente de l'APPEJP
(Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement de Jouars Pontchartrain)
Annonce de l'arrêté pris par la Cour d'Appel qui annule purement et simplement le vote du 16 décembre 2011 pour la constitution d'une ZAC multi sites de Jouars Pontchartrain.

6-15 Réaliser l'Accord CIté Nature Espace (RACINE)

L'année a été marquée par la **réunion publique du 9 mai 2016** organisée par nos élus concernant la **révision du PLU**, après la décision du conseil municipal ayant prescrit cette révision le 15 octobre 2015.

La position géographique de Louveciennes est une situation de coteau qui relie les berges de Seine et la plaine de Marly et un dénivelé de 150 mètres. Celle-ci offre des configurations paysagères contrastées dont la composition est faite

d'urbanité et d'espaces naturels de grande qualité qui sont entremêlés. La richesse patrimoniale de Louveciennes est caractérisée par de nombreux sites et monuments protégés, la richesse locale étant caractérisée par un patrimoine bâti local important et varié.

Le PADD précise un certain nombre de points et ajoute qu'il faut **perpétuer les qualités paysagères de Louveciennes en :**

- inscrivant Louveciennes dans le grand paysage ;
- maintenant l'équilibre du paysage Louveciennois.

Or, une fois ces grandes déclarations publiques faites, nous avons appris pendant cette même séance que les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) prévoyaient dans le secteur du Cœur Volant de 1,9 ha, localisé entre la RPA Clairefontaine, le chemin du Cœur Volant et le chemin des Arcades, 90 logements dont 60 sociaux. Les interrogations publiques de l'élu de l'opposition M. Stéphane Pihier étant restées d'ailleurs sans réponses claires lors de cette séance publique, RACINE a commencé alors à s'inquiéter des distorsions entre les grandes déclarations du discours officiel concernant la révision du PLU et la réalité des soumissions des élus aux obligations induites par les nouvelles législations. En juillet 2016, nous avons préparé pour le bulletin n° 16 un éditorial pour tenir compte de ces faits nouveaux et pour essayer de faire comprendre les enjeux important de cette révision du PLU.

Nous avons, à la rentrée scolaire avec nos modestes moyens, distribué 700 exemplaires papiers de ce bulletin n°16 dans la commune de Louveciennes qui compte 7500 habitants. Nous avons également mis en ligne ce bulletin sur le site Internet de l'association (https://racinelouveciennes.wordpress.com/).

Ce projet du Cœur Volant, fruit d'une modification simplifiée du PLU et qui vient s'ajouter aux projets déjà existants (Plains Champs et Terrain de tennis de la rue Voisin) et à venir (Villevert), aura des impacts sur la commune qui risquent très fortement de concerner les points suivants :

- Les équipements publics existants ou à créer
- La circulation vers le cœur de village et les transports en commun
- Le stationnement autour de la gare
- Les finances communales
- L'environnement
- Les commerces de la ville
- L'aspect architectural de ce quartier de la commune.

Ces points sont d'autant plus importants que l'on peut lire dans **le paragraphe sur les projections démographiques du PLU** (en ligne sur le site de la mairie) que les estimations conduisent Louveciennes à accueillir 2160 habitants supplémentaires en 2030. Cet accroissement est lié à la construction de 1080 nouveaux logements dont une partie importante de logements sociaux.

Devant ces projections, notre association s'est mobilisée pour rassembler, non sans difficultés, le maximum d'informations concernant l'ensemble des procédures mises en place par la mairie après l'opération de déclassement des terrains du quartier du Cœur Volant. Nous avons alors réalisé que, dans ce secteur, la mairie projetait en fait 136 logements répartis dans cinq immeubles qui allaient complètement bouleverser ce site au pied de l'Aqueduc, protégé jusqu'à maintenant. Sans compter l'impact sur la vie quotidienne des Louveciennois, notamment pour tout ce qui touche les circulations tant douces qu'automobiles, inévitablement induites par ce projet, sans qu'aucune étude sérieuse puisse être fournie à ce jour par les élus pour en fournir une vision réaliste. Avec le soutien d'Yvelines Environnement, et de Patrimoine et Environnement auquel RACINE a adhéré nous avons déposé le 6 décembre 2016 un recours contre la délibération du 26 septembre 2016 par laquelle le conseil municipal de Louveciennes a déclassé du domaine public communal les parcelles cadastrées section AL 33 et 35. Nous sommes aidés, pour cela, du cabinet de maître Francis Monamy spécialiste reconnu des questions de défense du patrimoine et de l'environnement.

Nous avons au dernier trimestre, après le constat du déboisement violent effectué en août 2016 par la SNCF, repris contact avec le collectif « Vertemaligne » qui, sans contester la nécessité d'entretien des talus et autres emprises ferroviaires, demande la préservation de la biodiversité sur ces espaces qui constituent un corridor écologique de grand intérêt.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour convaincre ce collectif de se constituer en association qui pourra alors être partenaire de RACINE.

Comme chaque année, RACINE été présente en septembre au forum des associations, ce qui, en partie, ne nous a pas permis d'augmenter le nombre de nos adhérents qui reste stable pour l'année 2016 autour du chiffre de 29.

Nous avons créé un compte « Twitter » @AssoRacine, qui a permis à l'association de relayer des informations importantes pour la vie de notre commune.

6-16 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)

SAVE a participé aux différentes enquêtes publiques concernant différents dossiers du Grand Paris touchant notre région, notamment :

*Enquête publique sur le RLP de Versailles
*Enquête publique sur la modification simplifiée du PLU de Versailles
*Enquête publique sur la TGO St Germain St Cyr
*Enquête publique sur la ligne 18 du Grand Paris

Réunions et contributions écrites lors de consultations publiques :

*Etude des conséquences des implantations nouvelles sur le PEM des Chantiers (Ilots, Parkings, gare routière)
*Projet sur l'espace PION
*Relances multiples concernant les opérations de fibrage optique (FTTH) de nos communes

Recherches actives pour anticiper sur des dossiers prochains porteurs de modifications majeures :

*Dossier de modification des transports urbains sur VGP
*Etudes liées à des projets sur Satory en anticipation de la ZAC prochaine
*Ajustements du CPER 2015 2020

Le fonctionnement des divers conseils de quartier de Versailles a fait l'objet d'une enquête qui a mis en évidence de grandes disparités entre les quartiers. Il est vivement souhaité qu'il soit remédié à ces dysfonctionnements.

De nouvelles relances concernant notamment le CDT Yvelines ont été faites en direction de la Préfecture. Les préparatifs de déploiement de la fibre optique ont donné lieu à investigations et à communication.

Le détail de ce travail ainsi que les documents concernant ces sujets sont mis en ligne sur le site de SAVE dont la fréquentation traduit l'intérêt des contenus affichés.

Les groupes de travail de SAVE ont poursuivi leurs activités en particulier :

- **Groupe pollutions (air, bruits, vision-affichage)** : ce groupe maintient des contacts avec Airparif pour tenter d'améliorer les protocoles et méthodes de mesure de la pollution de l'air dans nos quartiers. Une action d'information exploitant les dossiers ONF a également été lancée dans le domaine de la sensibilisation des scolaires à la nécessaire protection des espaces forestiers. Le groupe doit définir et déployer une communication vers tous nos membres en vue de faire connaitre ses thèmes de réflexion et ses propositions.
- Groupe en création sur **déplacements et infrastructure de transports** : l'année 2016 avait mis en avant plusieurs dossiers importants sur ces sujets. Le groupe de travail avec des volontaires motivés a commencé l'étude des dossiers. (TGO, TTMA, Lignes RER, Contrats Autobus STIF,….)

Le site internet de SAVE (http://www.save1.fr) continue de s'enrichir des nombreux documents publics concernant les grands dossiers du moment, mais également de documents de travail et de réflexion à l'usage des associations membres.

Soulignons que l'association vient d'accueillir un nouveau membre : « l'association de défense du cadre de vie et de l'environnement de l'Epi d'Or » (de St Cyr l'Ecole). C'est la 21ème association membre de SAVE.

6-17 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)

En 2016, la SHARY a proposé à ses membres son programme habituel d'activités : conférence, séance académique, manifestations, visites, publications, fonds documentaire, accueil aux permanences à son siège, que nous développons ici pour conclure sur les autres activités de la Société au cours de cette dernière année.

Conférences :

-Le **17 décembre 2016, Emmanuel de Waresquiel, docteur en histoire, professeur et chercheur à l'école pratique des hautes études, nous parlait de Joseph Fouché, l'un des hommes les plus puissants de son époque.**

Cette brillante manifestation, a eu lieu dans la grande salle de la Lanterne, grâce au partenariat entre la ville de Rambouillet, la Lanterne et la Shary. Immense succès. Cette conférence était également suivie d'une séance de dédicace par l'auteur.

Manifestations :

-05/11/2016

Colloque « de Gaulle et les Yvelines », à la Lanterne. Ce prestigieux événement biennal émanant de la fédération des sociétés historiques de l'Yveline a ainsi pu se dérouler à Rambouillet, grâce à l'implication de la ville de Rambouillet, de ses services et aux moyens mis à leur disposition.

La Shary a quant à elle été totalement impliquée dans ce colloque grâce aux nombreux bénévoles qui se sont investis à fond pour l'organisation in situ, préalable à l'événement, notamment par rapport au cahier des charges imposé par le plan Vigipirate (création de listes d'invités nominatives, émargement lors de l'arrivée des participants, vérification des identités, accueil des invités, etc..), mais aussi l'expédition des invitations et leur suivi, la liaison avec les services de la mairie et la fédération, les contacts avec la presse, etc.

Enfin, la Shary se réjouit d'avoir pu proposer deux communications : « de Gaulle et la libération de Rambouillet » par Olivier Lallement et « La rencontre de Gaulle-Bourguiba », le 27/02/16 au château de Rambouillet, par Pierre Barbier.

Un immense succès reconnu pour cette journée de très haut niveau parrainée par Gérard Larcher, président du Sénat, qui a lui-même fait une intervention remarquable à la fin du colloque.

-**Septembre 2016**

Journées du Patrimoine, roi de Rome.

La Shary a participé à cette journée en exposant ses publications et en répondant au public qui participait à cette journée et souhaitait s'informer sur le rôle des sociétés savantes dans le cadre de la citoyenneté, thème de cette année.

-Visites :

Deux visites cette année.

- *Chevreuse* : Passionnante visite de Chevreuse et de l'église de Saint-Forget sous la houlette d'un exceptionnel conférencier, Michel Charron, qui grâce à sa vaste érudition et à son humour a su passionner les visiteurs férus d'histoire locale. Nous étions reçus dans l'après-midi par le propriétaire du château de Mauvières, qui nous fit visiter avec une très grande amabilité cette exploitation agricole qui date du XI^{ème} siècle.

- *L'Ile Adam et Ecouen* (musée de la Renaissance) : Découverte de cette délicieuse ville du bassin de l'Oise avec le président de l'association des Amis de l'Isle Adam suivie de la visite du château d'Ecouen qui abrite aujourd'hui des collections exceptionnelles du musée national de la Renaissance.

-Les Publications :

Mémoires et Documents – tome 41

Le prochain tome de la collection Mémoires et Documents a d'ores et déjà été mis en chantier, pour **parution printemps 2018.**

Une commission a été créée, sous la présidence d'Eric Stübner.

-Nous avons continué la publication de notre **Bulletin** qui est le fruit du travail assidu de nombreux membres : auteurs, conseil de rédaction, chargés de la réalisation.

Chaque bulletin représente environ 3 mois de travail de la part du comité de lecture, pour la validation et vérification de l'origine et qualité des textes proposés, mais aussi la mise en page et les corrections.

Tous ces ouvrages sont remis gratuitement aux adhérents et correspondants de la Shary.

-Fonds documentaire et consultations :

Les consultations par courrier, internet et à l'occasion des permanences restent très nombreuses et nos archivistes répondent systématiquement à tous les courriers et demandes.

Nous avons maintenu nos acquisitions d'ouvrages qui sont régulièrement répertoriés dans nos bulletins ainsi que les nombreux dons qui enrichissent notre fonds documentaire.

-Les autres activités de la SHARY :

RVE : Pierre Barbier a continué ses enregistrements tous les deux mois sur l'actualité de la Shary. et de nouveaux sujets pour l'émission « **Rendez-vous avec l'Histoire** » ont été enregistrés, notamment **par Véronique Lelièvre, O. Lallement et E. Stübner.**

RVE, comme toujours, repasse en boucle les anciens enregistrements réalisés par les intervenants Shary, le dimanche matin à 8h00 et le mardi soir à 19h30.

La Shary a incité ses adhérents à assister aux conférences de « **Rambouillet Ville d'Art et d'Histoire »** qui ont eu lieu en 2016, ainsi qu'à celles de la **Parr**.

La Shary a aussi été présente aux évènements suivants :

P. Barbier, chargé des relations avec les fédérations assistait à l'**Ago** de la **Fédérations des sociétés historiques des Yvelines et à celle de la Fédération des Sociétés Historiques d'Ile-de-France ainsi qu'à différentes manifestations communales et régionales, etc.**

F. Gromier à **l'Ago de la Parr et à ses conférences.**

-13/11/16 – Salon des Ecrivains organisé par Arts et lettres – exposition de nos publications sur stand.

-26/11/2016 – Forum du livre de Maule : Ce salon permet de rencontrer des sociétés historiques locales correspondantes et de faire connaître la Shary et ses publications dans la région.

O. Lallement est quant à lui l'interlocuteur **du PNR et de l'association des Peintres de Cernay et d'Yvelines Environnement.**

Nous maintenons enfin nos relations tout au long de l'année avec les associations et personnes morales citées ci-dessus, mais aussi avec **l'Académie de Versailles** (T. de Luynes), la **Médiathèque Florian** de Rambouillet, **les services culturels et du Patrimoine de Rambouille**t, etc…

Nous avons enfin assisté à d'autres nombreuses manifestations locales et régionales : inaugurations, commémorations, conférences.

Le Bureau se sera réuni **5 fois dans l'année.**

La Shary communique maintenant beaucoup par courriel sur shary.1836@orange.fr – envoi d'invitations, convocations, réponses aux chercheurs. Outre la rapidité des contacts grâce à la toile, ce moyen permet aussi d'éviter des affranchissements postaux, les manutentions et ainsi de participer au développement durable.

Le site Shary, mis à jour très régulièrement est maintenant très visité et nous a permis d'élargir nos contacts au-delà des frontières, en particulier avec des universitaires intéressés par les recherches de la Shary.

6-18 Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)

I. Relais dans les activités touristiques en Yvelines

« *Le Syndicat d'initiative, service d'intérêt public, assume l'information et l'accueil des touristes … Il contribue, en liaison avec tous les autres SI … à la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales, dont il s'efforce d'assurer la sauvegarde.* »
Membre de l'Union départementale, des fédérations régionale et nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative. En janvier 2016, le président et le Secrétaire général du SIDSV ont participé à l'Assemblée générale de l'UDOTSI à Maisons-Laffitte.
Le **CIAV** (Centre d'Information et d'Accueil du Vésinet), service municipal, est le point de contact avec les interlocuteurs du SIDSV, lieu d'exposition des documents de promotion touristique locale, départementale et régionale et de promotion de l'association.
Documents de promotion du Vésinet. Conception, réalisation, diffusion de trois nouveaux dépliants consacrés au Palais rose, à la Villa Berthe et à Wood Cottage, trois monuments historiques qui font l'objet de demandes du public. Dépliants gratuits qui font aussi la promotion de l'association. Plans de ville. Circuits de promenades pédestres.

II. Activités d'animation locale

· Journées portes ouvertes du CIAV. Visite guidée du centre-ville en février 2016.
· Fête de la Marguerite. Stand en juin 2016.
· Matinée associative. Stand, le 5 septembre 2016.
· Marché de Noël et des Jumelages. Stand, 2-3 décembre 2016.
· Le concours des « balcons, fenêtres, perrons, murs … fleuris ».
· Le vide-grenier des Charmettes (mai 2016 ; 18ème édition). Principale source de financement (voir rapport financier).
· L'opération « Sacs de courses ». (Valoriser notre action pour la défense du site en faisant participer les commerçants du Vésinet (et des associations) à la diffusion de sacs plastifiés réutilisables. 5000 sacs ont été fabriqués, une soixantaine de commerçants du Vésinet ont financé l'opération (voir rapport financier).
· L'opération « parapluies », lancée en 2014, a été amortie. Les 100 parapluies de la première commande ont été écoulés. Une seconde série de 100 a été produite.
· Lettre d'Information semestrielle distribuée en mai et novembre 2016 (numéros 9 et 10) à plus de 400 destinataires.

III. La Défense du Site

« L'Association a pour but :
— de veiller au respect des principes qui ont présidé à la fondation du Vésinet, à la fois dans le texte des règlements et dans l'exécution de ceux-ci ;
— d'exercer une action constante d'information pour la défense du site du Vésinet, près des habitants, des élus locaux et de l'Administration. »

Participation aux travaux municipaux : le SIDSV est associé depuis plus de quatre-vingts ans à tous les projets d'Urbanisme de la Ville. Il est représenté dans des commissions municipales (Urbanisme, Site, Sécurité) et à divers groupes de travail **:** Comité de suivi de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine) ; Charte de l'Arbre ; ZAC Princesse ; Comité « Wood-Cottage ». Il est également présent au titre des personnalités qualifiées au Comité exécutif de la Fondation pour Le Vésinet.

ZAC Princesse : Participation aux **Ateliers** autour du développement. Contacts et échanges de documents avec l'Aménageur.

AVAP : participation au **Groupe de travail** pour l'élaboration du règlement (servitude). Membre du Comité local de suivi. Les récentes transformations de la loi votée en juillet dernier vont transformer cette AVAP en **Site Patrimonial Remarquable** doté d'un « plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine ».
Aide au financement de la plantation de chênes chez des particuliers (2 au cours de l'année 2016).